

PDZAA

MRC de Maskinongé

Plan de développement
agricole et agroforestier
2015-2019

Février 2014

Soutien financier

Le plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé a été réalisé grâce au soutien financier et technique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et avec la contribution financière du ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* – Volet II et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec par le *Fonds de soutien aux territoires en difficultés* (FSTD).

Références

Municipalité Régionale de Comté de Maskinongé. 2014. *Plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé*, 125 p.

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/projet-pdzaa.html>

MRC de Maskinongé

651, boul. Saint-Laurent Est

Louiseville (Québec) J5V 1J1

Téléphone : 819-228-9461 Télécopieur : 819-228-2193

Le genre masculin est utilisé sans discrimination aucune et à la seule fin d'alléger le texte.

Toute reproduction totale ou partielle, à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, est autorisée en autant que la source soit mentionnée.

Crédits photographiques: Sarah Cuillerier-Serre, aménagiste, MRC de Maskinongé
Isabelle Demers, coordonnatrice du SADT, MRC de Maskinongé
Grégory Épaul, architecte paysagiste, Roche – Urbanex
Daniel Lambert, chargé de projet, MRC de Maskinongé

Photo de la page couverture: Route du Ruisseau plat, Saint-Édouard-de-Maskinongé

Québec 

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



REMERCIEMENTS

La MRC de Maskinongé tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans le processus d'élaboration du plan de développement de la zone agricole et agroforestière.

Équipe de réalisation

Rédaction :

Daniel Lambert Chargé de projet à l'agriculture pour le PDZAA

Cartographie :

Yannick Clément Technicien à l'aménagement, MRC de Maskinongé

Révision linguistique :

Lynda Gélinas Secrétaire, MRC de Maskinongé

Comité de travail :

Claude Beauclair	Administrateur au Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
Sandra Baron	Conseillère en dév. régional, MAMROT – Dir. régionale de la Mauricie
Benoît Curé	Conseiller en dév. agricole et rural, CLD de la MRC de Maskinongé
Isabelle Demers	Coordonnatrice du SADT, MRC de Maskinongé
Brigitte Gagnon	Mairesse de Saint-Paulin et présidente du comité consultatif agricole
Robert Lalonde	Maire de Saint-Léon-le-Grand et préfet de la MRC de Maskinongé
Mario Lamy	Administrateur au Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
Jessy Leblond	Conseillère en dév. régional, MAPAQ – Dir. régionale de la Mauricie
Julie Lemieux	Directrice générale, SADC de la MRC de Maskinongé
Isabelle Lessard	Conseillère en aménagement du territoire et développement rural, MAPAQ – Dir. régionale de la Mauricie
Martin Marcouiller	Président du Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
Jacques Paquin	Administrateur au Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
Janyse L. Pichette	Directrice générale, MRC de Maskinongé
Alexandre Tourigny	Conseiller en agroenvironnement, Fédération de l'UPA de la Mauricie

Ont également participé :

Marie-Pier Bédard	Conseillère en dév. local et durable, SADC de la MRC de Maskinongé
Julie Bourgeault	Chargée de projet pour le PDZAA
Camille Caron	Géographe, conseiller en aménagement du territoire, MAPAQ – Dir. régionale de la Mauricie



Abréviations utilisées dans le document

AMFM :	Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
BIT :	Bureau d'information touristique
CAAAQ :	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CEA :	Centre d'emploi agricole
CEFRIO :	Centre francophone de recherche en informatisation des organisations
CFP :	Centre de formation professionnelle
CJE :	Carrefour jeunesse-emploi
CLD :	Centre local de développement
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRÉ :	Conférence régionale des élus
CRE :	Conseil régional de l'environnement
CRÉA :	Conseil régional d'établissement en agriculture
CRFA :	Collectif régional en formation agricole
CRRNT :	Commission régionale des ressources naturelles et du territoire
CUMA :	Coopérative d'utilisation de machinerie agricole
CUMO :	Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre
ÉER :	École en réseau
FADQ :	Financière agricole du Québec
FUPAM :	Fédération de l'UPA de la Mauricie
LPTAA :	Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEFP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRN :	Ministère des Ressources naturelles
OBV :	Organisme de bassin versant
OBVRLY :	Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
PAF :	Plan d'aménagement forestier
PDAAM :	Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie
PDE :	Plan directeur de l'eau
PDZA(A) :	Plan de développement de la zone agricole (et agroforestière)
PFNL :	Produits forestiers non ligneux
SADC :	Société d'aide au développement des collectivités
SADR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SADT :	Service de l'aménagement et de développement du territoire
SPBM :	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
UPA :	Union des producteurs agricoles
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières
ZIP :	Zone d'intervention prioritaire



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	7
1. LA VISION STRATÉGIQUE.....	9
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MASKINONGÉ.....	10
3. LE TERRITOIRE ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	12
3.1 Caractérisation géophysique du territoire.....	12
3.2 Portrait des exploitations agricoles.....	16
Activité agricole.....	16
Population.....	17
Revenus et modes de propriétés.....	17
Travail rémunéré non agricole.....	18
Main-d'œuvre.....	18
Relève agricole.....	18
Richesse foncière.....	20
Productions animales.....	21
Productions végétales.....	24
Agriculture biologique.....	26
Production forestière.....	27
Agroforesterie.....	30
Friches.....	33
3.3 La planification du territoire agricole.....	34
3.4 Morcellement et occupation à des fins autres qu'agricoles.....	37
4. LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE ET LA MISE EN MARCHÉ.....	39
5. L'AGROTOURISME ET LE TOURISME RURAL.....	41
6. L'AGROENVIRONNEMENT.....	44
7. LES CONSTATS ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT.....	48
8. LE DIAGNOSTIC.....	51
9. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS.....	52
10. LE PLAN D'ACTION.....	56
11. LE MODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PDZAA.....	57
Structure d'organisation.....	57
Les partenaires à la mise en œuvre.....	60
12. LES ANNEXES.....	61
Annexe I : Cartes.....	62
Annexe II : Diagnostic.....	71
Annexe III : Plan d'action 2015-2019.....	72
Annexe IV : Outils de suivi et d'évaluation.....	117
RÉFÉRENCES.....	123



*“Tout l’été, fenêtres ouvertes,
Le logis sentait le terroir,
Comme feuilles de menthes vertes,
Comme neige et miel de blé noir.*



Le sarrasin (blé noir),
produit identitaire de la
MRC de Maskinongé

*...Et si je savais que mon livre,
Par leurs charmes ensorceleurs,
Pût se faire aimer, et revivre,
Je l’ornerais de mille fleurs”.*

Prélude de Patrie intime

*Nérée Beauchemin (1850-1931)
Écrivain et médecin d’Yamachiche*

MISE EN CONTEXTE

La MRC de Maskinongé est composé d'un grand nombre d'entreprises agricoles et d'activités complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, tourisme rural, etc.), pilier économique de plusieurs collectivités du territoire.

Le territoire agricole est une ressource non renouvelable, protégée par la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA)*, qui se retrouve dans la majorité des municipalités de la MRC de Maskinongé : il s'avère essentiel de le mettre en valeur afin d'assurer sa vitalité économique, sociale et environnementale.

Au cours des dernières décennies, le portrait du territoire et des activités agricoles a considérablement changé : diminution du nombre de fermes, augmentation de la taille des entreprises, concentration et spécialisation des exploitations, croissance des cultures intensives et des élevages hors-sol, développement de l'agrotourisme, déprise des espaces agricoles moins productifs, etc. Il s'avère donc important de planifier adéquatement le développement et l'aménagement du territoire agricole en prenant en considération ces différents enjeux.

La *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)* a produit en 2008 un rapport établissant l'état de la situation, le diagnostic, la vision d'avenir pour le secteur ainsi que des recommandations. En ce sens, les réflexions soulevées par le rapport de la CAAAQ ont suscitées un fort intérêt et soulèvent un vent de dynamisme de la part des intervenants et des décideurs. L'objectif visé étant non seulement de favoriser l'occupation dynamique du territoire, en développant son plein potentiel dans une perspective de multifonctionnalité, mais également de trouver des avenues de diversification et d'accroissement des activités agricoles, de promouvoir des activités complémentaires à l'agriculture et de contribuer à une cohabitation harmonieuse des communautés. Le tout, en adaptant les interventions pour mieux tenir compte des particularités régionales et des caractéristiques de chacun des milieux (telles que les municipalités dévitalisées).



De ces constats et de ces recommandations ont découlé des chantiers de travail, dont parmi ceux-ci, l'élaboration des *plans de développement de la zone agricole (PDZA)*. Huit MRC ont été soutenues financièrement et techniquement par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour élaborer leur PDZA dans le cadre de projets pilotes (2008-2011).

Aujourd'hui, la réalisation d'un PDZAA auquel a été intégrée l'agroforesterie, est devenue une priorité pour la MRC de Maskinongé. Elle vise ainsi à stimuler la mise en valeur et le développement du territoire agricole de façon planifiée et innovatrice, en prenant en considération les orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, les principes du développement durable et le potentiel agricole du territoire. Il s'agit d'une véritable stratégie d'occupation du territoire agricole axée sur le développement et la vitalité des communautés de la MRC.

Enfin, le plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé s'articule autour des quatre grands axes de la nouvelle *Politique de souveraineté alimentaire du Québec* que sont, la mise en valeur de l'identité des aliments, l'occupation dynamique du territoire, la valorisation du potentiel économique du secteur et le développement durable.



Ferme André et Réal Béland, Avenue Royale Nord, Louiseville

« Grâce aux bonnes fournitures de Baptiste, on cultivait des rangs de patates rondes, patates pilées et patates frites. De quoi être fiers. Et même si la terre de roche gardait son cœur de pierre avare sur le légume, les habitants de mon village s'entêtaient à y faire pousser de l'espoir.

– Il faut semer les uns les autres ! criait le curé ».

Fred Pellerin



1. LA VISION STRATÉGIQUE

Le 20 janvier 2012 s'est tenue une journée de réflexion et d'échange sur la vision du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) de la MRC de Maskinongé. Vingt-huit intervenants représentant plusieurs organisations du milieu se sont concertés en vue d'un consensus sur une vision commune du développement et de la mise en valeur de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé.

De cette journée d'échanges se sont dégagées plusieurs idées qui ont servi à l'élaboration de l'énoncé d'une vision stratégique. Cet énoncé évolutif qui a servi à orienter les actions inscrites dans le plan d'action du PDZAA se définit ainsi :



Je cultive, mon milieu récolte!

- Je cultive **la diversité de production** pour obtenir une mosaïque de taille d'entreprises, de terres cultivées, d'espaces agroforestiers.
- Je cultive **la diversité de produits frais et transformés** afin de les rendre facilement accessibles à la population locale et de les exporter.
- Je cultive **le goût d'acheter** des produits locaux.
- Je cultive **le savoir agricole, agroforestier** au niveau de son acquisition et de sa production.
- Je cultive **la fierté** pour que les métiers et toutes les retombées liées à l'agriculture et de l'agroforesterie soient valorisés au quotidien dans notre communauté.
- Je cultive **la relève et l'établissement** afin de permettre le transfert et le démarrage d'entreprises agricoles et agroforestières.
- Je cultive **le soutien aux entreprises agricoles et agroforestières** afin qu'elles soient prospères, équitables, durables et réseautées.
- Je cultive **l'environnement** pour assurer sa pérennité tant au niveau de la ressource eau, sol, air ainsi que la qualité des paysages.



Cette vision d'avenir tant au niveau agricole qu'au niveau agroforestier se veut rassembleuse pour toute la population de la MRC de Maskinongé.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

La municipalité régionale de comté (MRC) de Maskinongé, composée de dix-sept municipalités, est située au sud-ouest de la région administrative de la Mauricie (région 04), et s'étale des rives du lac Saint-Pierre (fleuve Saint-Laurent) vers le nord-ouest. Elle est contiguë à quatre MRC, soient les MRC de D'Autray, de Matawinie, de Mékinac, des Chenaux et, est également limitrophe des deux Villes-MRC de Shawinigan et de Trois-Rivières. La superficie de la MRC de Maskinongé est de 2502 km² (2638 km² avec la portion du lac Saint-Pierre faisant partie de la MRC), représentant environ 6 % de l'ensemble de la superficie de la Mauricie (Québec, 2009b). À elles seules, les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts (1136 km²) et de Saint-Mathieu-du-Parc (228 km²) représentent 55 % du territoire de la MRC.

Par sa localisation géographique entre Montréal et Trois-Rivières, la MRC de Maskinongé bénéficie d'une position stratégique.

L'autoroute Félix-Leclerc (40) reliant Montréal et Québec, la traverse d'est en ouest dans sa partie sud et permet à la population d'avoir un accès privilégié aux nombreux services qu'offrent les grands centres (enseignement post-secondaire et universitaire, soins spécialisés et autres services professionnels).



Autoroute Félix-Leclerc vue du Rang de la Rivière Sud-Ouest, Maskinongé

En 2011, la population totale de la MRC de Maskinongé était de 36 286 habitants répartis dans les dix-sept municipalités qui la composent (Cf. Tableau 1). Avec ses 7 517 habitants, la ville de Louiseville est la municipalité du territoire la plus peuplée. Cinq autres municipalités présentent une population supérieure à 2 000 habitants, soit Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Alexis-des-Monts, Yamachiche et Maskinongé. Ces six municipalités regroupent 67 % des résidents de la MRC de Maskinongé. Quant aux autres municipalités, elles concentrent une population avoisinante ou inférieure à 1500 habitants, les plus petites étant Saint-Sévère, Saint-Angèle-de-Prémont et Saint-Édouard-de-Maskinongé.



Dans l'ensemble, la population de la MRC de Maskinongé a augmenté entre 2006 et 2011 de 1,8 %, passant de 34 980 à 36 286 personnes.

Neuf municipalités ont connu une augmentation de leur population dont trois municipalités qui se distinguent davantage quant à leur accroissement : Charette (7,5 %), Saint-Boniface (7,9 %) et Saint-Étienne-des-Grès (8,7 %). Durant la même période, sept municipalités ont connu une baisse démographique : Saint-Barnabé (-2,3 %), Sainte-Ursule (-3,1 %), Saint-Sévère (-3,3 %), Saint-Paulin (-5,4 %), Saint-Édouard-de-Maskinongé (-3,3 %), Saint-Angèle-de-Prémont (-2,4 %) et Saint-Alexis-des-Monts (-2,3 %). Ces trois dernières municipalités sont reconnues par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du Québec (MAMROT) comme étant des **municipalités dites dévitalisées** avec respectivement un indice de développement socioéconomique de -5,17, de -7,31 et de -5,02 (pour 2006)¹.

Tableau 1 : Répartition de la population de la MRC de Maskinongé

Municipalités	Population ²	%	Superficie ³ (km ²)	%	Densité (hab./km ²)
Louiseville	7 517	20,7	63,4	2,5	119
Saint-Boniface	4 511	12,4	111,7	4,5	40
Saint-Étienne-du-Grès	4 217	11,6	105,6	4,2	40
Saint-Alexis-des-Monts	3 046	8,4	1135,8	45,4	3
Yamachiche	2 787	7,7	106,9	4,3	26
Maskinongé	2 253	6,2	74,4	3,0	30
Saint-Élie-de-Caxton	1 676	4,6	129,8	5,2	13
Saint-Paulin	1 534	4,2	97,9	3,9	16
Saint-Mathieu-du-Parc	1 407	3,9	228,1	9,1	6
Sainte-Ursule	1 375	3,8	68,2	2,7	20
Saint-Barnabé	1 179	3,2	59,2	2,4	20
Saint-Justin	1 060	2,9	79,6	3,2	13
Charette	993	2,7	42,2	1,7	24
Saint-Léon-le-Grand	992	2,7	75,9	3,0	13
Saint-Édouard-de-Maskinongé	774	2,1	53,9	2,2	14
Sainte-Angèle-de-Prémont	647	1,8	37,8	1,5	17
Saint-Sévère	318	0,9	32,0	1,3	10
Total	36 286	100	2 502	100	15

¹ « Les sept variables socio-économiques utilisées sont : le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006; le taux de chômage; le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus; le % du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental; la proportion de la population des ménages à faible revenu; le revenu moyen des ménages; le % de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire » (Québec, 2011b).

² Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.

³ Québec, 2013b.



3. LE TERRITOIRE ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

3.1 Caractérisation géophysique du territoire

Physiographie⁴

La MRC de Maskinongé est caractérisée géographiquement par la présence de deux grandes régions physiographiques (Cf. Carte no.1) qui lui confèrent son aspect fondamental : la plaine du Saint-Laurent et le plateau laurentien (bouclier canadien). La zone de contact entre ces deux régions constitue le piedmont, localisé dans la partie centrale du territoire.

Plaine du Saint-Laurent

La plaine du Saint-Laurent occupe le sud du territoire. Sa pente, très faible, passe d'une altitude d'environ 45 mètres dans la partie nord à moins de 6 mètres le long du fleuve. La descente se fait de façon douce et continue avec quelques interruptions par endroits, notamment dans la municipalité de Maskinongé, où on retrouve un escarpement bien visible d'une quinzaine de mètres le long de la route du Pied-de-la-Côte. Les municipalités localisées dans la plaine sont Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Sévère, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Barnabé et Charette.

Le sol de la plaine du Saint-Laurent se compose d'argile et de dépôts organiques. Les potentiels agricoles y sont exceptionnellement forts. L'agriculture y est omniprésente.

Le réseau hydrographique a creusé dans l'argile de nombreux talus où les risques de mouvements de terrains sont importants. Elle comprend également une étroite zone marécageuse en bordure du lac Saint-Pierre.

Plateau des Laurentides

Le plateau des Laurentides occupe la partie nord du territoire. Il couvre environ 70 % du territoire, en majorité dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc mais également Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Les Laurentides présentent un relief accidenté dont la bordure montagneuse est fortement entaillée par les vallées occupées par les rivières Maskinongé, Yamachiche et du Loup, et les nombreux lacs et rivières. La foresterie et la villégiature y sont particulièrement importantes. Les sommets peuvent atteindre 550 mètres d'altitude dans certains secteurs.

Piedmont

Le piedmont est la zone de contact entre la plaine et le plateau. Il s'agit d'un secteur aux formes ondulées. Les trois vallées des rivières Maskinongé, Yamachiche et du Loup constituent les principales voies de pénétration de la plaine dans le plateau. La diversité des sols et de la topographie en font une aire aux activités variées.

La présence de nombreux talus argileux y accentue la présence de zones à risque de glissements de terrain.

Le piedmont traverse les municipalités suivantes : Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin et Saint-Boniface.

⁴ Section tirée en majeure partie du S.ADR de la MRC de Maskinongé, 2008.



Le paysage

Le paysage « désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »⁵.

Au cours des cinquante dernières années, les transformations profondes de l'agriculture ont modifiées considérablement le paysage de la MRC de Maskinongé. La densité des fermes a considérablement diminué sur le territoire de la MRC, tout comme dans l'ensemble du Québec, et les exploitations qui ont maintenu leurs activités ont vu leur taille moyenne doubler.

L'intensification et la spécialisation de l'agriculture ont conduit à des changements majeurs observables dans la structure des paysages avec la création d'une zone d'intensification agricole au sud de la MRC et une zone de déprise agricole répartie sur le reste du territoire agricole.

La zone d'intensification agricole est caractérisée par une uniformisation et une homogénéisation de la structure du paysage (disparition des arbres isolés et des haies naturelles, redressement des cours d'eau, élargissement des parcelles agricoles, généralisation des cultures intensives, etc.). La zone de déprise agricole, quant à elle, se distingue par des espaces marqués par l'abandon progressif de certaines portions du territoire où les conditions de terrain et la nature des sols sont défavorables à la pratique d'une agriculture intensive. Elle se manifeste notamment par la présence de bâtiments agricoles abandonnés et de terres en friche.⁶

Afin de prendre en compte le paysage dans ses interventions et dans l'aménagement de son territoire, la MRC de Maskinongé a adoptée en avril 2011 le *Règlement régional # 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée*. C'est dans ce cadre qu'un outil de caractérisation du paysage a été créé pour la MRC, lequel permet d'établir la sensibilité visuelle des paysages à partir de leurs caractéristiques physiques. Plusieurs paysages ont ainsi été répertoriés comme sites et corridors d'intérêt esthétique pour la MRC dans le SADR. Les résultats de cet outil de caractérisation sont au cœur d'un aménagement durable des paysages pour la MRC.

Également, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie a amorcé en 2013 la réalisation d'une étude de caractérisation et d'un *Plan de paysage régional*. En plus de décrire les unités paysagères, leurs enjeux ainsi que les axes d'intervention préconisés, ce plan de paysage avancera des recommandations quant à l'aménagement et la mise en valeur des paysages de la Mauricie. Le dépôt du plan est prévu à l'hiver 2014.



Patrimoine bâti, Route du Pied-de-la-Côte, Maskinongé

⁵ Conseil de l'Europe (2000).

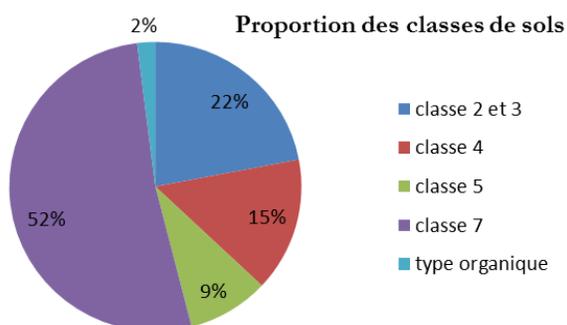
⁶ Tiré et adapté de : Ruiz, J. et G. Domon (2005).

Qualité des sols

La qualité des sols est un élément déterminant pour le développement de l'agriculture et les types de production agricole susceptibles d'optimiser le rendement agricole. Selon les cartes portant sur la pédologie et le potentiel agricole des terres (Cf. Carte no.2), il n'existe aucun sol de classe 1 sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Les terres de la zone agricole de la MRC qui offrent les caractéristiques les plus prometteuses sont constituées de sols appartenant aux classes 2, 3 et 4. Sur notre territoire, on retrouve 22% de la zone agricole ayant un potentiel agricole de classe 2 et 3, majoritairement de types argileux et loameux.

Ces sols sont généralement très fertiles et s'adaptent à des cultures diversifiées. La distribution sur le territoire de ces types de sols se retrouve principalement dans la plaine du Saint-Laurent, et en moindre importance, dans le piedmont.



La grande majorité des sols de classes 4 (15 % de la zone agricole) sont de type sableux et se retrouvent dans les municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Boniface, et dans une moindre mesure, de Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Charette, Saint-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé et Saint-Alexis-des-Monts. On retrouve également des sols de type organique sur uniquement 2 % de la zone agricole, majoritairement situés dans les municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Boniface, ainsi qu'en bordure du lac Saint-Pierre.

Enfin, le territoire agricole de la MRC de Maskinongé compte 9 % de sols agricoles de classe 5 qui présentent des limitations très sérieuses les restreignant à la production de plantes fourragères vivaces, mais peuvent être améliorés au moyen de la machinerie agricole.

Une forte proportion (52 %) des sols de la zone agricole permanente de la MRC est de classe 7 et n'offre aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent et est associée au couvert forestier.



Réseau hydrographique

La MRC de Maskinongé est drainée par cinq réseaux hydrographiques qui assurent l'égouttement des régions physiographiques qui la composent. À chacun de ces réseaux, est rattaché un ensemble de lacs ou cours d'eau qui drainent leurs eaux, dans une direction généralement nord-sud, vers le même point : les eaux du fleuve Saint-Laurent (partie du lac Saint-Pierre). Ces bassins versants sont ceux de la rivière du Loup, de la Petite rivière Yamachiche, de la rivière Yamachiche, de la rivière Maskinongé et du grand bassin de la rivière Saint-Maurice, incluant les sous-bassins des rivières Shawinigan et Matawin.

Le bassin hydrographique de la rivière du Loup, avec ses quelque 1600 km² de superficie, est le plus important de la MRC et couvre 49 % de l'ensemble du territoire.

Le lac Saint-Pierre, situé à la limite sud de la MRC, est la plus vaste plaine d'inondation en eau douce au Québec, et accueille presque la totalité des eaux de ces bassins versants. Il constitue un élargissement du fleuve Saint-Laurent et représente un potentiel biologique et récréatif important pour la MRC.

D'ailleurs, le lac Saint-Pierre a été déclaré « *Réserve mondiale de la biosphère* » par l'UNESCO et reconnu comme zone humide d'importance internationale selon la Convention de Ramsar.

Sur le plateau laurentien, les lacs sont nombreux et de grandeurs variées, et occupent une place importante au point de vue de la villégiature et des activités récréatives. La majorité d'entre eux sont situés dans les municipalités du nord de la MRC (à Saint-Alexis-des-Monts, plus particulièrement dans la réserve faunique Mastigouche, à Saint-Élie-de-Caxton et à Saint-Mathieu-du-Parc).

Climat

Le climat a une grande influence sur la formation et l'évolution des sols de même que sur la croissance des plantes. La MRC de Maskinongé est localisée dans la zone continentale humide, région climatique qui caractérise le Québec méridional. Le vent du nord-ouest est le vent dominant à une vitesse moyenne de 8,65 km/heure.

Selon l'*Atlas agroclimatique du Québec (2012)*, la longueur de la saison sans gel (0°C) dans la MRC de Maskinongé est de 115 à 128 jours pour le plateau des Laurentides, et 129 à 142 jours pour la plaine du St-Laurent (probabilité de 8 années sur 10). La longueur de la saison de croissance est de 177 à 185 jours au nord de la MRC et de 186 à 194 jours au sud. Le territoire de la MRC reçoit entre 2346 et 2895 degrés-jours (base 0°C) selon la localisation. Le cumul des unités thermiques maïs (UTM) augmente du nord au sud et se situe entre 2101-2300 UTM pour le plateau Laurentien, de 2301-2500 UTM dans le piedmont, et de 2501-2700 UTM dans la plaine du St-Laurent.

Il tombe annuellement une moyenne de 720 mm de pluie et 2000 mm de neige sur l'ensemble du territoire.⁷



⁷ Environnement Canada.

3.2 Portrait des exploitations agricoles

La zone agricole permanente est protégée par la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA)*. Toutes les municipalités de la MRC de Maskinongé ont une portion de leur territoire en zone agricole permanente, et dans certaines municipalités où l'intensification agricole s'est effectuée, la zone agricole occupe pratiquement toute leur superficie (Maskinongé, Yamachiche et Saint-Sévère).

En 2010, la zone agricole permanente de la MRC représentait 83 300 hectares soit 33 % de la superficie du territoire.

Activité agricole

En 2010, l'agriculture occupait 20 % (50 363 ha) de la superficie totale du territoire de la MRC de Maskinongé⁸. Cette proportion atteint 44 %, si on exclut les territoires de Saint-Alexis-des-Monts (incluant la réserve faunique Mastigouche) et de Saint-Mathieu-du-Parc, ces deux municipalités étant majoritairement en milieu forestier et sur des sols à potentiel moindre pour l'agriculture.

Étant donné la grande richesse des sols de la plaine du Saint-Laurent, c'est conséquemment la partie sud de la MRC qui regroupe la majorité des entreprises agricoles.

En effet, Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère et Saint-Barnabé regroupaient à elles seules 70 % des exploitations agricoles du territoire et comptaient 83 % de toutes les terres cultivées, bien que le territoire total de ces 8 municipalités ne couvre que 22 % de l'ensemble de la MRC.

⁸ MAPAQ, *Enregistrements des exploitations agricoles, 2010*.

Le territoire de la MRC comptait 478 fermes en 2010 alors qu'en 2004 ont y recensait 525 fermes⁹. Au niveau des superficies cultivées, celles-ci se sont maintenues autour de 40 000 ha pour la même période, faisant passer la taille moyenne des entreprises de 96 hectares (dont 77 ha en culture) à 105 hectares (dont 84 ha en culture) ce qui constitue une hausse appréciable de 10 % contre 7 % pour l'ensemble du Québec. À noter que 38 % (19 305 ha) des superficies exploitées par les entreprises de la MRC sont des superficies louées et non possédées par celles-ci.

Au niveau régional, le nombre total de fermes recensées dans notre MRC représentait 48 % des fermes recensées en Mauricie, et celles-ci exploitaient 46 % des superficies cultivées régionalement, ce qui démontre de façon indéniable, l'importance stratégique de l'agriculture dans notre MRC au sein de la région de la Mauricie.

De même, on retrouve sur le territoire de la MRC, 38 % des entreprises agricoles de 200 hectares et plus de la Mauricie.



Rang Saint-François, Saint-Sévère

⁹ *Ibid.*

Population

En 2010, on dénombrait 768 entrepreneurs agricoles soit 22 exploitants de moins qu'en 2007. L'âge moyen des exploitants agricoles est de 54,1 ans, ce qui est comparable à la Mauricie et à l'ensemble du Québec¹⁰. Parmi ceux-ci, 28 % sont des femmes et 72 % des hommes. On retrouvait 56 % des entreprises agricoles de la MRC dont le membre principal était âgé de 55 ans et plus. Parmi ceux-ci, 60 % ne prévoyaient pas vendre ou transférer leur entreprise d'ici 5 ans, 18 % prévoyaient le faire (dont 78 % ayant identifié une relève), et 22 % ne savaient pas (mais dont 36 % ont tout de même identifié une relève).

La population agricole tend à diminuer par rapport à la population totale, au fur et à mesure que le phénomène de consolidation des entreprises agricoles se poursuit.

Ainsi, en 2008 seulement 4 % de la population de la MRC de Maskinongé vivait sur une ferme, et ce, malgré que la zone agricole permanente représentait plus du tiers de son territoire.

Cependant, une variation importante de la population agricole était observée entre les municipalités de la MRC de Maskinongé. Ainsi, la population agricole à Saint-Sévère représentait 25 % de la population et 18 % à Saint-Léon-le-Grand (Québec, 2010a). L'hétérogénéité de la répartition de population agricole à travers le territoire de la MRC est un élément devant faire partie de la réflexion visant la planification de l'aménagement et du développement du territoire.

¹⁰ *Ibid.*

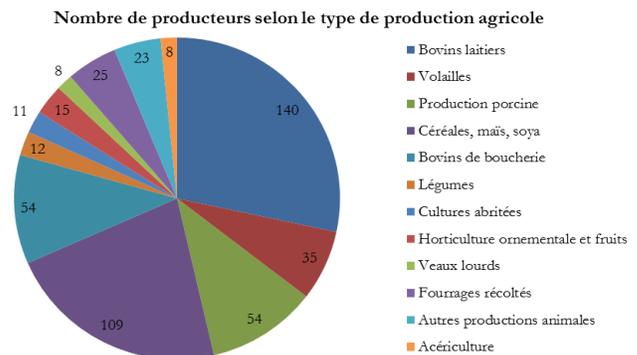


Revenus et modes de propriétés

En 2010, le secteur de l'agriculture affichait un chiffre d'affaires de 148 M\$ dans la MRC de Maskinongé, une hausse de 5,7 % par rapport à l'année 2004. Les entreprises du territoire se démarquent au niveau de la région avec des revenus moyens par hectare cultivé de 3 656\$ comparativement à 2 805\$ pour la Mauricie¹¹.

Par ailleurs, 42 % des entreprises agricoles de la MRC déclarent des revenus bruts de moins de 100 000\$ annuellement, tandis que 36 % des entreprises génèrent des revenus supérieurs à 250 000\$ par année.

Selon Statistique Canada en 2011, le capital agricole total de la MRC s'élevait à 554 millions de dollars (76 % pour les terres et les bâtiments, 16 % pour la machinerie et 8 % pour le cheptel), ce qui représente 51 % du capital agricole régional.



Toujours en 2011, les entreprises agricoles de la MRC de Maskinongé appartenaient majoritairement à des propriétaires uniques (45 %), 17 % à des sociétés de personnes, et 38 % à des compagnies.

¹¹ MAPAQ, *Enregistrements des exploitations agricoles, 2010.*

Travail rémunéré non agricole

En 2011, 29 % des exploitants agricoles de la MRC de Maskinongé réalisaient du travail rémunéré non agricole. Parmi ceux-ci, 11 % effectuaient moins de 20 heures par semaine, 53 % de 20 à 40 heures par semaine et 20 % plus de 40 heures de travail non agricole par semaine¹². Ainsi plusieurs producteurs agricoles de la MRC de Maskinongé travaillent à temps partiel et même à temps plein à l'extérieur de l'entreprise agricole. La présence de plusieurs entreprises agricoles ayant un revenu agricole brut inférieur à 100 000 \$ (42 %) peut expliquer cette situation.

Main-d'œuvre

Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ (2007), la majorité de la main-d'œuvre agricole est familiale. Ainsi, les entreprises agricoles de la MRC de Maskinongé embauchaient 1814 personnes en 2007, dans une proportion de 73 % familiale et 27 % non-familiale. Seulement 2 % de la main-d'œuvre non-familiale proviendrait de l'extérieur du Québec. Près du tiers (31 %) des entreprises agricoles de la MRC de Maskinongé ont déclaré embaucher de la main-d'œuvre non-familiale en 2007.

Relève agricole

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a réalisé en 2006 un recensement de la relève établie au Québec.

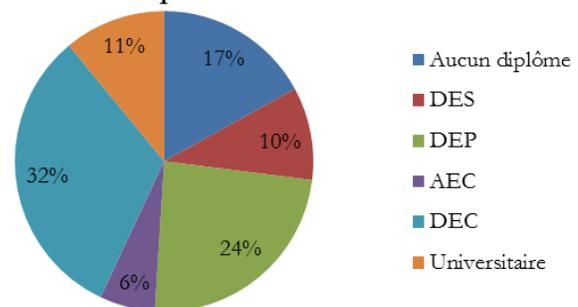
La définition de la relève qui a été retenue pour le recensement est « *tous les jeunes agriculteurs et agricultrices qui avaient moins de 40 ans au 31 novembre 2006 et qui possédaient au moins 1 % de parts dans une entreprise agricole du Québec* » (Québec, 2008b).

Les données statistiques qui sont présentées dans cette section proviennent en partie de cette étude, ainsi que de l'édition 2011 du recensement sur la relève agricole.

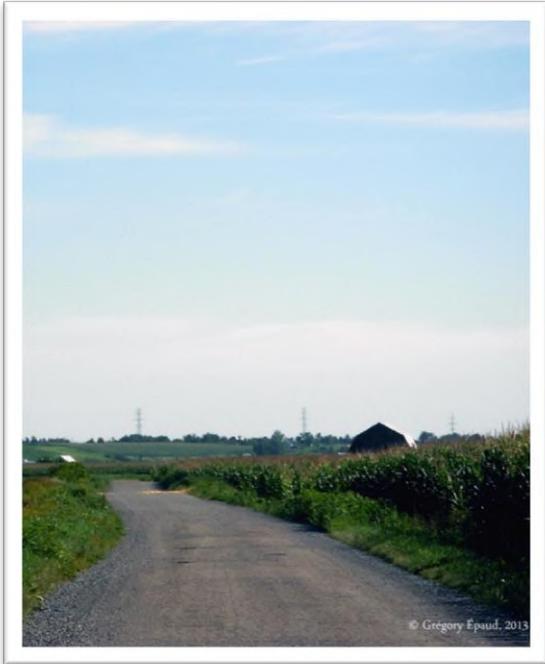
En 2006, 105 jeunes formaient la relève agricole de la MRC de Maskinongé. Plus de 60 % de ceux-ci avaient entre 25 à 34 ans, pour une moyenne d'âge de 31,9 ans (33,2 ans en 2011). Plus de 80 % d'entre eux avaient obtenu une diplomation, dont 10 % possédaient uniquement un diplôme d'études secondaires (DES), 24 % un diplôme d'études professionnelles (DEP), 32 % un diplôme d'études collégiales (DEC), 6 % une attestation d'études collégiales (AEC) et 11 % un diplôme universitaire.

Par ailleurs, 18 % de la relève agricole n'avaient obtenu aucun diplôme comparativement à 10 % pour la Mauricie et 9 % pour l'ensemble du Québec.

Niveau de diplomation de la relève en 2006



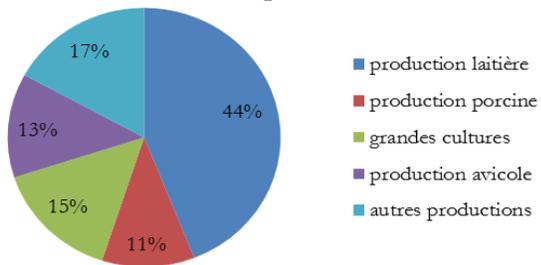
¹² Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.



Route du Grand-Saint-Jacques, Maskinongé

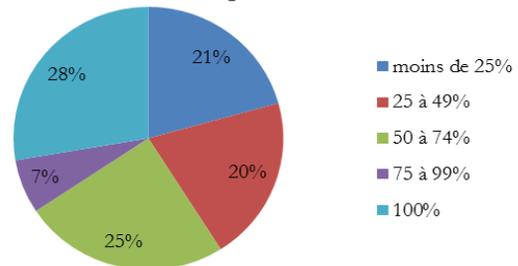
En 2011, les principales productions choisies par la relève dans la MRC de Maskinongé étaient la production laitière (44 %), les grandes cultures (15 %), la production de volailles (13 %) et finalement, la production porcine (11 %) ¹³.

Productions choisies par la relève en 2011



Au niveau de l'acquisition des parts de l'entreprise, 21 % de la relève établie possédait moins de 25 % des actifs de leur l'entreprise, 20 % entre 25 et 49 % des parts de l'entreprise, 25 % entre 50 à 74 % et 7 % des jeunes avaient entre 75 à 99 % des parts. Plus du quart de la relève (28 %) possédait 100 % des actifs de l'entreprise, étant propriétaire unique de celle-ci.

Détention d'actif par la relève en 2011



Dans 70 % des cas, le mode d'établissement privilégié dans la MRC de Maskinongé a été l'acquisition de parts dans une entreprise existante (62 % de transfert familial et 8 % non familial), alors que dans 30 % des cas il s'agissait du démarrage d'une nouvelle entreprise (Québec, 2011a).

Les deux tiers (66 %) de la relève qui s'établie par un transfert ont connu une expansion de leur entreprise au moment de l'établissement. La relève agricole a pu bénéficier d'aides financières pour l'établissement provenant de différents organismes.

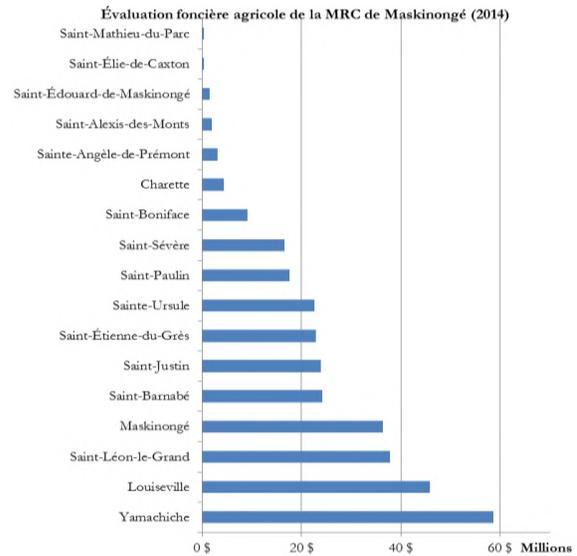
En 2006, 70 % des jeunes de la relève avaient obtenu une aide financière de la Financière Agricole du Québec, 10 % du MAPAQ, 8 % du CLD (18 % en 2011) et 6 % de la SADC (12 % en 2011).

¹³ MAPAQ, 2011a.

Richesse foncière

Le total de l'évaluation foncière uniformisée pour le territoire de la MRC de Maskinongé s'élève à 2,8 milliards \$. La valeur foncière des entreprises agricoles enregistrées totalise 327 M \$, ce qui représente 11,7 % de l'ensemble de la richesse foncière de la MRC.

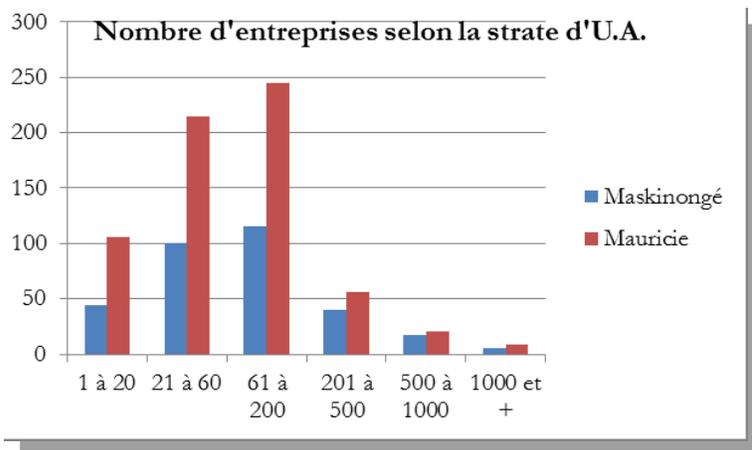
Pour ce qui concerne la répartition dans les municipalités de la MRC, on constate dans le graphique suivant que les municipalités de Yamachiche, Louiseville, Saint-Léon-le-Grand et Maskinongé, s'accaparent 55 % de la richesse foncière agricole totale de la MRC.



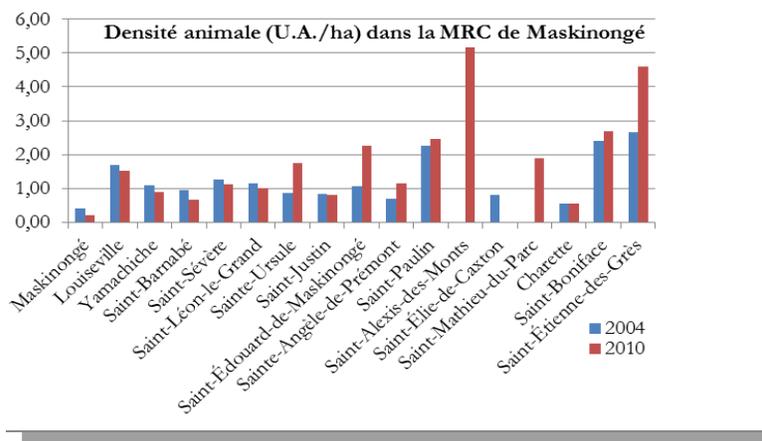
Ferme Michel Livernoche, Rang de la Petite Rivière, Louiseville

Productions animales

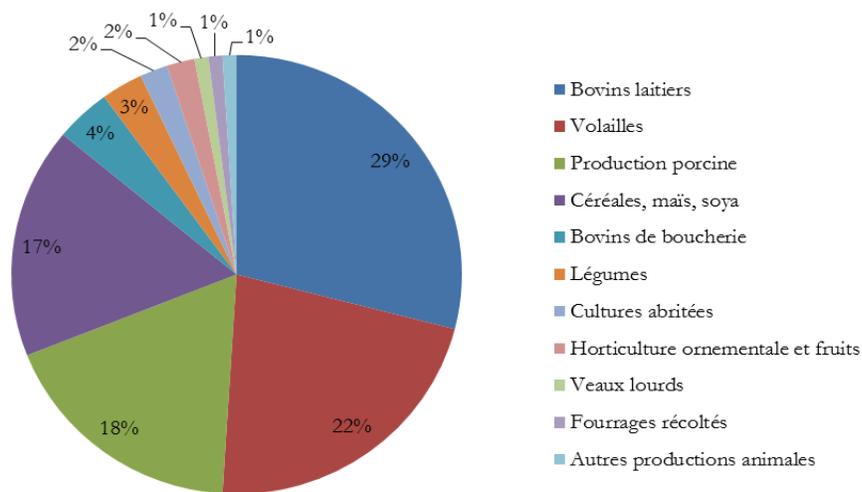
On retrouve dans la MRC de Maskinongé une très forte activité d'élevage et 75 % des revenus bruts à la ferme proviennent de cette activité. En 2010, 294 entreprises avaient comme activité agricole principale la production animale. On y dénombrait 51 781 unités animales (U.A.) sur le territoire de la MRC, soit 60 % de l'ensemble de la Mauricie, dont 70 % des entreprises de la région comptant 201 U.A. et plus.



Tel qu'illustré dans le graphique suivant, les municipalités possédant la plus faible densité animale (unités animales/ha) sont Saint-Élie-de-Caxton, Maskinongé et Charette, tandis que les densités animales les plus élevées (≥ 2 U.A./ha) se retrouvent dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Saint-Paulin et Saint-Édouard-de-Maskinongé. Les variations les plus significatives survenues entre 2004 et 2010 se sont produites dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Édouard-de-Maskinongé, où des hausses importantes ont été constatées suite à l'augmentation du cheptel dans ces municipalités. À noter que la zone agricole de St-Alexis-des-Monts est d'une petite superficie et que cette densité animale est concentrée dans une infime partie de la municipalité.



Les principales productions animales de la MRC (en ce qui a trait aux revenus générés) sont la production laitière, suivi par les productions avicole et porcine. La MRC de Maskinongé se distingue au niveau de la région de la Mauricie, en détenant le plus grand nombre d'unités animales dans les productions porcine (79 %), avicole (73 %, dont 94 % des poulets à griller), laitière (44 %), ovine (69 %) et de veaux de grains (81 %).



Importance des revenus annuels selon le type de production

La carte no.3 montre que Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Yamachiche et Saint-Barnabé sont les municipalités ayant le plus grand nombre d'entreprises en production animale. La production avicole se concentre dans les municipalités de Louiseville, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès et Yamachiche. La production porcine se retrouve en grande partie dans les municipalités localisées au sud et au centre de la MRC de Maskinongé, dont Saint-Paulin, Yamachiche, Saint-Léon-le-Grand et Sainte-Ursule. Les entreprises de bovins de boucherie se localisent dans toutes les municipalités de la MRC. La production ovine se concentre principalement dans les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Charette.



Ferme des Chutes St-Cyr, Rang des Chutes, Sainte-Ursule

La production laitière est présente sur l'ensemble du territoire mais se concentre dans cinq municipalités, soient Saint-Léon-le-Grand, Yamachiche, Sainte-Ursule, Saint-Sévère et Saint-Barnabé. En 2008, près de 40 % des entreprises laitières de la MRC de Maskinongé détenaient un minimum de 30 kg.mg/jr. De plus, 10 % possédaient plus de 61 kg.mg/jr. L'évolution de la production laitière dans la MRC de Maskinongé entre 2008 et 2010 se traduit par une diminution du nombre de producteurs laitiers de près de 6 %. Cependant, la production totale de lait ainsi que les revenus associés ont augmenté durant cette période. De plus, le nombre de vaches laitières a diminué passant de 8 096 en 2004 à 7 198 têtes en 2008. Même constat avec le quota chutant de 5 929 en 2004 à 5 577 kg.mg/jr. en 2008 (Québec, 2010b et Québec, 2004).

Plusieurs autres productions animales sont réalisées sur le territoire de la MRC, dont l'apiculture et les différents élevages suivants : bison, cerf rouge, chèvre, sanglier, volailles de spécialité, wapitis et cheval. Ces différentes productions se retrouvaient principalement dans les municipalités plus au nord de la MRC de Maskinongé. On compte également deux entreprises aquacoles situées à Saint-Alexis-des-Monts, produisant une quantité importante de poissons pour l'ensemencement et la consommation de table (163 tonnes en 2010 selon les données du MAPAQ), notamment de la truite arc-en-ciel, de l'omble de fontaine et de l'omble chevalier.



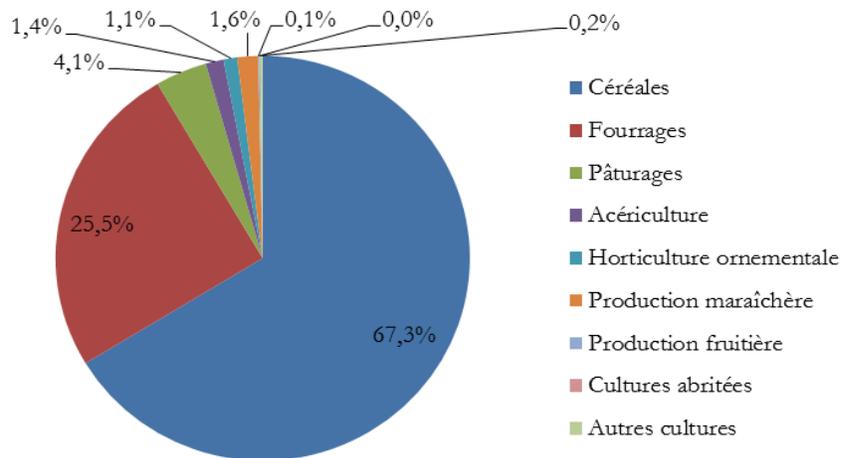
Ferme avicole Henri Bergeron, Rang Beauséjour, Maskinongé

« ... il ôtait les volets de son chariot pour étaler, à la vue de toutes, son stock nouveau. Un étalage de pépins d'illusions. Il tenait en inventaire les classiques de radis, betteraves et cocognes. Toutefois, il gardait une large part de son présentoir à des expériences nouvelles, exotiques. Melons d'eau, melons miel, papermannes... Et il m'apparaît bon de vous dire que oui : nous fûmes parmi les rares habitants du parallèle à cultiver la papermanne trois couleurs en grappe. Nous fûmes parmi les rares à semer de la baloney tranchée grimpanche. Ferdinand Garceau, agronome ignoré, trouva même le tour de récolter des tranches carrées de ce steak de chasse. Et tout ça, dans les règles de lard. Cent pour cent pur ».

Fred Pellerin

Productions végétales

Les superficies cultivées totalisent 40 388 hectares, ce qui représente 80 % de la superficie agricole exploitée (le reste étant constitué majoritairement de boisés) et 48 % de la zone agricole permanente. En 2010, 177 entreprises avaient comme activité agricole principale la production végétale. Les cultures les plus répandues étaient les céréales¹⁴ avec 27 166 ha (67 %), les fourrages avec 10 319 ha (26 %) et les pâturages avec 1 656 ha (4 %).



Importance des cultures selon la superficie cultivée

Les productions végétales ont généré des revenus de 33 M\$ en 2008 (Québec, 2010b) ce qui correspond à 25 % des revenus agricoles du territoire. Selon la carte no.4, les revenus totaux les plus élevés en 2008 pour les cultures de céréales, de maïs et de soya étaient concentrés dans les municipalités au sud de la MRC soit à Saint-Justin, Louiseville, Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche (Québec, 2010b). Ces municipalités de la plaine du Saint-Laurent bénéficient des terres agricoles les plus fertiles. La moyenne de la valeur des terres en culture transigées en Mauricie était en 2010 de 6 970 \$ l'hectare soit un montant inférieur à la valeur provinciale de 7 702 \$ l'hectare (FAQ, 2011).

La culture de l'orge brassicole est importante sur le territoire de la MRC de Maskinongé où on retrouve une soixantaine de producteurs cultivant 850 hectares, dont plusieurs hectares sont cultivés en régie biologique.

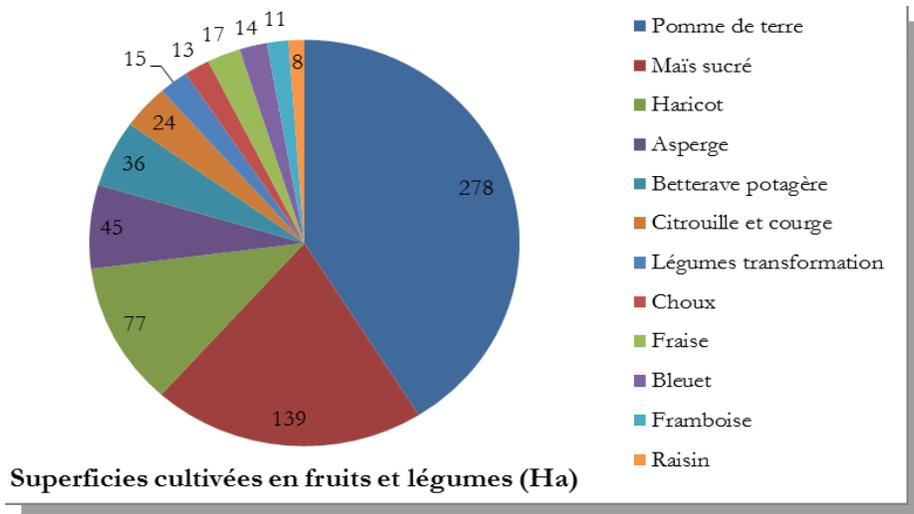
En 2010, plus de la moitié (52 %) de la superficie cultivée en grandes cultures en Mauricie se retrouvait dans la MRC de Maskinongé. Ainsi, c'est 62 % des superficies cultivées en orge et en sarrasin, 60 % en maïs-grain, 52 % en soya, 41 % en canola et 36 % des superficies cultivées en blé qui étaient localisées dans la MRC de Maskinongé.

¹⁴ Céréales : Maïs-grain, soya, avoine, blé, canola, céréales mélangées, sarrasin, orge, seigle, autres céréales

Fruits et légumes

Sur le territoire de la MRC, les principales cultures fruitières sont la fraise (17 ha), le bleuet (14 ha), la framboise (11 ha) et le raisin (8 ha). La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se classe au premier rang, avec 6 entreprises ayant déclaré avoir produit, soit des fraises ou/et des framboises et une d'entre-elles des pommes.

Les entreprises agricoles cultivant des légumes se localisent principalement dans le piedmont de la MRC de Maskinongé (Cf. Carte no.5). C'est également à Saint-Étienne-des-Grès que la concentration des entreprises maraîchères est la plus importante avec 8 entreprises. La pomme de terre (278 ha), le maïs sucré (139 ha), le haricot (77 ha), l'asperge (45 ha) et la betterave potagère (36 ha) sont les principaux légumes cultivés sur le territoire de la MRC de Maskinongé.



Source : MAPAQ, Enregistrements des exploitations agricoles, 2010.

La superficie totale des serres utilisées était de 20 441 mètres carrés¹⁵. La tomate et le concombre étaient les deux légumes les plus cultivés en serre dans la MRC. Sur 70 % des superficies abritées, on retrouvait des fleurs annuelles, des potées fleuries et des plantes vivaces.

Productions émergentes

Dans la MRC de Maskinongé, plusieurs productions végétales sont en émergence. De celles-ci on peut citer le fruit du chèvrefeuille comestible (*la camerise*) produit à Yamachiche et à Saint-Étienne-des-Grès, ainsi que le fruit de l'amélanchier (*l'amélanche*) qu'on retrouve également à Saint-Étienne-des-Grès. Également, la baie de l'argousier (*l'argouse*) qui est cultivée dans les municipalités d'Yamachiche, de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Édouard-de-Maskinongé. Enfin, un producteur agricole a planté du sureau à Yamachiche en 2012.

¹⁵ Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.

Acériculture

En 2010, 39 entreprises agricoles enregistrées (déclarant plus de 5000\$ en revenus agricoles) pratiquaient l'acériculture sur le territoire de la MRC (dont 7 comme activité agricole principale) pour un nombre total d'entailles d'environ 53 000 réparties sur 570 hectares, à 72 % privées (moyenne de 93 entailles/ha).

La carte no.5 montre que la superficie acéricole exploitée se concentrait principalement dans les municipalités centrales : Saint-Léon-le-Grand (58 ha), Sainte-Ursule (52 ha), Saint-Justin (63 ha), Saint-Édouard-de-Maskinongé (65 ha) dont Saint-Paulin qui s'y démarquait particulièrement avec 119 ha et au nord de la MRC, Saint-Alexis-des-Monts avec 60 ha.

Depuis 2003, la production et la mise en marché de l'eau d'érable et de ses concentrés sont contingentées, et l'exploitation d'une nouvelle érablière nécessite l'attribution par la Fédération des producteurs acéricoles d'un contingent intérimaire pour un projet de démarrage. La mise en marché de la sève et du sirop d'érable du Québec est chapeautée par le plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Seule la production vendue directement au consommateur par le producteur est exemptée du plan conjoint et de toute réglementation.

Les peuplements d'érables à sucre couvrent une superficie de 12 640 hectares dans la MRC, répartis également entre les territoires privé et public¹⁶ (Cf. Carte no.6). En appliquant une possibilité moyenne de 150 entailles à l'hectare, on obtient un potentiel d'exploitation théorique de 1,9 million d'entailles pour la MRC.

Évidemment, ce potentiel ne tient pas compte des différentes contraintes pouvant affecter l'exploitation acéricole de ces peuplements d'érables à sucre (accès routier et à l'électricité, pente du terrain, intérêt du propriétaire, contingents, etc.).



Érablière sur la route Gagné à Saint-Justin

Agriculture biologique

En 2010, on dénombrait dans la MRC de Maskinongé seize entreprises certifiées biologiques, soit 3,3 % du nombre total d'entreprises agricoles de la MRC, et 41 % des entreprises biologiques de la Mauricie. Ces entreprises produisaient essentiellement des céréales et protéagineux, ainsi que des fourrages, pour une superficie totale de 2 232 hectares en cultures biologiques (soit 5 % des superficies cultivées dans la MRC). Seulement deux entreprises en production laitière et deux entreprises en production bovine étaient certifiées biologiques sur le territoire.

Les superficies cultivées certifiées biologiques se retrouvaient principalement dans les municipalités d'Yamachiche (34 %), de Saint-Boniface (24 %) et de Saint-Léon-le-Grand (19%). Ces superficies étaient majoritairement cultivées en céréales et protéagineux, en fourrages et autres cultures. Au niveau de l'acériculture, on recensait 20 hectares d'érablières certifiées biologiques, soit seulement 3 % des érablières certifiées de la Mauricie.

¹⁶ Québec, 2012.

Production forestière

Le milieu forestier¹⁷

Selon le ministère des Ressources Naturelles¹⁸, la forêt couvre 175 300 hectares soit 70 % du territoire de la MRC de Maskinongé (excluant la section du lac St-Pierre), dont 95 475 hectares de forêt publique (54 %). Cette superficie boisée est localisée principalement à l'intérieur des limites territoriales des municipalités situées dans le piedmont et le plateau Laurentien, soit Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont et Sainte-Ursule. Le territoire forestier de la MRC de Maskinongé représente 5,5 % de la forêt mauricienne.

Un terrain forestier est considéré productif lorsqu'il peut produire au moins 50 m³ de matière ligneuse à l'hectare. La forêt productive exclut les superficies occupées par les chemins forestiers, les tourbières, les gravières, etc. La forêt de la MRC de Maskinongé est considérée productive dans une proportion d'environ 97 % de la superficie forestière totale.

La forêt contribue largement au développement économique et social de la MRC de Maskinongé. Ses caractéristiques permettent d'offrir de nombreuses activités comme les interventions d'aménagement forestier (récoltes et travaux sylvicoles), la récréation, l'exploitation de la faune et l'acériculture. En raison de ses fonctions environnementales, la forêt joue également un rôle dans l'équilibre des écosystèmes et la santé des êtres vivants.

¹⁷ Section tirée en majeure partie du SADR de la MRC de Maskinongé, 2008.

¹⁸ Québec, 2012.



La forêt privée

La MRC de Maskinongé possède 79 825 hectares de forêt de tenure privée, soit 46 % de la superficie forestière totale de la MRC. En 2002, la forêt privée était composée à 49 % d'essences feuillues, 36 % d'essences mélangées et 10 % de résineux¹⁹. L'érablière à sucre était le peuplement de feuillus principal (46 %), suivi des peupleraies (14 %) et des érablières rouges (12 %). La sapinière (7 %) était le peuplement de résineux le plus important en superficie.

La forêt privée est répartie entre plus de 1500 propriétaires, dont 507 ayant le statut de producteur forestier²⁰, plaçant la MRC au premier rang de la Mauricie en termes de nombre de producteurs.

Ceux-ci possèdent en moyenne 30 hectares de forêt, mais on retrouve cependant dans la MRC quatre propriétaires possédant plus de 800 hectares. En 2011, les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Boniface regroupaient sur leur territoire 60 % de la superficie forestière de la MRC de Maskinongé appartenant à des producteurs forestiers reconnus.

¹⁹ Données du 3^e inventaire écoforestier du MRN modifiées en 2002 suite à la mise à jour des plantations et des friches par l'AMFM.

²⁰ « Le statut de producteur forestier est un titre reconnu par un certificat. Il donne accès à une gamme d'avantages fiscaux par l'intermédiaire de programmes offerts de concert avec le gouvernement et l'entreprise privée, dont le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées géré par l'AMFM ». Tiré du site Internet : <http://www.agence-mauricie.qc.ca/>. Consulté le 1^{er} décembre 2011.

Répartition des producteurs forestiers dans la MRC de Maskinongé (2011)

Municipalités	Nombre de producteurs	Nombre de lots	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)
Maskinongé	6	21	255	59
Louiseville	3	11	91	18
Yamachiche	22	68	559	341
Saint-Barnabé	11	23	288	187
Saint-Sévère	7	23	386	134
Saint-Léon-le-Grand	29	95	1 489	565
Sainte-Ursule	18	63	659	564
Saint-Justin	41	172	1 361	1 124
Saint-Édouard-de-Maskinongé	44	217	1 861	1 551
Saint-Angèle-de-Prémont	23	74	709	551
Saint-Paulin	40	162	1 891	1 412
Saint-Alexis-des-Monts	63	347	7 508	7 234
Saint-Mathieu-du-Parc	46	110	2 517	2 007
Saint-Élie-de-Caxton	62	207	4 943	4 654
Charette	21	54	595	492
Saint-Boniface	51	230	4 359	3 765
Saint-Étienne-des-Grès	62	146	1 727	1 507
Total MRC	507	2 023	31 197	26 166

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une municipalité.

Source : AMFM, 2011

Selon une enquête réalisée auprès des propriétaires de boisés privés de la Mauricie en 2000 par l'AMFM, la forêt privée appartenait majoritairement à des hommes (91 %) âgés en moyenne de plus de 50 ans (53,6 ans). Dans la plupart des cas (89 %), les propriétaires ont fait l'acquisition de lots forestiers à proximité de leur résidence (moins de 50 km.). Pour plus de la moitié d'entre eux (62 %), la principale raison de la possession du lot boisé était pour le plaisir, le loisir et la détente, et dans seulement 9 % des cas pour bénéficier des revenus liés au prélèvement de bois.



Route du Ruisseau Plat, Saint-Édouard-de-Maskinongé

La récolte forestière

L'industrie forestière occupe une place importante au niveau industriel et au niveau de l'emploi sur le territoire de la MRC. Les industries de la transformation du bois s'approvisionnent en bois provenant des forêts publiques et privées. Selon le rapport annuel de 2012 du SPBM, la MRC de Maskinongé engendrait 19 % de la production de bois de la Mauricie.

Tableau 2 : Volume de bois récolté (m³ solide) dans la MRC de Maskinongé en 2012

	<i>Résineux</i>	<i>Feuillus</i>
<i>Forêt publique</i>	8 289	3 875
<i>Forêt privée</i>	15 446	15 699
Total	23 735	19 574

Source : MRN, Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013.
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, 2013.

Les emplois

Dans la MRC de Maskinongé, on comptait 16 entrepreneurs forestiers actifs en 2011 (SPBM, 2011b). Pour la même année, on dénombrait plus de trente entreprises dans le secteur du meuble sur le territoire (CLD de la MRC de Maskinongé, 2011). En 2011, le nombre d'employés tels que les travailleurs sylvicoles ou en lien direct avec la forêt a été recensé à plus de 260 travailleurs dans la MRC de Maskinongé. Selon une étude sur le marché du travail réalisée par Emploi Québec, le secteur de la fabrication employait dans la MRC de Maskinongé 4 405 personnes dont 1 265 employés dans la fabrication de meubles et de produits connexes, et 515 pour la fabrication de produits en bois (Québec, 2009). Au total, pour la MRC de Maskinongé environ 2 160 emplois découlent de la ressource forestière, essentiellement en fabrication de meuble.



Selon le Portrait de l'agroforesterie au Québec²¹, « l'agroforesterie est un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux ». L'agroforesterie se déploie en une multitude d'activités. Certaines d'entre elles se pratiquent en champ, d'autres en forêt. Cependant, il est impératif que toutes ces activités associent intentionnellement l'arbre ou l'arbuste à des cultures ou à des élevages.

De plus, « sans être une panacée, l'agroforesterie, grâce à ses multiples fonctions environnementales, sociales et économiques, peut aider le secteur agricole à trouver des solutions innovatrices aux enjeux liés au paysage ».²²

Toujours selon le Portrait de l'agroforesterie au Québec²³, « les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent une catégorie de production qui, au Québec, se situe, dans plusieurs cas, encore à un stade de démarrage et, souvent, à celui de la recherche et du développement ».

Les produits forestiers non ligneux sont définis par l'Organisation des Nations Unies comme « des produits d'origine biologiques, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts. Les PFNL peuvent être récoltés dans la nature, ou produits dans des plantations forestières ou des périmètres d'agroforesterie, ou par des arbres hors forêt » (FAO, 2003).

²¹ Nathan DE BAETS, André VÉZINA, et Stéphane GARIÉPY, *Le portrait de l'agroforesterie au Québec*, Gouvernement du Canada, 2007, p. 5.

²² Tiré de : *Le paysage rural au Québec : Enjeux agricoles et solutions agroforestières*, MAPAQ, Direction de la coordination et de l'appui aux régions, 2009.

²³ Ibid 19.

Les PFNL ont été classés en quatre catégories par le MRN (Québec, 2003) :

- 1) les produits alimentaires (petits fruits, champignons, plantes aromatiques, épices, noix, produits de l'érable, etc.);
- 2) les produits ornementaux (arbres de Noël et parures de Noël);
- 3) les produits pharmaceutiques et nutraceutiques²⁴ (extraits de l'if du Canada, de la gomme de sapin);
- 4) les produits manufacturés et les matériaux (les huiles essentielles, les vêtements, les résines, les alcools, etc.).

Des produits écologiques peuvent également en découler tels que des biocarburants, des bio pesticides ainsi que des produits d'aménagement paysager (paillis, amendement du sol, etc.).

Une étude de potentialité de récoltes et de cultures des produits forestiers non ligneux dans les forêts privées de Lanaudière et de la Mauricie a été réalisée par Vincent d'Aoust, biologiste conseil, en janvier 2010. Cette étude présentait quatre groupes d'espèces d'intérêts soit :

- 1) les espèces ombrophiles à cultiver en sous-bois;
- 2) les espèces arbustives à cultiver en ouverture ou en bordure de forêt;
- 3) les champignons à cultiver en sous-bois;
- 4) les espèces sauvages récoltables en milieu naturel.

²⁴ Aliment fonctionnel

L'étude a démontré que chacun de ces quatre groupes présentait un certain potentiel. Ainsi, les résultats montraient qu'en sous-bois, les superficies appropriées à la culture semblaient relativement limitées et priorisaient deux espèces pour effectuer des essais terrain soit l'actée à grappes noires et l'hydraste du Canada. Selon les espèces, les superficies pour la culture de petits fruits semblaient être adéquates. L'étude recommandait d'effectuer le choix de ces espèces en fonction du milieu d'implantation et de la productivité associée à la plante en question. En milieu forestier, la récolte de champignons semblait être l'avenue la plus intéressante et potentiellement la venue de projets d'implantation des fougères têtes de violon. Finalement, les résultats proposaient qu'il y ait un stade d'expérimentation des produits forestiers non ligneux afin de favoriser leur développement et principalement pour déterminer « les espèces à cibler, les types de cultures à privilégier, la méthode, les rendements, le marché, la main-d'œuvre et le travail requis, etc. ».

L'étude du SPBM (2010b, tome II) sur le développement de la filière des produits forestiers non ligneux a évalué le potentiel de 27 espèces²⁵. Selon cette même étude, plusieurs espèces se distinguent dans la MRC de Maskinongé : la tête de violon, le bouleau blanc (sève-alimentation), le sapin (branche et gomme), le thé du Labrador et l'épinette noire (branche). Le tableau suivant illustre les revenus potentiels annuels pour ces PFNL.

Tableau 3 : Revenus potentiels associés aux PFNL dans la MRC de Maskinongé

PFNL	Revenu potentiel annuel
Tête de violon	314 000 \$
Bouleau blanc (sève)	1,2 million \$
Sapin (gomme)	230 000 \$
Sapin (branches)	2 millions \$
Thé du Labrador (alimentation)	25 000 \$
Thé du Labrador (huiles essentielles)	Non identifié

Source : SPBM, 2010b, tome II.

²⁵ Les 27 espèces étudiées sont : amélanche, aronia noir, fraisier sauvage, framboisier, thé du Labrador, tête de violon, sureau blanc, thé des bois, champignons (armillaire ventru, bolet comestible, bolet des épinettes, bolet orangé, chanterelle commune, chanterelle en tube, dermatose des russule, hydne imbriqué, lactaire du thuya), actée à grappe noire, asaret du Canada, ginseng à cinq folioles, sanguinaire du Canada, hydraste du Canada, bouleau blanc, sapin baumier, épinette noire, pin blanc et thuya occidental (SPBM, 2010).

Une étude de faisabilité technico-économique sur les PFNL en Mauricie et Lanaudière réalisée par Avencis Services conseil inc. (présenté en février 2010) formulait 4 principales recommandations :

- 1) sous couvert forestier, elle recommandait la culture de l'actée à grappe noire et de l'hydraste du Canada;
- 2) d'explorer les possibilités de marché d'espèces transformées à l'état brut et de développer des créneaux auprès d'acheteurs de produits bruts (...);
- 3) la récolte de petits fruits et des essais de plantations d'arbres fruitiers en vue d'établir la faisabilité en milieux ouverts ou semi-ouverts;
- 4) effectuer des essais de culture certifiée biologique ou « des modes de récoltes s'inspirant de la tendance « *Traditional Medecinals* » et le « *FairWild labeling* » visant à certifier la récolte d'espèces sauvages.

Entreprises de la MRC liées au PFNL

En Mauricie, le SPBM (2011b) a inventorié cinq entreprises effectuant des travaux liés à l'agroforesterie dans la MRC de Maskinongé, avec pour principales réalisations les haies brise-vent, les bandes riveraines et la culture intercalaire. Ainsi, des sites de parcelles en culture intercalaire ont été aménagés à Saint-Édouard-de-Maskinongé et à Saint-Paulin.

Selon l'étude du SPBM sur le développement de la filière des produits forestiers non ligneux (2010), trois entreprises produisent des PFNL dans la MRC, principalement des amélanches et des camerises en champ, des cerises en verger et

des sapins. La présence d'employé dans les entreprises de production de PFNL se résume principalement aux propriétaires de celles-ci ainsi que la présence des travailleurs saisonniers en fonction des besoins de la culture (SPBM, 2010b, tome I).

D'autres PFNL sont également récoltés sur le territoire de la MRC de Maskinongé, tels que le thé du Labrador, la branche d'épinette, la tête de violon, les champignons, mais également la quenouille et les boutons de marguerites pour des marchés de niche (SPBM, 2010b, tome I). Par contre, leur volume est difficilement quantifiable.



Thé du Labrador

Des projets de culture et de mise en marché de PFNL sont actuellement en cours dans la MRC, entre autres pour l'argousier et certains champignons. Une étude pour évaluer le potentiel de la transformation et du conditionnement de la sève de bouleau a été réalisée pour les MRC de Maskinongé et de Mékinac où un projet est en cours dans la municipalité de St-Tite (SPBM, 2010b, tome I). De plus, une étude sur l'implantation de champignons en milieu boisé a été menée par le Groupement forestier de Maskinongé Lanaudière Inc.

Enfin, quatre entreprises distribuent des PFNL dans les boutiques, les marchés d'alimentation et dans les entreprises de restauration, deux entreprises offrent des activités touristiques (activités liées aux champignons), et deux entreprises proposent des services de consultants spécialisés en PFNL (SPBM, 2010b, tome I).

La coopérative Forvalco a été soutenue financièrement en 2011 par le Pacte Rural pour étendre le réseau de production de PFNL, pour structurer la mise en marché, pour mettre en place un poste d'achat pour les champignons forestiers. Des planches de productions ont été implantées, ainsi que des essais de production de champignons sur billons en forêt. Actuellement, le poste d'achat principal est la *Coopérative l'Autre Forêt* située à La Tuque. Suite à l'arrêt des activités de la coopérative Forvalco, un suivi des essais réalisés sur le terrain serait à effectuer à l'automne 2014 pour évaluer les résultats.



Champignons « chanterelles »

Friches

Une friche agricole est un terrain non cultivé, ayant moins de 60 % de couverture au sol d'arbustes d'une hauteur de moins de 2 mètres ou ayant une présence de moins de 50 % d'arbres ou de petits arbres répartis de façon uniforme.

Alors qu'on estime l'étendue des friches à plus de 100 000 ha pour l'ensemble des régions administratives du Québec, la MRC de Maskinongé compte plus de 3 000 ha de friches agricoles sur son territoire²⁶. Ces superficies en friche se retrouvent principalement dans les coulées, autrefois cultivées ou en pâturages, et maintenant abandonnées à cause de leur moins bon potentiel agricole (pente, érosion, etc.).

Tel que vu au chapitre précédent, l'agroforesterie offre des solutions différentes au reboisement généralement utilisé pour valoriser les friches. Ainsi, les terres jugées à potentiel forestier pourraient recevoir des aménagements agroforestiers, par exemple, des cultures intercalaires, des arbustes fruitiers, des aménagements sylvopastoraux et de la ligniculture²⁷.

Classes et superficie de friches dans la MRC de Maskinongé (2009)

Classe	Descriptif	Superficie (ha)
1	Friche herbacée	293
2	Friche arbustive	1 212
3	Friche arborée	846
4	Terrain ayant une pente forte	745
	Total	3 096

²⁶ SPBM, 2009.

²⁷ Tiré de : *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Juillet 2008.*

Selon le *schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (2008)*, les aires d'affectations agricole active et agroforestière correspondent à la limite de la zone agricole permanente, telle que définie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Cependant, quelques exceptions apparaissent pour des secteurs localisés aux abords du lac Saint-Pierre, ainsi que pour quelques secteurs à vocation récréotouristique reconnue, localisés dans cette zone. Par sa définition, la zone agricole permanente est un territoire où la priorité est accordée aux usages et activités agricoles (Cf. Carte no.7).

Afin de différencier les caractéristiques particulières de chacune d'entre elles, les trois aires d'affectations agricoles du territoire se définissent comme suit :

L'aire d'affectation agricole active

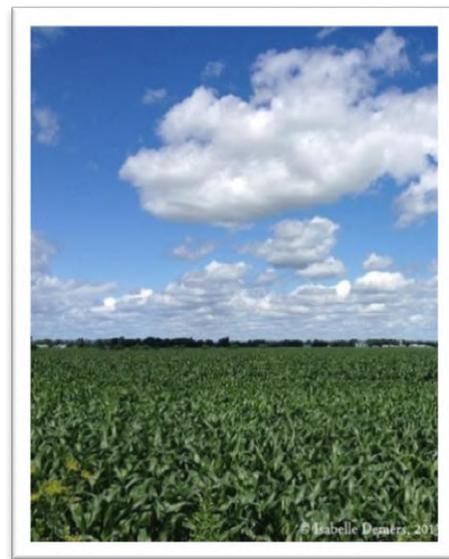
Cette grande affectation, couvrant 73 % de l'aire d'affectation agricole, se retrouve principalement dans le secteur sud de la MRC, là où sont localisées les grandes entreprises agricoles, exception faite de quelques endroits, comme dans l'ouest de Saint-Édouard, dans la vallée de la rivière Saint-Louis à Saint-Paulin, ou au sud de la municipalité de Charette, où l'agriculture est très développée. Dans cette aire d'affectation, la vocation consiste à donner la priorité à l'agriculture en fonction des orientations et objectifs définis, et selon la compatibilité des usages dans les grandes aires d'affectations définies au document complémentaire.

L'affectation agricole active correspond aux critères suivants :

- *agriculture dominante ;*
- *présence d'exploitations agricoles actives ;*
- *potentiels agricoles élevés pouvant être mis en valeur par la collectivité.*

Les orientations en matière d'aménagement du territoire pour cette affectation sont de :

- Encadrer l'implantation d'usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités agricoles en fonction des particularités du milieu ;
- Assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles ;
- Favoriser le virage agro-environnemental des activités et des entreprises agricoles afin d'assurer la pérennité de la zone agricole ;
- Favoriser l'émergence de consensus dans le milieu, afin de planifier des actions de développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole ;
- Favoriser la diversification de la production agricole et l'émergence de nouveaux champs d'actions dans la région, en fonction des potentiels naturels et des marchés.



Champ de maïs, Louiseville

L'aire d'affectation agroforestière

Cette grande affectation, couvrant 25 % de l'aire d'affectation agricole, correspond principalement aux territoires boisés localisés en zone agricole ; elle couvre également les secteurs où l'agriculture est moins dynamique (secteurs en friche), c'est-à-dire à partir du centre du territoire en montant vers les secteurs un peu plus au nord. Les municipalités principalement visées par cette affectation sont Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Charette, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Paulin, Saint-Justin et Saint-Édouard-de-Maskinongé. C'est dans ces territoires que pourra être orientée la localisation d'établissements non agricoles compatibles avec l'agriculture ou pouvant cohabiter avec le milieu agroforestier. La principale vocation demeure cependant l'agriculture, en fonction des orientations et objectifs définis, et selon la compatibilité des usages dans les grandes aires d'affectations apparaissant au document complémentaire. Cette aire d'affectation a fait l'objet de démarches effectuées en vertu de l'article 59 de la LPTAA afin d'obtenir des autorisations résidentielles sur des lots de superficies suffisantes pour ne pas déstructurer le milieu agricole (Cf. Chapitre 3.4).

L'affectation agroforestière correspond à la définition suivante :

- territoire forestier ou agroforestier ;
- potentiels des sols plus faibles ou comportant des limitations ;
- nombre restreint d'exploitation agricole active à proximité ;
- comporte des potentiels pour l'implantation d'activités compatibles ou complémentaires aux activités agricoles.

L'aire d'affectation agro-récréative

Cette aire d'affectation couvrant un peu moins de 2 % de l'aire d'affectation agricole, correspond aux territoires localisés en zone agricole mais qui présentent un intérêt récréatif particulier. Elle englobe notamment les secteurs des îles localisées sur la rivière Saint-Maurice à Saint-Étienne-des-Grès ainsi que la rive droite de celle-ci à Saint-Boniface. Elle comprend également les rives de la rivière du Loup à Saint-Paulin, une partie de la rivière Maskinongé à Saint-Édouard-de-Maskinongé et Saint-Justin ainsi qu'un secteur à Saint-Léon-le-Grand. Ces secteurs sont souvent reconnus pour leur caractère particulier du point de vue du potentiel écologique ou esthétique mais qui sont dotés d'équipements permettant la mise en valeur à des fins récréotouristiques.

L'affectation agro-récréative correspond à la définition suivante :

- potentiels des sols plus faibles ou comportant des limitations ;
- absence d'exploitation agricole active à proximité ;
- potentiels écologique ou esthétique ;
- équipements récréatifs ou potentiels pour l'implantation d'activités récréatives cohabitant avec les usages agricoles.

De plus, des secteurs comprenant une problématique particulière sont identifiés à l'intérieur de ces affectations. Ce sont des secteurs déstructurés ou mixtes comprenant une concentration d'utilisation non agricole.



Les îlots déstructurés

Les îlots déstructurés (1223 ha) sont des entités ponctuelles localisées en zone agricole, de superficies restreintes, déstructurées par l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles à l'intérieur desquels subsistent ou non de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Il s'agit de développements isolés (secteurs résidentiels et de villégiature à l'extérieur des périmètres urbains, hameau à la croisée des chemins, secteurs où l'on retrouve plusieurs sablières ou carrières, des développements commerciaux, etc.). L'orientation à privilégier dans ces secteurs consiste à les circonscrire et à compléter les développements déjà amorcés à des fins résidentielles.

Les îlots déstructurés identifiés ont fait l'objet de démarches effectuées en vertu de l'article 59 de la *LPTAA* (Cf. Chapitre 3.4).

Les secteurs mixtes

Les secteurs mixtes (158 ha) sont également des entités ponctuelles localisées en zone agricole répondant aux mêmes caractéristiques que les îlots déstructurés. Cependant, leur vocation est différente dans la mesure où plusieurs types d'usages y sont déjà implantés. On retrouve trois types de secteurs mixtes sur le territoire.



Paysage rural sur la route du Pied-de-la-Côte, Maskinongé

La protection des terres agricoles

Entre 2006 et 2011, 267 décisions concernant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* ont été rendues par la CPTAQ pour la MRC de Maskinongé dont 190 demandes qui ont été autorisées (71 %), réduisant la superficie de la zone agricole permanente de 237 hectares. Ces autorisations visaient, entre autres, l'implantation d'un nouvel usage, l'agrandissement d'un usage existant ou le morcellement d'entreprise agricole.

Les constructions résidentielles en zone agricole

Sur le territoire de la MRC, le développement résidentiel à long terme a été traité dans le cadre d'une demande d'autorisation à portée collective en janvier 2010, telle que prévue par la *LPTAA (article 59)*. Des négociations ont ensuite eu lieu au sein d'un comité composé de membres de la CPTAQ, de la Fédération de l'UPA de la Mauricie et de la MRC de Maskinongé afin de s'entendre sur la délimitation des différents secteurs. La CPTAQ a rendu la décision finale et favorable, le 1^{er} mars 2011 permettant l'adoption par le conseil de la MRC du règlement 222-11. Ce règlement qui est entré en vigueur le 23 juin 2011, modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, en y insérant des dispositions relatives à la construction de résidences en zone agricole dans les îlots déstructurés et dans les affectations agroforestières de type 1 (5 ha et +) et de type 2 (10 ha et +).

Les municipalités devront adopter à leur tour les dispositions relatives dans leur règlement d'urbanisme. La décision de la CPTAQ fait également en sorte qu'aucune nouvelle demande à des fins résidentielles ne sera recevable à la commission (sauf exceptions).

Ainsi, 175 îlots déstructurés ont été retenus avec possibilité d'ajouter environ 598 résidences (sous réserve des dispositions des règlements d'urbanisme des municipalités, ce nombre pourrait être revu à la baisse). Saint-Étienne-des-Grès est la municipalité où on retrouve le plus grand nombre d'îlots déstructurés avec 25 % des ajouts potentiels.

De plus, il est maintenant possible de réaliser de la construction résidentielle sur des terrains vacants localisés dans l'affectation agroforestière, en fonction de la superficie du lot et des dispositions relatives aux règlements d'urbanisme. Ainsi, il y a 243 terrains vacants de 5 hectares et 425 terrains de 10 hectares pour un total de 668 terrains vacants dans la MRC de Maskinongé. Saint-Justin dispose du plus important potentiel avec 31 % de la possibilité totale de la MRC.



Rang de la Petite-Rivière, Louiseville

Les carrières, sablières et gravières

Plus de 80 % des superficies de sablières et gravières en exploitation se retrouvent dans les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont (36 %), Saint-Élie-de-Caxton (18 %), Saint-Étienne-des-Grès (11 %), Sainte-Ursule (11 %) et Saint-Mathieu-du-Parc (6 %).

En 2013, on dénombre 89 sablières et gravières (dont 14 où il ne semble pas y avoir eu d'exploitation au cours des dix dernières années) sur le territoire de la MRC de Maskinongé, totalisant environ 369 hectares de superficie. On compte également une vingtaine d'exploitations qui ne sont plus en fonction et dont le terrain est revenu à l'état naturel.

En ce qui concerne les carrières, 42 % des superficies exploitées sont situées à Saint-Alexis-des-Monts, puis Saint-Boniface (27 %), Sainte-Ursule (24 %) et Saint-Élie-de-Caxton (8 %).

En 2013, on dénombre 26 carrières couvrant une superficie de 69 hectares, incluant 9 carrières qui ne sont plus actives.

Ce type d'activité génère de nombreux impacts pour le milieu environnant. Les activités d'exploitation et de transport des matériaux génèrent du bruit et des poussières, un achalandage et une détérioration du réseau routier et des zones urbanisées. La plupart des gisements à haut potentiel et en exploitation se situent à proximité des centres urbanisés.

Les nouvelles carrières et sablières sont autorisées à l'intérieur des affectations forestières. Dans l'affectation agricole, les activités extractives sont autorisées lorsque les besoins sont justifiés et qu'aucun préjudice n'est causé à l'agriculture par la pratique de cette activité. La restauration des terrains après exploitation est obligatoire, à l'exception des exploitations ayant débuté leurs activités avant 1977.



Sablière située sur le rang de Waterloo, Sainte-Angèle-de-Prémont

4. LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE ET LA MISE EN MARCHÉ

La transformation alimentaire comprend les producteurs agricoles qui transforment et les entreprises de transformation qui œuvrent sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Les données recueillies sur les entreprises produisant et transformant dans la MRC de Maskinongé montrent qu'il y a une diversité de produits transformés disponibles sur le territoire, tels que les produits acéricoles, ainsi que les produits transformés en provenance de l'abattage et de la découpe de viande.

Entreprises produisant et transformant dans la MRC de Maskinongé en 2011²⁸

Secteur de transformation	Nombre d'entreprise
Fruits et légumes	3
Petits fruits	4
Farine de sarrasin	3
Miel	2
Produits acéricoles, cabane à sucre, érablière	19
Viandes	11
Vin	2
Traiteur	1
Divers	1
Total*	40

*Le total correspond au nombre total d'entreprises produisant et transformant, celles-ci pouvant se retrouver dans plus d'un secteur.

En 2011, la MRC de Maskinongé couvrait 11 secteurs d'activités liés à la transformation agroalimentaire pour un total de 17 entreprises.

Répartition sectorielle des entreprises de transformation dans la MRC de Maskinongé en 2011²⁹

Secteur d'activité	Nb entreprises/secteur
Abattage d'animaux (sauf volailles)	3
Boulangerie commerciale et fabrication de produits de boulangerie congelés	2
Brasserie	1
Centre de grains, criblage et séchage	1
Embouteillage d'eau de source	1
Fabrication d'aliments pour animaux	2
Fabrication de boissons gazeuses et de glace	1
Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté	1
Minoterie	1
Préparation et conditionnement de poissons	1
Transformation de produits animaux	3
Total	17

En 2013, le secteur industriel de la fabrication d'aliments et boissons employait 971 personnes, soit 23 % de la main-d'œuvre totale du secteur manufacturier³⁰ de la MRC.

²⁸ Répertoire des entreprises du CLD de la MRC de Maskinongé, 2012.

²⁹ Idem 26.

³⁰ Québec, 2013a.



Achats de proximité

Sur le territoire, la *Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC Maskinongé* offre la possibilité d'acheter des produits du terroir, soit par Internet grâce au marché alimentaire virtuel «*Fierté d'ici!*», ou directement auprès des producteurs agricoles au Marché public d'Yamachiche pendant la saison estivale.

La *Coopérative de solidarité* est un organisme à but non lucratif fondé en 2009. À chaque semaine, ce marché virtuel permet aux membres d'acheter en ligne des produits du terroir et de recevoir leur commande à un des points de chute. Les produits sont issus de la culture biologique ou conventionnelle, et on y retrouve de la viande, des fromages, de la boulangerie et de la pâtisserie, des fruits et légumes, du miel, des produits de l'érable, etc., provenant principalement de la Mauricie.

La première saison du Marché public d'Yamachiche s'est déroulée en 2011 où plus d'une dizaine de producteurs agricoles, de transformateurs et d'artisans se sont rassemblés pour offrir leurs produits, beau temps mauvais temps tous les samedis de la fin juillet jusqu'au début octobre.

Également, plusieurs producteurs agricoles du territoire vendent leurs produits à partir d'un kiosque à la ferme ou offrent la possibilité d'effectuer l'auto cueillette de petits fruits (principalement les fraises, framboises et bleuets).



5. L'AGROTOUTRISME ET LE TOURISME RURAL

Il existe plusieurs définitions de l'agrotourisme. Le *Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec (2001)* définit l'agrotourisme comme étant :

« ...une activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs (trices) agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte : (...) Il convient de souligner que ce sont les services d'accueil et de diffusion d'informations à caractère agricole qui en spécifient l'aspect agrotouristique. »

Cette définition distingue ainsi l'agrotourisme du tourisme rural et de la vente directe des produits agricoles au public. Les entreprises agrotouristiques offrent une vitrine aux produits agricoles locaux et permettent de rapprocher l'agriculture du citoyen et du consommateur, notamment par la valorisation des métiers et produits de l'agriculture.

Par ailleurs, les entreprises qui offrent des biens et services touristiques en milieu rural (auberge et gîtes touristiques, boutiques d'artisanat, pourvoiries, sentiers de randonnées, etc.) sont pour leur part considérées comme des entreprises œuvrant dans le domaine du tourisme rural, et non spécifiquement au plan de l'agrotourisme. Ainsi, le tourisme rural «... inclut un large spectre d'activités qui n'ont en commun que le lieu où elles se déroulent, soit le milieu rural. De son côté, l'agrotourisme n'est restreint qu'à la sphère de l'agriculture : la ferme est son lieu de production, et ses acteurs, les productrices et producteurs agricoles»³¹.



Ferme Nouvelle-France, coin route Lupien et rang Augusta, Sainte-Angèle-de-Prémont

³¹ *Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 2001, p.18.*

La cuisine et la gastronomie sont également des éléments qui enrichissent l'expérience touristique culturelle en mettant en valeur les produits du terroir. Selon la Commission canadienne du tourisme³², « le tourisme culinaire va au-delà de l'expérience de la fine cuisine. Il comprend les activités culinaires, agrotouristiques et agroalimentaires spécialement conçues pour les touristes, qui mettent en valeur les aliments et les boissons et qui fournissent l'occasion de découvrir les plats propres à une région et de reconnaître le talent et l'ingéniosité des artisans ». L'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec est reconnue par Tourisme Québec comme étant l'association sectorielle en agrotourisme. C'est sous la bannière de qualité *Terroir et Saveurs*^{md} que sont promus l'ensemble de ses membres. En 2013, on dénombrait huit entreprises sur le territoire de la MRC détenant cette certification nationale.

En prenant en considération ces différentes définitions, on dénombre une dizaine d'entreprises agrotouristiques sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Entreprise	Activités agrotouristiques	Municipalité
Domaine et vins Gélinas	Vignoble, terrasse, visites guidées, repas-spectacles sous chapiteau, vendanges	Saint-Sévère
Ferme Éthier – Les fruits du soleil	Excursion en forêt, observation des animaux de la ferme, sentiers de patinage en forêt, auto cueillette de citrouilles, labyrinthe de maïs, promenade en tracteur, kiosque de vente	Saint-Étienne-des-Grès
La Cabane Chez Hill	Balade en traîneau, repas, vente de produits de l'érable sur place, visite guidée : interprétation de l'érable, randonnée pédestre, ski de fonds, raquette, etc.	Saint-Mathieu-du-Parc
La Ferme Nouvelle-France et Terres Générations	Vignoble, verger, kiosque de produits souvenirs, marché champêtre, service de guides	Sainte-Angèle-de-Prémont
Le Rieur Sanglier	Table champêtre, boucherie, services de traiteur et méchoui	Yamachiche
Le Temps des cerises	Centre d'interprétation, visites guidées, bistro. Auto cueillette de cerises et vente de produits (cerise et produits transformés de la cerise) sur place.	Charette
Les Bières de la Nouvelle-France	Microbrasserie, Économusée, restaurant, boutique	Saint-Alexis-des-Monts
Passion Lavande	Centre d'interprétation, boutique, visites commentées, café-bistro	Saint-Sévère
Pépinière du Parc	Visite guidée de la pépinière. Jardins de démonstration. Centre-jardin.	Saint-Mathieu-du-Parc
Pur Safran	Visites guidées, boutique, vente de produits sur place	Saint-Élie-de-Caxton
Vignoble Prémont	Vignoble, visites guidées, bar, terrasse	Sainte-Angèle-de-Prémont

Regroupées principalement dans le piedmont Laurentien, les activités reliées à la saison des sucres constituent également un attrait des plus intéressants, qui peuvent être désignées comme étant de types agrotouristiques, si elles sont produites par des producteurs agricoles et qu'elles intègrent des pratiques d'animation et d'accueil. Le répertoire touristique 2005 de la MRC de Maskinongé dénombrait neuf cabanes à sucre commerciales sur son territoire (cette donnée sera actualisée ultérieurement). Tout au long de l'année, ces cabanes à sucre attirent un nombre considérable de visiteurs qui découvrent alors le territoire.

³² CCT, 2003.



Les événements agroalimentaires

Le festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville

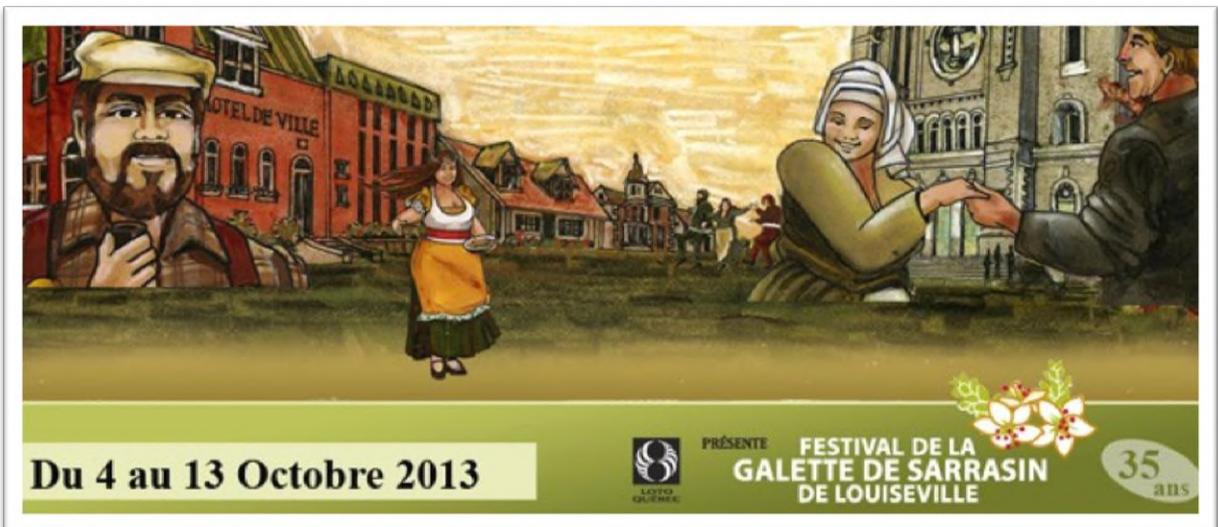
Célébrant sa 35^{ème} édition en 2013, le festival de la Galette de Sarrasin est un événement bien établi dans la MRC de Maskinongé permettant de soutenir, entre autres, la culture du sarrasin et des produits transformés issus de cette production. Dans une ambiance folklorique, les artisans et les producteurs de la région font découvrir aux gens les produits du terroir par la dégustation et par l'achat de ceux-ci. Le festival de la Galette de Sarrasin est également l'occasion d'assister à de nombreux spectacles et activités.

Le festival Brassicole de la Mauricie

La première édition du festival Brassicole de la Mauricie s'est tenue en juin 2013 au Parc des Chutes de Sainte-Ursule dans la MRC de Maskinongé. Le festival était organisé par l'organisme Biomalt Mauricie, et visait à sensibiliser les participants à l'importance de la culture de l'orge brassicole sur le territoire, et à faire connaître l'implication des différents partenaires de l'industrie.

Marché de Noël d'Yamachiche

Une première expérience fructueuse du Marché de Noël d'Yamachiche a eu lieu en décembre 2012, et a permis à une dizaine d'entreprises agricoles de la MRC d'offrir leurs produits aux nombreux visiteurs. L'activité est le résultat d'une belle collaboration entre le service des loisirs d'Yamachiche et la coopérative de solidarité agroalimentaire de la MRC, et sera renouvelée en 2013 avec la collaboration de la chorale d'Yamachiche.



6. L'AGROENVIRONNEMENT

La notion d'environnement s'intéresse à la nature au regard des activités humaines, et aux interactions entre l'homme et la nature. L'environnement englobe l'étude des milieux naturels, les impacts de l'homme sur l'environnement et les actions engagées pour les réduire³³. On peut étendre cette définition au milieu agricole par l'utilisation du terme « *agroenvironnement* ».

La protection de l'agroenvironnement constitue l'un des principaux enjeux du développement durable de l'agriculture au Québec. Les producteurs agricoles y consacrent des efforts importants depuis plusieurs années. Dans la MRC de Maskinongé, plusieurs organismes interviennent dans le domaine et accompagnent les entreprises agricoles dans leur démarche agroenvironnementale.

Ainsi, le *Groupe Envir-Eau-Sol inc.* est un club conseil en agroenvironnement regroupant une centaine d'entreprises agricoles, dont l'objectif est de favoriser le développement durable des entreprises agricoles en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le MAPAQ offre le programme Prime-Vert pour aider financièrement les exploitations agricoles à relever les nombreux défis que pose la protection de l'environnement.

La qualité de l'eau et la gestion par bassins versants

Les paramètres de qualité de l'eau les plus problématiques dans les cours d'eau de la MRC sont la turbidité, les matières en suspension, les coliformes fécaux et le phosphore. Ces problématiques sont accentuées par l'érosion des sols, laquelle est principalement localisée dans la zone aval des bassins versants, au sud du territoire.

Ceci s'explique par la sensibilité des sols argileux dans cette zone et par une plus forte présence de la population et des activités agricoles. Aussi, les cours d'eau situés dans ces plaines argileuses sont fortement encaissés et ont formé de profondes coulées qui s'érodent.



Rang de la Rivière Sud-Est, Maskinongé

³³ *Wikipedia.*

Plus de la moitié des superficies cultivées dans la MRC est occupée par les cultures à grand interligne, cultures dominées par le maïs. L'augmentation des superficies des cultures à grand interligne, le déboisement des coulées à des fins agricoles, et l'absence de bandes riveraines adéquates en bordure des fossés de drainage et des cours d'eau accentuent ces phénomènes d'érosion. De plus, à l'embouchure des cours d'eau, les problèmes de sédimentation reliés aux différents phénomènes d'érosion, peuvent augmenter les risques d'inondations par une diminution de la capacité d'écoulement de l'eau lors des crues.

L'estimation des charges en phosphore apportées selon l'utilisation du territoire dans le bassin versant de la rivière du Loup nous indique que 69 % des apports en phosphore proviennent des activités humaines, soit 20 % des apports provenant des activités urbaines et 49 % des activités agricoles. Comme ces activités s'intensifient de l'amont du bassin versant vers l'aval, les pressions de pollution suivent ce même gradient amont-aval. Les sous-bassins agricoles des rivières Chacoura et de la Petite rivière du Loup nécessitent une attention particulière quant aux pressions de pollution provenant des apports en phosphore.

Également, dans le bassin de la rivière du Loup, sept pesticides ont été détectés à l'embouchure de la rivière et trois d'entre eux dépassaient les critères de toxicité chronique visant à protéger la vie aquatique. Les causes les plus probables de la contamination des eaux par les pesticides sont de natures agricole et domestique³⁴.

Enfin, la dégradation des habitats fauniques résulte généralement de la perte d'habitats ou de la fragmentation de l'habitat faunique. D'une façon générale, cette dégradation des habitats fauniques s'observe dans les secteurs les plus habités du bassin versant. Le sud de la MRC constitue la zone la plus touchée par cette problématique en raison du développement des activités humaines (ex : agriculture, développement urbain, etc.). Les six municipalités suivantes disposent de moins de 30 % de leur superficie en couvert forestier (le minimum acceptable en deçà duquel il devient difficile d'assurer la conservation de la biodiversité) : Louiseville (9,6 %), Maskinongé (10,6 %), St-Sévère (14,4 %), Saint-Barnabé (17,8 %), Yamachiche (21,2 %), Saint-Léon-le-Grand (21,9 %).

Le territoire de la MRC de Maskinongé est couvert par quatre organismes de bassins versants (OBV) ayant pour mandats la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi que la gouvernance participative sur leur territoire d'intervention (Cf. Carte no.8). Ces organismes sont :

- *Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé* : couvre 229 km² dans la MRC soit 9 % du territoire;
- *Bassin versant Saint-Maurice* : couvre 575 km² dans la MRC soit 23 % du territoire;
- *Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche* : couvre 1 668 km² dans la MRC soit 67 % du territoire;
- *Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne* : couvre 26 km² dans la MRC soit 1 % du territoire.

³⁴ OBVRLY (2011).



Également, le *Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre* est un organisme de concertation qui a comme objectif principal la mise en valeur et la protection du lac Saint-Pierre et de ses habitats riverains. Le comité a récemment obtenu le mandat d'assurer la coordination de la *Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre* en vue d'harmoniser la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Les plaines inondables du lac Saint-Pierre situées au sud du territoire constituent d'importants milieux humides. Ces milieux humides ont la particularité de se retrouver dans les basses-terres du Saint-Laurent, soit dans des secteurs habités et, par conséquent, subissent une pression humaine relativement élevée. De plus, on retrouve des superficies importantes de terres cultivées dans la zone du littoral du lac Saint-Pierre, laquelle peut être inondée sur plus de 3 000 hectares lors d'une crue de récurrence de 2 ans et générer des impacts importants sur l'écosystème.



Plaine inondable, Route du Nord, Maskinongé

La qualité des eaux souterraines

La population des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé est à 98 % alimentée en eau potable par l'eau souterraine. On dénombre, sur ce territoire, 50 ouvrages municipaux de captage alimentés par des nappes d'eau souterraine alors que trois prises d'eau de surface desservent un réseau d'aqueduc privé.

En 2008, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a démarré le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* afin de dresser des portraits régionaux des eaux souterraines au Québec.

Dans le cadre de ce programme, l'Université du Québec à Trois-Rivières a eu le mandat de procéder à la caractérisation des eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie. Le territoire à l'étude couvrait les 17 municipalités de la MRC de Maskinongé, les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Les principales conclusions et recommandations de l'étude sont les suivantes³⁵ :

³⁵ Tiré de : *Caractérisation des eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie*, UQTR, 2013.

1. Globalement, les ressources en eau souterraine de la région ne semblent pas surexploitées. Il subsisterait même dans certains secteurs un potentiel d'exploitation intéressant. Toutefois, localement, certaines nappes peuvent être à la limite de leur capacité;
2. Les niveaux d'eau semblent stables, toutefois les suivis historiques suggèrent qu'il existe des cycles de sept à huit ans au cours desquels les niveaux d'eaux peuvent descendre de 2 m. Les années où les précipitations sont moins abondantes, le niveau d'eau dans certains puits peut être critique et limiter l'exploitation de la nappe;
3. Bien que la ressource soit abondante, elle est mal répartie sur le territoire. Certaines municipalités ont peu ou pas d'aquifères exploitables (Louiseville, Maskinongé, Saint-Sévère), alors que d'autres municipalités possèdent des ressources en eau importantes. Les municipalités de la MRC ont contourné ce problème en créant la *Régie d'aqueduc de Grand-Pré* qui puise l'eau là où elle se trouve et la redistribue régionalement;

4. Près de 40 % des puits domestiques de la Mauricie ne respecte pas les normes en ce qui concerne la contamination bactériologique. En ce qui concerne plus spécifiquement les coliformes fécaux, 12 % des puits n'étaient pas conformes. Cette contamination est toutefois probablement associée à une mauvaise installation et un mauvais entretien des puits;

5. Sur les 243 puits résidentiels et municipaux échantillonnés, 34 % dépassaient la recommandation esthétique concernant le manganèse et 20 % dépassaient la recommandation esthétique du fer. Les

concentrations excessives en manganèse et en fer pourraient potentiellement être reliées à la présence de milieux humides dans l'aire d'alimentation des puits;

6. En ce qui concerne les nitrates, bien qu'il n'y ait eu qu'un seul dépassement de la norme, 19 puits (8%) présentaient des concentrations entre 3 et 10 mg/L, ce qui est considéré comme étant au-dessus du bruit de fond naturel. Une analyse isotopique dans un des secteurs touchés par les nitrates, suggère que les concentrations élevées seraient entre autres liées à l'épandage de fertilisants agricoles;
7. L'épandage de sels déglaçant sur le réseau routier semble provoquer une augmentation des concentrations en chlorures dans l'eau des puits;

8. L'analyse de la distribution spatiale des puits suggère que les portions du territoire possédant une vocation agricole, particulièrement dans les aquifères granulaires à nappe libre, présentent des risques accrus de contenir des concentrations élevées en nitrates. Il est recommandé de porter une attention particulière aux types de culture et à la fertilisation appliquée sur les sols sablonneux afin de limiter le lessivage des nitrates vers la nappe phréatique, particulièrement dans l'aire d'alimentation des puits résidentiels et municipaux;

9. L'une des plus grandes sources de conflits d'usage avec les eaux souterraines est reliée à l'exploitation des granulats dans la région du piedmont. Toutefois, à ce jour, aucune problématique de contamination des nappes d'eaux souterraines reliée à l'exploitation d'une sablière n'a été documentée.



7. LES CONSTATS ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Pour chacun des grands volets traités dans le PDZAA, l'analyse des données du portrait agricole a permis d'établir certains constats. Par la suite, les consultations auprès de neuf groupes de discussion et la trentaine d'entretiens individuels réalisés ont permis d'identifier les enjeux qui doivent être adressés par le PDZAA. La détermination de ces enjeux permet de définir les défis majeurs à relever ainsi que les grandes tendances à venir auxquelles devront faire face les différents acteurs du milieu agricole et de la communauté.

Volet	Constats	Enjeux
Agroenvironnement	<p>Présence sur le territoire du club agroenvironnemental <i>Envir-Eau-Sol</i> avec 115 membres</p> <p>Quatre organismes de bassin versant et le Comité ZIP du Lac St-Pierre</p> <p>Eaux souterraines en quantité suffisante</p> <p>Pressions environnementales marquées dans le sud de la MRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'impact des activités agricoles sur les ressources air-eau-sol • Maintien de la biodiversité en zone agricole • Compétition pour les terres agricoles (productions alimentaires vs productions énergétiques)
Agrotourisme	<p>Activité marginale mais en croissance, et offrant un bon potentiel dans la MRC</p> <p>Diversité de l'offre agrotouristique mais prestation de services de qualité variable</p> <p>Présence d'un comité régional travaillant à la mise en œuvre d'un plan d'action concerté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage des entreprises • Structuration, organisation de l'agrotourisme • Rétention du touriste sur une plus longue période • Développement d'un créneau pour la MRC
Forêt et agroforesterie	<p>30 % des propriétaires forestiers sont des producteurs reconnus</p> <p>Distribution inégale de la forêt sur le territoire. Déficit forestier et de corridors forestiers au sud de la MRC</p> <p>Peu de friches en milieu agricole</p> <p>Potential de développement au niveau de l'acériculture et des PFNL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'arbre en milieu agricole • Besoins en relève et main-d'œuvre forestière • Reboisement des coulées • La structuration, le développement de l'offre et la mise en marché de PFNL
Formation et main-d'œuvre	<p>Difficulté à recruter des étudiants à la MFR</p> <p>Aucun établissement offrant de la formation agricole collégiale ou universitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Survie de la MFR de Saint-Alexis-des-Monts • Attraction et rétention de la main-d'œuvre • Amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre
Productions animales et végétales	<p>60 % des U.A. et 52 % des superficies cultivées en Mauricie se retrouvent dans la MRC</p> <p>Bonne diversité de productions</p> <p>Intensification des cultures annuelles au détriment des cultures pérennes</p> <p>Faible nombre d'entreprises certifiées biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité, maintien des entreprises agricoles • Viabilité, coexistence et équilibre entre les divers modèles de production • Équilibre environnemental au niveau de la distribution spatiale de l'agriculture (respect de la capacité de support)

Volet	Constats	Enjeux
Relève et établissement	<p>Relève en nombre suffisant mais problématique du financement</p> <p>Poursuite de la consolidation des entreprises</p> <p>Présence du Réseau d'actions en établissement agricole de la Mauricie œuvrant à l'élaboration d'un plan d'action</p> <p>Forte compétition sur le marché foncier</p> <p>Petites fermes (42 % des entreprises génèrent moins de 100 000\$ en revenus agricoles) difficilement rentables sauf pour agriculture à temps partiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux biens de production (quotas, terres, bâtiments, etc.) • Financement pour la relève non familiale • Transférabilité des fermes et planification stratégique de la retraite et du transfert • Freiner le démantèlement d'entreprises • Amélioration de la structure organisationnelle dans l'entreprise (rencontres, bilans, etc.) • Survie des petites fermes
Soutien d'affaires, réseautage et regroupement	<p>Absence d'un syndicat de gestion sur le territoire</p> <p>Offre de services-conseils bien développée mais utilisation assez faible</p> <p>Culture entrepreneuriale faible chez certains producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement des producteurs agricoles (géographique et personnel) • Capacité de gestion et culture entrepreneuriale des dirigeants agricoles • Maillage des entrepreneurs agricoles et formule d'échange
Territoire, multifonctionnalité et paysage	<p>Présence d'un règlement régional visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers (incluant un outil de caractérisation du paysage)</p> <p>Peu de problèmes de cohabitation entre l'agriculture et les autres activités</p> <p>Bon niveau de concertation entre les agriculteurs et le monde municipal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation dynamique et multifonctionnalité du territoire agricole • Diversité d'entreprises et agriculture à temps partiel
Transformation alimentaire et mise en marché	<p>Plusieurs entreprises de transformation (abattage, découpe viande de porcs)</p> <p>Présence de l'association <i>Bio Malt Mauricie</i></p> <p>Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC Maskinongé (marché public et marché virtuel)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des entreprises de transformation existantes • Distribution des produits agricoles (productions sans gestion de l'offre), mise en marché et chaîne de valeur • Achat local, identification et promotion des produits en épicerie

Le recoupement entre les différents enjeux identifiés dans l'encadré précédent a permis d'identifier les principaux enjeux de développement pour le secteur agricole et agroforestier de la MRC de Maskinongé. À noter que ces enjeux sont tous importants et qu'ils ne sont pas présentés par ordre d'importance.



Rang Beauvallon après la rivière du Loup, Saint-Paulin

Les principaux enjeux de développement sont :

a) La transformation alimentaire

Obtenir une valeur ajoutée aux produits agricoles locaux et augmenter l'activité économique locale par la création d'emplois sur le territoire et la diversification de l'offre.

b) La mise en marché

Faciliter la pénétration des produits sur les marchés (de proximité et à l'exportation), tout en répondant aux besoins des consommateurs. Développer une identité des produits locaux.

c) La relève, l'entrepreneuriat et le réseautage

Assurer la transmission des entreprises agricoles d'une génération à l'autre pour la poursuite des activités agricoles dans la MRC. Permettre le démarrage de nouvelles entreprises et de productions contribuant au dynamisme économique du secteur. Augmenter les compétences entrepreneuriales des dirigeants d'entreprises agricoles. Briser l'isolement social en créant des occasions de rencontre et d'échange, et en offrant des possibilités de répit (ex : CUMO) aux agriculteurs.

d) La diversification

Maintenir une bonne diversité de productions sur le territoire pour valoriser les différentes caractéristiques de la zone agricole et offrir une gamme diversifiées de produits frais et transformés aux consommateurs. Créer une mosaïque d'entreprises de différentes tailles, de terres cultivées et d'espaces agroforestiers.

e) L'environnement

Assurer la protection des ressources air-eau-sol dans l'ensemble de la MRC, afin d'offrir à la population et aux générations futures, un milieu de vie sain et sécuritaire, tout en préservant la biodiversité et les habitats naturels de notre territoire.



Champs d'orge, Sainte-Ursule

8. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic du territoire agricole de la MRC de Maskinongé est un état des lieux qui recense les forces et les faiblesses, ainsi que les opportunités et les menaces pouvant affecter le développement futur de l'agriculture. La réalisation de ce diagnostic intègre les préoccupations et problématiques exprimées par les divers participants aux groupes de discussion et aux entretiens individuels effectués dans le cadre de l'élaboration du PDZAA. Ce diagnostic constitue la base de travail pour l'élaboration du plan d'action, et permet d'identifier les principaux champs d'action sur lesquels les acteurs et partenaires du milieu agricole devront concentrer leurs efforts au cours des prochaines années.

Le diagnostic a été réalisé avec l'outil d'analyse stratégique « **FFOM** » (équivalent anglais – *SWOT*), acronyme désignant les **F**orces, **F**aiblesses, **O**pportunités et **M**enaces. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire ou d'un secteur (facteurs internes) avec celles des opportunités et des menaces de son environnement (facteurs externes), afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. L'analyse FFOM étant basée sur le jugement des participants, elle est par nature subjective et qualitative³⁶.

Les forces sont les aspects positifs internes qu'on peut contrôler, et sur lesquels on peut bâtir dans le futur. Par opposition, les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent. Quant aux opportunités, elles sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Enfin, les menaces sont les problèmes, obstacles ou contraintes extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement d'un territoire ou d'un secteur d'activité.

Dans un but de clarté et pour offrir une vue d'ensemble du diagnostic, celui-ci est présenté sous la forme d'un tableau (Cf. en annexe II) regroupant l'ensemble des facteurs internes et externes pouvant affecter le secteur agricole de la MRC de Maskinongé. Pour les besoins de l'exercice, les énoncés sont simples et succincts, tout en étant suffisamment clairs pour permettre une bonne compréhension.

³⁶ Tiré de : L'analyse SWOT. http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/too_swo_res_fr.pdf. Consulté le 5 novembre 2013.

9. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS

La présente section identifie six grandes orientations ainsi que seize objectifs permettant d'établir une vision intégrée du développement et de la conservation du territoire de la MRC de Maskinongé. Les orientations et les objectifs sont le fruit d'une réflexion approfondie qui a mis à contribution de nombreux intervenants de la MRC associés au milieu agricole et au territoire. Des efforts particuliers ont été accomplis afin de miser sur la complémentarité entre les objectifs et d'éviter la redondance.

Afin de circonscrire la quantité d'objectifs pouvant être atteints au cours des cinq prochaines années, une priorisation des objectifs a été effectuée lors de la présentation du portrait et du diagnostic agricoles aux partenaires de la démarche le 21 novembre 2013. Trois niveaux de priorité furent établis et ont permis d'identifier cinq objectifs de niveau 1, cinq objectifs de niveau 2 et six objectifs de niveau 3.

Niveaux de priorité :

- Niveau **1** : Objectifs qui présentent un intérêt élevé, une urgence d'agir et un degré d'impact important sur la zone agricole;
- Niveau **2** : Objectifs qui présentent un degré d'intérêt élevé, mais qui peuvent être mis en place suite aux objectifs identifiés comme prioritaires 1;
- Niveau **3** : Objectifs qui présentent un intérêt certain, mais qui pourront être réalisés si des opportunités de mise en œuvre se présentent.

Les objectifs et leur niveau de priorité sont présentés à la page suivante pour chacune des grandes orientations. Pour chaque objectif, une courte description donne de l'information additionnelle sur ce qui est poursuivi.

Le PDZAA préconise une approche stratégique en identifiant trois grands thèmes s'appuyant sur l'énoncé de vision de la MRC, et regroupant les différentes orientations et objectifs de développement du plan. De plus, le choix de ces trois thèmes s'est fait en prenant en considération les aspects environnementaux, socio-territoriaux et économiques généralement associés au développement durable.

A) THÈME 1 : LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES ET DE L'AGRICULTURE

ORIENTATION 1 : CONSERVER ET RENOUVELER LES RESSOURCES NATURELLES

1 Objectif 1.1 Améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole

Les efforts de préservation de la qualité de l'eau et de sa quantité devraient être envisagés à l'échelle des bassins versants et l'ensemble des usagers devraient y collaborer. Des efforts financiers devraient encore être consentis pour améliorer nos connaissances des milieux hydriques et des eaux souterraines afin d'éclairer la prise de décisions futures.

3 Objectif 1.2 Accroître la préservation de la biodiversité et des habitats naturels en territoire agricole

Dans le sud de la MRC, la forêt est éclatée en petits blocs ou îlots isolés, ce qui contribue à une perte de la biodiversité. L'aménagement de corridors forestiers et le maintien de ceux existants contribuerait à assurer la libre circulation des espèces fauniques.

Le lac Saint-Pierre représente une richesse d'un point de vue écologique et contribue à l'économie de la région en fournissant plusieurs biens et services. La santé de son écosystème est cependant fragile et préoccupante à plusieurs égards. Plusieurs causes sont identifiées, dont l'intensification de l'agriculture exercée dans son immense plaine de débordement printanière et dans son bassin versant. Certains type de cultures et certaines pratiques agricoles auraient avantage à être modifiés.

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET LES ENTREPRISES AGRICOLES

1 Objectif 2.1 Favoriser la relève, l'établissement et le transfert des exploitations agricoles

Se lancer en agriculture implique de nombreux défis. Pour augmenter ses chances de réussite, il est important de bien préparer son projet d'établissement/de transfert par une planification appropriée.

1 Objectif 2.2 Augmenter les compétences entrepreneuriales des agriculteurs

L'esprit d'entrepreneur est lié à la façon d'aborder la gestion d'une ferme, laquelle nécessite une approche globale de sa ferme. Cette approche accorde autant d'importance à la gestion technique qu'à la gestion financière, la gestion des ressources humaines ou la gestion commerciale.

3 Objectif 2.3 Promouvoir le développement des compétences auprès de la main-d'œuvre, de la relève et des entrepreneurs agricoles

La forte capitalisation des entreprises agricoles, la complexification des activités et la globalisation des marchés exigent la venue de candidats bien formés et expérimentés dans le domaine. Les entrepreneurs agricoles ont également besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour les seconder dans leurs activités.



3 Objectif 2.4 Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises agricoles

Depuis plusieurs années, le secteur agricole fait état de difficultés croissantes face à la recherche de travailleurs compétents et intéressés par le travail agricole. L'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter à l'extérieur de la ferme de la main-d'œuvre expérimentée.

2 Objectif 2.5 Renforcer le réseautage des entreprises agricoles et l'usage des services-conseils

Afin de briser l'isolement des producteurs agricoles et de permettre l'amélioration de la compétitivité et de la pérennité de leur exploitation, il importe de favoriser la mise en réseau des entreprises et l'usage des services-conseils.

B) THÈME 2 : L'AGRICULTURE, UNE FIERTÉ PARTAGÉE !

ORIENTATION 3 : PARTAGER UNE VISION RÉGIONALE CONCERTÉE

2 Objectif 3.1 Assurer une concertation régionale soutenue qui prend en compte les préoccupations du milieu agricole

Pour favoriser la poursuite de la dynamique actuelle de concertation entre le monde municipal et le secteur agricole, de façon à encourager le dialogue dans le respect des réalités agricoles.

ORIENTATION 4 : CONSOLIDER L'IDENTITÉ RÉGIONALE

2 Objectif 4.1 Développer une identité régionale forte à l'égard des produits agricoles locaux

Les produits agricoles locaux constituent un élément intéressant pour développer un sentiment de fierté au sein de la population et renforcer l'identité régionale. Le sentiment régional s'exprime largement à travers des sensations olfactives, visuelles, tactiles et gustatives, lesquelles peuvent être associées à des produits locaux spécifiques.

3 Objectif 4.2 Valoriser l'importance et les fonctions de l'agriculture dans la MRC

La multifonctionnalité de l'agriculture se manifeste à divers niveaux tant en matière de diversification économique, de développement socio-territorial, que de l'environnement. Par la sensibilisation de la population à l'importance de l'agriculture, nous augmenterons la reconnaissance et l'appui au secteur, et favoriserons l'achat de produits locaux et le rapprochement du citoyen à l'agriculture.

3 Objectif 4.3 Mettre en valeur le territoire agricole par le paysage

Certains paysages d'intérêt mériteraient de bénéficier de mesures de protection, alors que d'autres gagneraient à être plus facilement accessibles. Également, des améliorations du paysage pourraient être apportées dans certains secteurs du territoire, notamment par la plantation d'arbres (ex : feuillus nobles) et d'arbustes.



C) THÈME 3 : LA CRÉATION DE RICHESSE PAR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

ORIENTATION 5 : APPORTER UNE VALEUR AJOUTÉE AUX PRODUITS AGRICOLES

1 Objectif 5.1 Améliorer la mise en marché des produits locaux

Les produits locaux font partie de notre fierté et nous devons d'une part, offrir une visibilité aux entreprises régionales agricoles et alimentaires en permettant d'identifier leurs produits, et d'autre part, permettre aux consommateurs de trouver des produits d'ici, près de leur milieu de vie.

1 Objectif 5.2 Augmenter les activités de transformation agroalimentaire sur le territoire

La transformation agroalimentaire confère une valeur ajoutée appréciable aux produits agricoles locaux, en plus de créer des emplois sur le territoire. Le domaine de la transformation alimentaire favorise la diversité et l'émergence de nouveaux produits, le tout en misant sur le plaisir gustatif et la santé des consommateurs.

ORIENTATION 6 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS ET LES PRODUITS AGRICOLES

2 Objectif 6.1 Poursuivre le développement de l'agrotourisme

En plus d'être une activité complémentaire à l'agriculture, l'agrotourisme offre une « vitrine » aux produits agricoles permettant de rapprocher le consommateur du lieu de production et/ou de transformation. Ainsi, l'activité agrotouristique a une double fonction, apportant une plus-value aux produits, tout en valorisant les produits, les savoir-faire et les métiers du monde agricole.

2 Objectif 6.2 Appuyer le développement de produits émergents ou de créneau

Le concept d'agriculture de spécialité est attirant parce que les nouveaux produits offrent des possibilités de marges bénéficiaires plus importantes et plus stables pour les agriculteurs. De plus, l'agriculture de masse étant devenue moins accessible, les produits du terroir et de créneau représentent une porte d'entrée intéressante en agriculture, tout en diversifiant le secteur. Ils contribuent à la consolidation de l'agriculture et du monde rural.

3 Objectif 6.3 Permettre l'implantation encadrée d'activités compatibles ou complémentaires à l'agriculture en zone agricole

Une attention particulière devrait être portée aux trois municipalités dites « dévitalisées » de la MRC en vue d'y favoriser l'acquisition de terres agricoles de petites dimensions par de nouveaux agriculteurs et ainsi, encourager la diversification de l'agriculture et l'utilisation de terres inutilisées.

De plus, le phénomène de dévitalisation des communautés rurales peut être freiné en partie par le développement d'activités complémentaires à l'agriculture, telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme, favorisant ainsi l'occupation dynamique du territoire.

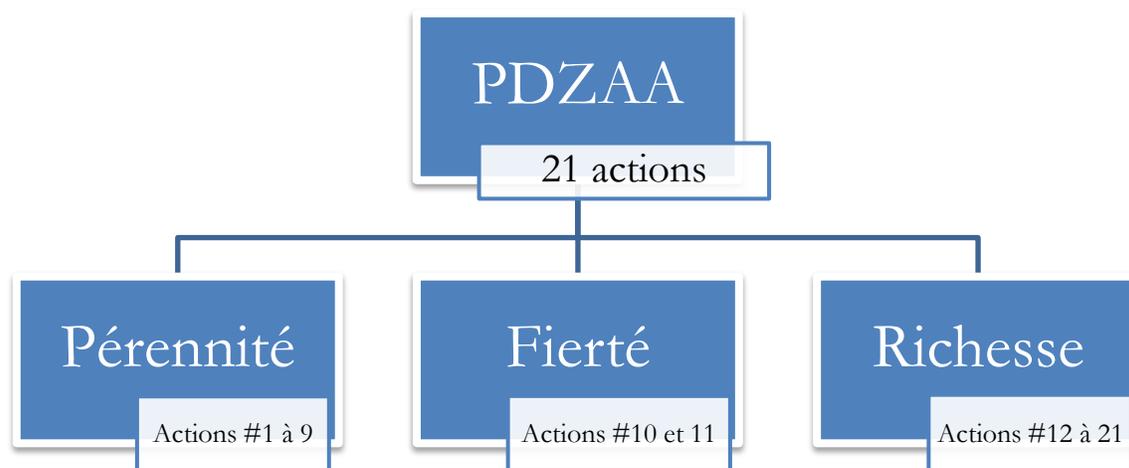


10. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action quinquennal (2015-2019) a été élaboré dans l'optique de répondre aux grands enjeux (Cf. page 50) auxquels devra faire face le milieu agricole de la MRC de Maskinongé, et ce, dans le respect de la vision stratégique de développement. Il est proposé dans le respect des missions des diverses organisations concernées sur le territoire, et propose des actions propres à la MRC, tout en tenant compte de la réalité locale et des particularités territoriales.

Vingt-et-une actions ont été identifiées pour l'ensemble des objectifs ayant un niveau de priorité 1 et 2, parmi lesquelles dix actions furent priorisées par les acteurs du milieu lors de la journée du 11 février 2014. De ces dix actions, cinq actions ont obtenu un niveau de priorité 1, et cinq autres un niveau de priorité 2. L'action #10, consistant à effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA, a été identifiée comme étant prioritaire, mais préalablement à la mise en œuvre du plan.

Des actions additionnelles pourront être réalisées durant la mise en œuvre du PDZAA si des opportunités se présentent. C'est pourquoi, il est important de mentionner que ce plan d'action constitue un document évolutif, de sorte qu'il pourra évoluer dans le temps, en fonction du contexte régional, des planifications et missions des organisations impliquées ou des opportunités. Chacune des actions inscrites au plan d'action est décrite sous la forme d'une « *fiche projet* » détaillant les différents éléments permettant de réaliser l'action. Vous retrouverez le plan d'action en annexe III de la section 12.



11. LE MODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PDZAA

Le rôle de la MRC a significativement évolué depuis sa création en 1982, notamment avec l'intégration du développement territorial au service d'aménagement du territoire, et avec l'inclusion du Centre local de développement au sein de ses responsabilités. Dans le cadre de l'élaboration du PDZAA, le gouvernement confie notamment à la MRC un rôle de protection du territoire agricole, mais également un rôle de « *chef d'orchestre* » du développement agricole et du territoire.

Avec la mise en œuvre de ce plan de développement, la MRC exercera donc un rôle plus affirmé que jamais en termes de **gouvernance territoriale** en ce qui a trait à l'**occupation dynamique** de sa zone agricole, le tout **en partenariat** avec les acteurs concernés.

Pour ce faire, la MRC agira comme le **maître d'œuvre** du PDZAA, puisque c'est à elle qu'a été confié le mandat de réalisation. Conséquemment, elle déploiera une organisation apte à atteindre les objectifs de résultats attendus dans le plan d'action. De plus, la MRC mettra en place des moyens de communication lui permettant d'informer adéquatement l'ensemble de la population, des entreprises agricoles et agroalimentaires, des municipalités et des partenaires associés à la mise en œuvre du PDZAA.

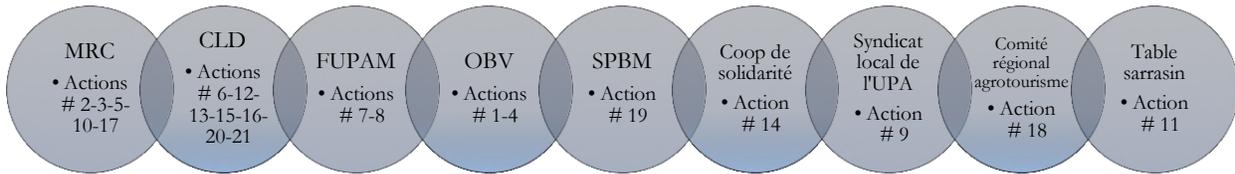
Par ailleurs, l'élaboration du PDZAA, qui a été soutenue financièrement et techniquement par le MAPAQ et le MRN, nécessitera des contributions additionnelles de l'État québécois en termes de ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'action, et ainsi concrétiser les aspirations du milieu en matière de développement agricole et d'occupation dynamique du territoire.

Structure organisationnelle

La mise en œuvre et le suivi du plan de développement nécessiteront le déploiement d'une structure organisationnelle simple mais efficace, qui permettra de mettre à profit la contribution des différents acteurs du milieu. Pour ce faire, cette structure comportera divers paliers de concertation pouvant orienter la mise en œuvre du PDZAA, et disposera d'une certaine flexibilité d'adaptation pour réagir aux opportunités qui se présenteront durant la période 2015-2019. Car il est important de préciser que la mise en œuvre du plan d'action passe avant tout par l'**interaction entre les acteurs** du milieu et se concrétisera principalement à travers les actions de chacun.



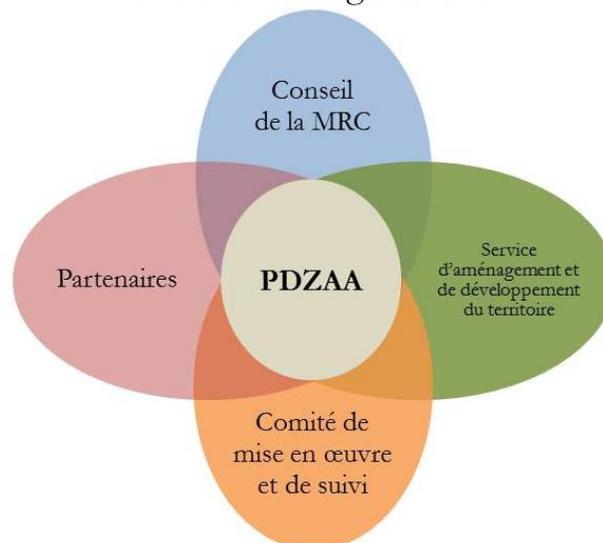
Figure 1 : Responsables de la réalisation des actions



En tant que responsable du PDZAA, la MRC approuvera formellement la structure organisationnelle proposée via le Conseil de la MRC. C'est également le Conseil qui allouera les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre, et qui retiendra ou non, les actions proposées dans le plan d'action. De plus, la MRC s'assurera de l'intégration et de l'harmonisation des priorités du PDZAA avec les planifications locales et régionales, et encouragera l'implication du monde municipal dans le processus de mise en œuvre du plan d'action.

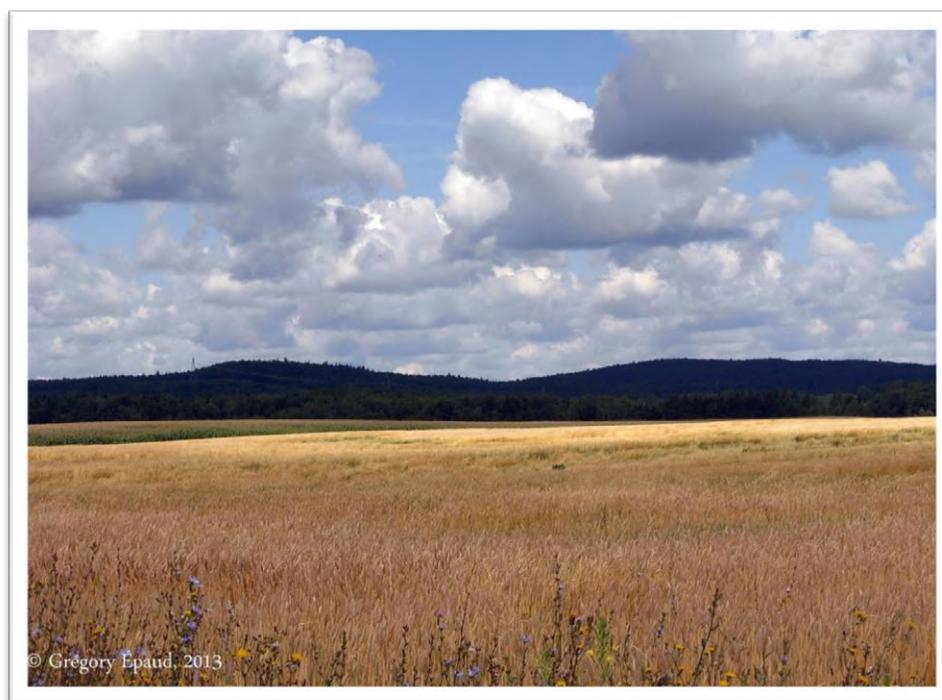
Il est donc proposé que le Conseil de la MRC confie la coordination de la mise en œuvre à un « *comité de mise en œuvre et de suivi du PDZAA* », formé des membres du Comité consultatif agricole (CCA) et de partenaires additionnels. Ce comité assurera un fort leadership au niveau de la réalisation des actions prévues au plan, avec le soutien technique d'une ressource spécifiquement allouée par la MRC pour la mise en œuvre. Le rôle du comité s'exercera notamment au niveau de la représentation, des recommandations aux élus, de l'organisation annuelle d'une « *Journée des partenaires* », des ajustements à apporter au besoin au plan, du suivi et de l'évaluation des résultats. Le comité entretiendra une communication et des liens réguliers avec le Conseil de la MRC par l'entremise de son président, lequel sera issu préférablement du Conseil.

Structure d'organisation



Un **mécanisme de suivi et d'évaluation** sera mis en place dans le cadre des activités du comité afin de quantifier et de qualifier l'état d'avancement du plan et des projets en cours. La MRC utilisera les **indicateurs de performance** définis dans les fiches projet afin d'évaluer chacune des actions inscrites dans le plan d'action. L'instauration d'un tel processus permettra de mesurer les progrès réalisés et les retombées positives générées, et d'éviter que le PDZAA ne soit mis de côté. Également, ces informations seront communiquées périodiquement à la population et aux partenaires par l'entremise des différents médias présents sur le territoire, et contribueront à valoriser le secteur agricole au sein de la communauté. À la fin de chaque année financière, un **bilan annuel** sera réalisé à l'aide de fiches de suivi et d'évaluation des actions (Cf. en annexe IV) et présenté au Conseil de la MRC, lequel sera en mesure d'apprécier les résultats obtenus et d'apporter les ajustements nécessaires au plan d'action. Une révision quinquennale du plan d'action est nécessaire, afin d'adapter les priorités d'actions aux nouvelles réalités sectorielles et territoriales.

On peut donc affirmer que désormais la MRC de Maskinongé dispose de pouvoirs et d'outils en matière non seulement d'aménagement et de protection de son territoire agricole, mais aussi en matière de développement du territoire et des activités agricoles. Un tel pouvoir, accompagné d'une réelle volonté politique, lui permettra d'exercer un rôle de premier plan au niveau du développement agricole et agroforestier, et ce, avec l'appui des nombreux partenaires du milieu.



Champ de blé, Saint-Paulin

Les partenaires à la mise en œuvre

- Les 17 municipalités de la MRC
- Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée
- Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé
- Association des pourvoies de la Mauricie
- Bassin Versant Saint-Maurice
- Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé
- Centre d'entrepreneuriat Shawinigan
- Centre d'expertise en gestion agricole
- Centre local d'emploi de Louiseville
- Centre local de développement de la MRC de Maskinongé
- Collectif régional en formation agricole
- Comité consultatif agricole de la MRC
- Comité régional d'agrotourisme et de tourisme gourmand de la Mauricie
- Comité régional en circuits courts
- Comité ZIP du Lac Saint-Pierre
- Commission scolaire de l'Énergie
- Commission scolaire du Chemin-du-Roy
- Conférence régionale des élus de la Mauricie
- Confrérie des sarrasins
- Conseil régional d'établissement en agriculture de la Mauricie
- Conseil régional de l'environnement Mauricie
- Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé
- Coopérative fédérée du Québec
- École d'alimentation et d'hôtellerie – CFP Bel-Avenir
- Fédération de l'union des producteurs agricoles de la Mauricie
- Financière agricole du Québec
- Groupe Envir-Eau-Sol inc.
- Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière Inc.
- Lieux d'hébergement touristiques et de restauration de la MRC de Maskinongé
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère des Finances et de l'Économie
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- Mouvement Desjardins
- Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
- Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne
- Réseau d'action en établissement agricole de la Mauricie
- Réseau Agriconseils Mauricie
- Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé
- Société des chefs, cuisiniers & pâtisseries du Québec – section Mauricie
- Syndicat de la relève agricole de la Mauricie
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
- Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
- Table agroalimentaire de la Mauricie
- Table de concertation du sarrasin de la MRC de Maskinongé
- Tourisme Mauricie
- Université du Québec à Trois-Rivières



12. LES ANNEXES

- Annexe I : Cartes
- Annexe II : Diagnostic
- Annexe III : Plan d'action 2015-2019 :
 - Responsables et échéancier
 - Fiches projet pour chacune des actions
- Annexe IV : Outils de suivi et d'évaluation :
 - Guide d'entrevue pour le suivi du plan d'action annuel
 - Fiche de suivi et d'évaluation des actions
 - Grille d'appréciation des actions réalisées



Ferme G. Béland, Rang Beupré, Sainte-Ursule

LISTE DES CARTES

- No. 1 La physiographie du territoire
- No. 2 Classement et potentiels agricoles des sols à l'intérieur de la zone agricole permanente
- No. 3 Les principales productions agricoles
- No. 4 Les principales productions végétales
- No. 5 Les autres productions agricoles
- No. 6 Localisation des peuplements d'érables à sucre sur les terres privées
- No. 7 Les grandes affectations du territoire (Partie sud)
- No. 8 Territoires des divers organismes de bassins versants de la MRC de Maskinongé



Paysage agricole de Sainte-Ursule

DIAGNOSTIC	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Agroenvironnement	Grande expertise dans les organismes environnementaux (1 club-conseil, 4 OBV et 1 comité ZIP) Équilibre des fermes au niveau du phosphore Ressource hydrique souterraine en bonne quantité Pollution ponctuelle réduite	Présence de zones d'érosion et de zones inondables Pratiques culturelles parfois inappropriées 40% des puits domestiques contaminés Déficience au niveau de l'entretien des cours d'eau Pressions environnementales marquées dans le sud Non-respect de la réglementation des bandes riveraines	Biomasse et biocarburants (nouveaux marchés) Marchés des produits bio et sans pesticides Vente et transformation locales (circuits courts) Intégration des avancées du domaine agroforestier Projet sur l'efficacité énergétique de la FUPAM Bassin versant Petite rivière Yamachiche (Prime-Vert)	Lourdeur administrative - normes et règlements Changements climatiques (inondations, sécheresses) Espèces exotiques invasives (insectes et plantes) Dégradation de la qualité de l'eau Concentrations élevées en nitrates dans sols sablonneux
Agrotourisme	Diversité de l'offre agrotouristique en région Activité complémentaire à la production agricole Comité régional d'agrotourisme et de tourisme gourmand de la Mauricie	Prestation de services de qualité variable Manque de réseautage entre les entreprises Pas de créneau touristique dans la MRC Peu de circuits/routes touristiques	Activité marginale avec un potentiel de croissance Intérêt à la hausse des consommateurs Développement de circuits thématiques	Offre excédentaire par rapport à la demande dans certains créneaux si aucune planification/contrôle
Forêt et agroforesterie	Nord de la MRC et sud Aut. 40 bien pourvus en forêt Diversité des essences forestières Industrie transf. meuble très présente sur le territoire Table du milieu forestier réunissant bcp de participants Usine de granules à Saint-Paulin	Seulement 30% prod. forestiers reconnus (ayant PAF) Manque de corridors forestiers dans sud de la MRC Marché embryonnaire pour les PFNL - non structuré Forêts sous-exploitées et absence de stratégies Peu d'engouement pour la biomasse forestière	Potential au niveau de l'acériculture et des PFNL Potential forestier pour le chêne rouge Développement de la filière mycologique forestière Reboisement des coulées pour augm. la connectivité	Crise forestière Pas de réglementation dans les champignons Difficulté de financement pour les projets de PFNL Main-d'œuvre vieillissante et pénurie
Formation et main-d'œuvre	Programmes d'apprentissage (porc, lait, serriculture) Bonne participation aux formations continues (CRFA) Service de centre d'emploi agricole (CEA)	Perte de la MFR - aucun établis. de formation agricole Difficulté à recruter et à conserver la main-d'œuvre Pénurie de main-d'œuvre agricole et forestière Conditions de travail non-compétitives Culture entrepreneuriale faible chez certains producteurs	Possibilité d'implanter une CUMO avec le CEA Projet "Cultivez l'entrepreneur en vous" de la FUPAM Formations adaptées aux réalités et aux besoins locaux	Compétition avec l'industrie du meuble pour la m-o. Population vieillissante => baisse de main-d'œuvre
Productions	Bons sols, riches et fertiles Bonne diversité de productions animales et végétales Agriculture dynamique (60% UA, 52% cult. Mauricie) Bonne expertise agricole Faible pression sur la zone agricole	Vente de quota laitier à l'extérieur de la MRC Peu d'entreprises certifiées biologiques Terres non cultivées par endroit	Augm. production d'orge de brasserie (bio ou non) Présence d'une usine pour le canola à Bécancour	Intensification des cultures annuelles vs pérennes Modifications futures de l'ASRA
Relève et établissement	Présence d'une CUMA Réseau d'actions en établissement agricole de la Mauricie Support au transfert d'entreprise offert par le CRÉA Soutien technique et financier du CLD et de la SADC	42% des entreprises génèrent < 100 000\$ en revenus Forte compétition sur le marché foncier Difficulté de financement => grande capitalisation	Potential pour l'agriculture à temps partiel Présence de beaucoup de néo-ruraux Fractionnement de terres agricoles en zone dévitalisée Banque de terres et de fermes disponibles Guichet unique pour la relève	Vente de terres agricoles à des non-agriculteurs Accaparement des terres agricoles Démantèlement de fermes
Soutien d'affaires et réseautage	Offre de services-conseils bien développée Présence d'un conseiller en dév. agricole et rural (CLD) Services-conseils en gestion offerts par la FUPAM	Isolement des producteurs Peu de maillage/réseautage entre producteurs Utilisation assez faible des services-conseils	Projet de "Cellules entrepreneuriales" par la FUPAM	Consolidation et réduction du nombre d'entreprises
Territoire et paysage	Paysages de qualité dans le nord et le piémont Lac St-Pierre : Réserve mondiale de la Biosphère Règlement régional sur la saine gestion des paysages Peu de problèmes de cohabitation Concertation entre les agriculteurs et le milieu municipal	Déficit forêt (- de 30% boisé) dans plaine du St-Laurent Faible qualité paysagère dans le sud de la MRC Trois municipalités dévitalisées Diminution de l'intensité de l'occupation agricole Normes de zonage de la CPTAQ inadaptées à la réalité	Plantation d'arbres et d'arbustes Îlots déstructurés pour des développements résidentiels Implantation encadrée d'activités compatibles ou complémentaires à l'agriculture en zone dévitalisée Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages régionaux mauriciens	Augmentation des besoins en superficies d'épandage Dégradation des paysages, donc de l'attractivité Érosion démographique de certaines municipalités
Transformation et mise en marché	Présence d'importantes entreprises de transformation (abattage, découpe viande de porcs) Coopérative de solidarité agroalimentaire de la MRC Association Bio Malt pour l'orge brassicole biologique Proximité des marchés (Mtl, Qc, T-Riv.)	Accès difficile aux produits locaux dans les épiceries Produits locaux peu utilisés dans les restaurants	Produits spécialisés pour les communautés ethniques Malterie pour l'orge brassicole Commercialisation extrarégionale Agriculture soutenue par la communauté (paniers)	Compétition des produits étrangers bon marché Exigences administratives et réglementaires (\$\$) Politique de centralisation d'achats des supermarchés

Fiche	Objectifs	Actions	Résultats attendus	Responsables	Échéancier				
					2015	2016	2017	2018	2019
1	1.1	Élaborer un programme de reboisement des coulées.	Le reboisement de 100 hectares de coulées.	OBV et ZIP					
2	1.1	Établir une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole.	Doter la MRC de différents moyens lui permettant d'assumer sa compétence en matière de cours d'eau.	MRC					
3	1.1	Informers la population sur les bonnes pratiques pour éviter la contamination bactériologique des puits individuels.	Une amélioration de la qualité de l'eau des puits domestiques en sensibilisant les propriétaires quant à l'aménagement de leur puits et la réalisation d'analyses régulières de qualité d'eau.	MRC					
4	1.1	Offrir des projets « clé en main » pour l'aménagement des bandes riveraines et la végétalisation des berges en milieu agricole.	L'aménagement et la végétalisation de 40 km de bandes riveraines et de berges en milieu agricole.	OBV et ZIP					
5	2.1	Mettre sur pied un <i>Service d'occupation du territoire agricole de Maskinongé (SOTAM)</i> .	Le maintien en activité des entreprises agricoles de la MRC, l'augmentation de l'accessibilité aux terres agricoles pour la relève et l'accroissement de l'utilisation de terres agricoles souvent laissées en friche. Un objectif de cinq transferts ou jumelages pour la première année d'opération est visé.	MRC					
6	2.2	Construire un programme de soutien à l'entrepreneuriat agricole orienté vers l'innovation.	Une véritable culture d'entrepreneuriat innovant pour le secteur agricole de la MRC instaurée à l'aide d'un programme de soutien unique et adapté aux réalités de l'agriculture. Une première cohorte de dix participants est visée pour l'hiver 2014-2015.	CLD, SADC, CJE					
7	2.2	Sensibiliser les producteurs à la nécessité d'avoir une bonne gestion d'entreprise.	Un accroissement de la sensibilisation et de la compréhension à l'égard des pratiques de gestion d'entreprise avantageuses, favorisant leur adoption chez les producteurs agricoles de la MRC.	FUPAM					
8	2.5	Mettre en place un réseau virtuel pour les producteurs et les conseillers agricoles.	La mise en place d'un réseau virtuel au service d'une communauté d'apprentissage professionnelle.	FUPAM					
9	2.5	Organiser des journées de réseautage, des rencontres, des activités sociales pour briser l'isolement chez les agriculteurs.	Une offre diversifiée d'activités de réseautage, de rencontres et d'activités sociales pour les agriculteurs.	Syndicat local de l'UPA Maskinongé					
10	3.1	Effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA.	L'appui et l'implication des milieux agricole et municipal dans la mise en œuvre du PDZAA et la réalisation des actions identifiées au Plan d'action 2014-2019.	MRC et le Syndicat local de l'UPA					
11	4.1	Promouvoir le sarrasin comme produit identitaire de la MRC.	Le développement d'une fierté et d'un sentiment d'appartenance chez les citoyens de la MRC par l'entremise du sarrasin en tant que produit identitaire.	Table concertation du sarrasin					
12	5.1	Augmenter la disponibilité et la visibilité des produits locaux dans les restaurants, épiceries et lieux touristiques.	De nouveaux débouchés pour les produits agroalimentaires locaux et une augmentation de la consommation locale par l'amélioration de leur accessibilité et visibilité au niveau local.	CLD					
13	5.1	Évaluer les opportunités de marché pour les produits locaux de la MRC dans la grande région de Montréal.	De nouvelles opportunités de marché pour les produits agroalimentaires locaux.	CLD					
14	5.1	Promouvoir les activités de la Coop de solidarité agroalimentaire de la MRC.	Une Coopérative agroalimentaire mieux connue de la population locale et environnante, et une augmentation des ventes de produits locaux.	Coop de solidarité agroalimentaire					
15	5.2	Évaluer les besoins locaux en matière d'abattage et se doter d'une structure de transformation et de distribution de produits agricoles.	L'identification des potentiels de développement d'un abattoir multi-espèces dans la MRC et d'une structure de transformation et de distribution de produits agricoles à valeur ajoutée.	CLD					
16	5.2	Soutenir le démarrage d'une malterie pour la transformation de l'orge brassicole.	Une malterie pour la transformation de l'orge brassicole dans la MRC de Maskinongé.	CLD					
17	6.1	Organiser deux fins de semaine de « Balade gourmande » à l'automne.	Un engouement de la population locale et touristique à découvrir le territoire de la MRC et ses entreprises agricoles et agrotouristiques.	MRC (BIT)					
18	6.1	Réaliser des mises aux normes des entreprises agrotouristiques, élaborer une charte de qualité et développer un système de coaching/mentorat.	L'amélioration de la qualité des services offerts par les entreprises agrotouristiques de la MRC.	Comité régional agrotourisme					
19	6.2	Développer pour les tables gourmandes des produits alimentaires issus des PFNL.	Une offre diversifiée de produits alimentaires issus des PFNL aux tables gourmandes de la MRC.	SPBM					
20	6.2	Évaluer les opportunités de nouvelles productions pour satisfaire les besoins des communautés ethniques de la grande région de Montréal.	De nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises agricoles de la MRC.	CLD					
21	6.2	Promouvoir l'agriculture biologique et soutenir son développement.	L'augmentation du nombre d'entreprises agricoles certifiées biologiques et de la superficie totale en cultures biologiques pour atteindre 10% des superficies cultivées dans la MRC en 2018.	CLD					

Fiches projet pour chacune des actions

Action # 1 :	Élaborer un programme de reboisement des coulées.....	74
Action # 2 :	Établir une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole.....	76
Action # 3 :	Informar la population sur les bonnes pratiques pour éviter la contamination bactériologique des puits individuels.....	78
Action # 4 :	Offrir des projets « <i>clé en main</i> » pour l'aménagement des bandes riveraines et la végétalisation des berges en milieu agricole.....	80
Action # 5 :	Mettre sur pied un Service d'occupation du territoire agricole de Maskinongé (SOTAM).....	82
Action # 6 :	Construire un programme de soutien à l'entrepreneuriat agricole orienté vers l'innovation.....	84
Action # 7 :	Sensibiliser les producteurs à la nécessité d'avoir une bonne gestion d'entreprise.....	86
Action # 8 :	Mettre en place un réseau virtuel pour les producteurs et les conseillers agricoles.....	88
Action # 9 :	Organiser des journées de réseautage, des rencontres, des activités sociales pour briser l'isolement chez les agriculteurs.....	90
Action # 10 :	Effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA.....	92
Action # 11 :	Promouvoir le sarrasin comme produit identitaire de la MRC.....	94
Action # 12 :	Augmenter la disponibilité et la visibilité des produits locaux dans les restaurants, épiceries et lieux touristiques.....	96
Action # 13 :	Évaluer les opportunités de marché pour les produits locaux de la MRC dans la grande région de Montréal.....	98
Action # 14 :	Promouvoir les activités de la Coop de solidarité agroalimentaire de la MRC.....	100
Action # 15 :	Évaluer les besoins locaux en matière d'abattage et se doter d'une structure de transformation et de distribution de produits agricoles.....	102
Action # 16 :	Soutenir le démarrage d'une malterie pour la transformation de l'orge brassicole.....	104
Action # 17 :	Organiser deux fins de semaine de « <i>Balade gourmande</i> » à l'automne.....	106
Action # 18 :	Réaliser des mises aux normes des entreprises agrotouristiques, élaborer une charte de qualité et développer un système de coaching/mentorat.....	108
Action # 19 :	Développer pour les tables gourmandes des produits alimentaires issus des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).....	110
Action # 20 :	Évaluer les opportunités de nouvelles productions pour satisfaire les besoins des communautés ethniques de la grande région de Montréal.....	112
Action # 21 :	Promouvoir l'agriculture biologique et soutenir son développement.....	114

ACTION # 1 :

ÉLABORER UN PROGRAMME DE REBOISEMENT DES COULÉES



Description

L'inventaire des friches réalisé en 2009 par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie identifie plus de 3000 hectares en friches sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Ces superficies en friche se retrouvent principalement dans les coulées, autrefois cultivées ou en pâturages, et maintenant abandonnées à cause de leur moins bon potentiel agricole (pente, érosion, etc.).

Le projet consiste à élaborer un programme de reboisement des coulées à l'aide d'arbres et d'arbustes indigènes du Québec.

Clientèles visées

Les propriétaires fonciers de la MRC ayant des coulées non boisées sur leurs propriétés.

Résultats attendus

Ce programme de reboisement des coulées vise à encourager et aider les propriétaires fonciers à prendre des mesures redonnant aux bassins versants les éléments de protection naturelle des cours d'eau. Au cours des cinq prochaines années, le projet vise le reboisement de 100 hectares de coulées à raison de 25 ha par année de 2016 à 2019.

Le reboisement des coulées permettra de :

- contrer l'érosion dans les coulées ;
- réduire les risques de glissement de terrains ;
- diminuer l'apport de nutriments et de matières organiques dans les cours d'eau ;
- augmenter la biodiversité en milieu riverain et aquatique ;
- augmenter le couvert forestier des municipalités du sud de la MRC ;
- favoriser des liens fauniques entre les îlots boisés ;
- créer de nouveaux habitats et espaces de reproduction pour la faune.

Étapes de réalisation

- ◆ Création d'un comité de travail formé des partenaires du projet ;
- ◆ Recherche du financement nécessaire ;
- ◆ Embauche d'une ressource pour la coordination des projets no. 1 et no. 4 conjointement ;
- ◆ Identification des friches où le reboisement est à prioriser ;
- ◆ Rencontre avec les propriétaires des superficies identifiées prioritaires pour les informer du programme de reboisement et obtenir leur adhésion au projet ;
- ◆ Réalisation d'un plan d'aménagement forestier pour chaque propriété retenue ;
- ◆ Commande des plants auprès du MRNF ;
- ◆ Plantation des arbres et arbustes au printemps suivant ;
- ◆ Protection et entretien des plantations par les propriétaires (séances de formation).



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité des organismes de bassin versant du territoire de la MRC et du comité ZIP du Lac Saint-Pierre.

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * FUPAM
- * Groupe Envir-eau-sol Inc.
- * Groupement Forestier de Maskinongé-Lanaudière Inc.
- * MAPAQ
- * MRN
- * MRC de Maskinongé
- * Propriétaires fonciers concernés
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
- * SPBM

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'hectares reboisés ;
- nombre de propriétaires adhérents au projet ;
- nombre d'essences végétales utilisées.

Processus de révision :

Le projet sera évalué annuellement par le comité de travail et les résultats seront publicisés auprès de la population et des élus de la MRC, notamment via la stratégie de communication environnementale de la FUPAM.

Coût et financement

Les coûts de reboisement sont évalués à 2500\$/hectare en moyenne, dépendamment de la provenance des plants et des travaux de préparation de terrain à réaliser. Avec l'embauche d'une ressource à temps plein (dont les coûts sont partagés avec le projet no. 4), le coût annuel du projet est estimé à 85000\$. Le financement proviendra de différentes sources, dont le MAPAQ (Prime-Vert), l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, le MRN, les propriétaires, etc.

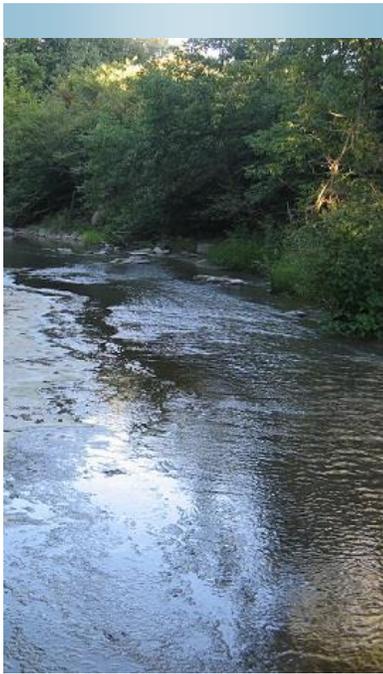
Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

L'embauche de la ressource, l'élaboration du programme, la campagne d'information et de recrutement, ainsi que la réalisation des plans d'aménagement seront réalisés en 2015. Les plantations auront lieu à chaque année à compter du printemps 2016, et seront suivies dès 2017 de séances de formation pour la protection et l'entretien des plantations.





ACTION # 2 :

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU MUNICIPAUX EN MILIEU AGRICOLE

Description

Selon la Loi sur les compétences municipales, les municipalités régionales de comté (MRC) ont la compétence exclusive sur les cours d'eau situés sur leur territoire. C'est dans ce contexte, et dans le but de définir un cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités de la MRC à l'égard des cours d'eau sur son territoire que la MRC s'est dotée d'une Politique relative à la gestion des cours d'eau. Des ententes ont aussi été signées avec toutes les municipalités de la MRC afin de leur confier la gestion des travaux de nettoyage et l'application de la réglementation régionale.

Cependant, dans le contexte actuel, l'application adéquate et rigoureuse de la politique semble difficilement réalisable sur le territoire de la MRC. Plusieurs raisons, telles que la lourdeur administrative de la démarche, ainsi que le manque de temps, de compétences techniques et d'outils de travail chez les personnes désignées à la gestion des cours d'eau dans les municipalités, expliquent cet état de faits.

Clientèles visées

Les municipalités de la MRC de Maskinongé.

Résultats attendus

L'établissement d'une stratégie de gestion des cours d'eau permettra à la MRC de se doter de différents moyens lui permettant d'assumer sa compétence en matière de cours d'eau.



Étapes de réalisation

- ◆ Sensibilisation des élus à l'importance de la gestion adéquate des cours d'eau et aux responsabilités de la MRC à cet égard ;
- ◆ Adoption du projet et de son financement par le Conseil ;
- ◆ Embauche d'un responsable de la gestion des cours d'eau ;
- ◆ Modification de la Politique relative à la gestion des cours d'eau ;
- ◆ Modification, au besoin, du Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC (195-07);
- ◆ Caractérisation des cours d'eau en milieu agricole ;
- ◆ Élaboration d'un plan de gestion des cours d'eau ;
- ◆ Application de la réglementation régionale par la MRC.



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité du Service technique de la MRC.

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * Comité ZIP du Lac St-Pierre
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * MAMROT
- * MDDEFP
- * OBV du territoire
- * Service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de demandes d'intervention dans les cours d'eau ;
- nombre de municipalités faisant appel au service technique de la MRC.

Processus de révision :

Une évaluation annuelle du service de gestion des cours sera effectuée par le service technique et présentée au Conseil de la MRC.

Coût et financement

Le salaire du responsable de la gestion des cours d'eau sera financé par la MRC et par les montants perçus dans le cadre de son travail sur des projets du service technique. Le coût annuel du projet est estimé à 75000\$.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

En 2014, sensibilisation des élus à l'importance de la gestion adéquate des cours d'eau et aux responsabilités de la MRC, en vue de l'adoption du projet par le Conseil. En 2015, embauche d'un responsable de la gestion des cours d'eau et modification de la Politique relative à la gestion des cours d'eau. En 2016, la caractérisation des cours d'eau, l'élaboration du plan de gestion des cours d'eau, et l'application de la réglementation régionale par la MRC.



ACTION # 3 :

INFORMER LA POPULATION SUR LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER LA CONTAMINATION BACTÉRIOLOGIQUE DES PUIITS INDIVIDUELS



Description

La population des 17 municipalités incluses dans le territoire de la MRC de Maskinongé est à 98% alimentée en eau potable par l'eau souterraine. Près de 80 % de la population a accès à l'eau potable via un réseau d'aqueduc municipal. La population n'ayant pas accès à un réseau public (8048 personnes) a, en grande majorité, accès à son eau potable par un puits privé. Un projet de caractérisation des eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie a été réalisé entre 2009 et 2013, et couvrait le territoire de la MRC de Maskinongé.

Les résultats de l'étude révèle que près de 40% des puits résidentiels échantillonnés dépassaient au moins une des normes bactériologiques. En ce qui concerne plus spécifiquement les coliformes fécaux, 12% des puits n'étaient pas conformes. La contamination bactériologique des puits privés est attribuable à la proximité des sources de bactéries (fosses septiques et champs d'épuration, épandages agricoles, etc.) combinée soit à la vulnérabilité élevée de l'aquifère ou à la vulnérabilité des puits eux-mêmes. Lors de l'échantillonnage, près de 50% des propriétaires confirmaient qu'ils n'étaient pas au fait des procédures à suivre pour nettoyer ou pour décontaminer leur puits.

Clientèles visées

Les propriétaires de résidences dont l'alimentation en eau potable provient de puits individuels.

Résultats attendus

Une amélioration de la qualité de l'eau des puits domestiques en sensibilisant davantage les propriétaires quant à l'aménagement de leur puits et la réalisation d'analyses régulières de qualité d'eau.



Étapes de réalisation

- ◆ Élaboration d'un plan de communication visant la sensibilisation des propriétaires de puits individuels à la qualité de l'eau de leur puits ;
- ◆ Rédaction d'un dépliant d'information sur les bonnes pratiques pour le maintien d'une eau potable de bonne qualité ;
- ◆ Rencontre individuelle des propriétaires de puits et distribution du dépliant ;
- ◆ Mise en place, avec la collaboration des municipalités, d'un service d'échantillonnage des puits individuels facilitant la démarche d'analyse de qualité d'eau pour les propriétaires de puits ;
- ◆ Offrir un support technique aux propriétaires de puits contaminés pour le nettoyage ou la décontamination de leur puits.



Responsables

La MRC de Maskinongé sera responsable du projet avec la collaboration des municipalités concernées de son territoire.

Partenaires

- * Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
- * FUPAM
- * Les municipalités concernées de la MRC
- * MAMROT
- * OBV
- * UQTR – Département des sciences de l'environnement

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'analyse d'eau réalisée ;
- nombre de propriétaires rencontrés ;
- nombre de puits ayant une meilleure qualité d'eau suite aux correctifs.

Processus de révision :

Après une première expérience en 2015, la MRC évaluera les résultats obtenus et jugera si le projet sera répété ou non l'année suivante. Les dépliants d'information seront encore disponibles dans les municipalités et autres lieux stratégiques (Caisses populaires, CLSC, etc.).

Coût et financement

Cette activité sera réalisée dans le cadre des activités régulières de la MRC. Des coûts globaux d'environ 3000\$ sont estimés pour la production et la distribution du dépliant d'information.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

De juin à novembre 2015.



ACTION # 4 :

OFFRIR DES PROJETS « CLÉ EN MAIN » POUR L'AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES ET LA VÉGÉTALISATION DES BERGES EN MILIEU AGRICOLE



Description

On appelle « *bande riveraine* » un couvert végétal permanent, sans labours ni intrants, composé d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes ou d'arbres adjacents à un cours d'eau ou à un lac. Elle est toujours située au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux. La bande riveraine fait la transition entre les écosystèmes aquatique et terrestre.

La zone agricole de la MRC de Maskinongé présente de nombreux cours d'eau dont les bandes riveraines ont été dégradées par un usage agricole intensif, particulièrement dans le sud de son territoire.

Clientèles visées

Les entreprises agricoles de la MRC souhaitant aménager des bandes riveraines sur leur propriété.

Résultats attendus

Ce projet vise à encourager et à soutenir les agriculteurs dans le respect de l'exigence de la bande riveraine, une exigence de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Celle-ci prévoit qu'une bande minimale de végétation de trois mètres doit être conservée à partir de la ligne des hautes eaux.

Au cours des cinq prochaines années, le projet vise l'aménagement et la végétalisation de 40 km de bandes riveraines et de berges en milieu agricole, à raison de 10 km par année de 2016 à 2019.

Les principaux impacts attendus de l'aménagement de bandes riveraines sont de :

- Contrôler l'érosion des berges ;
- Filtrer les nutriments et contaminants potentiels ;
- Retenir les sédiments emportés par l'eau de surface ;
- Préserver la biodiversité (habitats, espèces).

Étapes de réalisation

- ◆ Création d'un comité de travail formé des partenaires du projet ;
- ◆ Recherche du financement nécessaire ;
- ◆ Embauche d'une ressource pour la coordination des projets no. 4 et no. 1 conjointement ;
- ◆ Identification des secteurs d'intervention à prioriser selon les PDE ;
- ◆ Sensibilisation des agriculteurs à l'importance et aux impacts positifs des bandes riveraines ;
- ◆ Élaboration d'un programme d'aménagement de bandes riveraines pour le territoire de la MRC offrant une solution « *clé en main* » aux producteurs agricoles intéressés ;
- ◆ Offrir un service de délimitation des bandes riveraines à l'aide de balises avec réflecteur ;
- ◆ Prévoir un suivi et entretien annuels des travaux réalisés.



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité des organismes de bassin versant du territoire de la MRC et du comité ZIP du Lac Saint-Pierre.

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agricoles de la MRC
- * FUPAM
- * Groupe Envir-eau-sol Inc.
- * MAPAQ
- * MRN
- * MDDEFP
- * MRC de Maskinongé
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
- * SPBM

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du projet ;
- nombre de km aménagés en bande riveraine et de berges végétalisées.

Processus de révision :

Le projet sera évalué annuellement par le comité de travail et les résultats seront publicisés auprès de la population et des élus de la MRC, notamment via la stratégie de communication environnementale de la FUPAM.

Coût et financement

Les coûts d'aménagement et de végétalisation des berges sont évalués à 2\$/mètre linéaire en moyenne, dépendamment des travaux de préparation de terrain à réaliser. Avec l'embauche d'une ressource à temps plein (dont les coûts sont partagés avec le projet no. 1), le coût annuel du projet est estimé à 45000\$. Le financement proviendra de différentes sources, dont le MAPAQ (Prime-Vert), le MRN, les producteurs agricoles, etc.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Le projet s'échelonnera sur une période de cinq ans à compter du printemps 2015. La première année sera consacrée à la planification du projet et à sa mise en place, notamment par l'embauche d'une ressource, la promotion du programme auprès des agriculteurs et l'identification des superficies à aménager. Les années suivantes seront principalement consacrées à l'aménagement des bandes riveraines et à leur suivi et entretien.





© Sarah Cuillerier, 2013

ACTION # 5 :

METTRE SUR PIED UN SERVICE D'OCCUPATION DU TERRITOIRE AGRICOLE DE MASKINONGÉ (SOTAM)

Description

L'agriculture constitue un pilier du développement et de l'occupation du territoire de la MRC de Maskinongé, et les entreprises agricoles constituent une partie déterminante du tissu rural. L'embauche d'un agent de liaison dans le cadre de la mise sur pied d'un service facilitant le transfert d'entreprise agricole à une relève, permettra de sensibiliser les producteurs à la planification de la retraite et à l'importance du transfert d'entreprises.

De plus, l'agent de liaison favorisera les jumelages entre des aspirants agriculteurs et des propriétaires fonciers souhaitant mettre en valeur leurs terres pour qu'elles soient exploitées à leur plein potentiel.

Clientèles visées

Les producteurs agricoles âgés de 55 ans et plus sont visés pour la partie du projet visant à encourager la planification de la retraite et du transfert d'entreprise. Pour le répertoire, plusieurs clientèles sont visées : les propriétaires fonciers ne cultivant pas leur propriété, les producteurs agricoles en âge de retraite, la relève (apparentée ou non-apparentée), les projets de deuxième carrière, les petits exploitants agricoles ayant besoin de quelques hectares supplémentaires, et les immigrants ayant de l'expérience ou de la formation en agriculture.

Résultats attendus

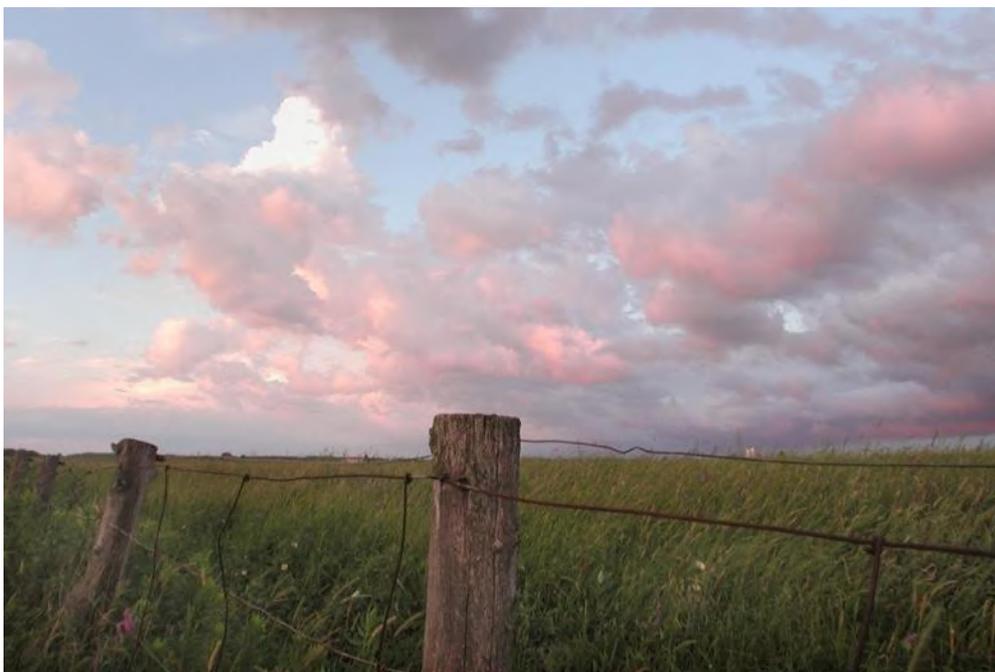
Le projet vise à la fois à maintenir en activité les entreprises agricoles du territoire de la MRC, à augmenter l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et à accroître l'utilisation de terres agricoles qui sont souvent laissées en friche. Un objectif réaliste de cinq transferts ou jumelages pour la première année d'opération est visé dans la MRC.



82

Étapes de réalisation

- ◆ Formation d'un groupe de travail régional pour la planification, la mise sur pied et le suivi du projet ;
- ◆ Embauche d'un agent de liaison pour rencontrer les producteurs agricoles (de 55 ans et +), et faire le lien entre les aspirants agriculteurs et les propriétaires de terres ;
- ◆ Conscientiser les producteurs (rencontres individuelles et de groupe, conférences, etc.) à la nécessité de transférer leur entreprise pour éviter le démantèlement et afin de préserver l'occupation dynamique du territoire agricole ;
- ◆ Voir aux possibilités d'arrimages réglementaires avec les plans conjoints des productions sous gestion de l'offre en vue de conserver les quotas actuels sur le territoire de la MRC ;
- ◆ Créer un répertoire de fermes/terres à louer ou à vendre ainsi que pour les bâtiments de ferme disponibles (ou s'associer à la banque de terres de la MRC Brome-Missisquoi) et faciliter les jumelages entre propriétaires et aspirants agriculteurs ;
- ◆ Réaliser une étude de faisabilité pour un modèle novateur de gestion foncière en contexte agricole ;
- ◆ Préparer un registre des opportunités d'affaires en agriculture et agroalimentaire ;
- ◆ Faciliter le maillage des entreprises de tout secteur.



Responsables

Le responsable du projet au niveau régional sera identifié ultérieurement. Un groupe de travail formé de divers représentants de la Mauricie et des partenaires associés au projet viendra en appui.

Partenaires

- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRÉA de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agricoles de la MRC
- * FUPAM
- * Financière agricole du Québec
- * MAPAQ
- * MAMROT
- * Mouvement Desjardins
- * Réseau d'actions en établissement agricole de la Mauricie
- * Syndicat de la relève agricole
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de transferts de ferme réussis ;
- nombre de demandes et d'offres ;
- nombre de participants aux rencontres d'information ;
- nombre d'ententes conclues ;
- superficies louées ou vendues suite aux jumelages.

Processus de révision :

Après la première année de fonctionnement, un bilan sera effectué et les résultats obtenus seront évalués par le groupe de travail et communiqués au Conseil de la MRC.

Coût et financement

Le Service d'occupation de territoire agricole constitue un projet d'envergure régionale qui nécessitera un budget d'environ 130000\$ par année. Cette somme proviendra de contributions des MRC de la Mauricie, du Pacte Rural, du MAPAQ, de la CRÉ, et de d'autres partenaires du milieu (ex : Mouvement Desjardins). Les utilisateurs du répertoire de fermes/terres auront à défrayer des frais de 750\$ suite à la conclusion d'un jumelage.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Début du projet à l'été 2014 par la formation du groupe de travail régional.

Planification du projet et recherche du financement au cours de l'hiver 2014-2015.

Embauche d'un agent rural et début des activités à l'automne 2015.



Prenez part au
**MOIS DE
L'ENTREPRENEURIAT**
de la MRC de Maskinongé

ACTION # 6 :

CONSTRUIRE UN PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE ORIENTÉ VERS L'INNOVATION

Description

Au Québec, plusieurs organismes et programmes de soutien existent et accompagnent l'aspirant entrepreneur dans le démarrage ou la relève d'entreprise. Cependant, il existe peu de programmes de soutien adaptés aux réalités et contraintes du secteur agricole. Un tel programme se doit d'intégrer le développement des compétences entrepreneuriales, lesquelles s'ajoute aux capacités requises pour assurer la croissance d'une entreprise.

De plus, une attention toute particulière doit être apportée à l'aspect important de la relève entrepreneuriale en agriculture. Afin d'accroître le taux de réussite des démarrages et transferts d'entreprises agricoles sur son territoire, la MRC de Maskinongé souhaite se doter d'un programme de soutien à l'entrepreneuriat agricole orienté vers l'innovation.

Clientèles visées

La relève agricole (de 5 ans et moins) et les aspirants entrepreneurs désireux de démarrer ou de prendre la relève d'une entreprise agricole sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Résultats attendus

Le projet vise à instaurer une véritable culture d'entrepreneuriat innovant pour le secteur agricole de la MRC de Maskinongé à l'aide d'un programme de soutien unique et adapté aux réalités de l'agriculture. Le programme de soutien devrait intégrer les différents aspects suivants adaptés aux réalités de l'agriculture : le plan d'affaires, le coaching et le mentorat, le réseautage, la gestion d'une entreprise agricole, l'innovation et la créativité, le financement, le leadership et la participation sociale, la connaissance de soi, la communication, apprendre à déléguer, l'équilibre personnel et sa santé.

Une première cohorte de dix participants est visée pour l'hiver 2015-2016.

Étapes de réalisation

- ◆ Effectuer une revue de littérature sur les programmes d'entrepreneuriat existants ;
- ◆ Déterminer les éléments communs aux différents programmes existants et ceux qui devraient figurer au sein d'un programme à l'entrepreneuriat adapté à l'agriculture ;
- ◆ Identifier les réalités et contraintes associées au secteur agricole pouvant influencer le choix de la formule de formation à retenir ;
- ◆ Déterminer la formule retenue pour offrir le programme de soutien ;
- ◆ Déterminer les besoins en financement pour la mise en œuvre du programme et identifier les sources de financement possibles ;
- ◆ Embaucher un coordonnateur du programme pour assurer sa mise en place ;
- ◆ Embaucher les personnes ressources requises pour offrir le programme ;
- ◆ Identifier un lieu de formation sur le territoire de la MRC ;
- ◆ Promouvoir le programme de soutien pour le recrutement des participants ;
- ◆ Élaborer une « *trousse de départ* » pour le futur entrepreneur ;
- ◆ Créer une bourse de la relève (décernée conditionnellement au suivi de la formation).



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité du CLD de la MRC de Maskinongé avec la collaboration de la SADC et du CJE.

Partenaires

- * Centre d'entrepreneuriat Shawinigan
- * CJE de la MRC de Maskinongé
- * Commissions scolaires du Chemin-du-Roy et de l'Énergie
- * Coopérative Fédérée
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agricoles de la MRC
- * FUPAM
- * Financière agricole du Québec
- * MAPAQ
- * Mouvement Desjardins
- * MRC de Maskinongé et les 17 municipalités du territoire
- * Réseau d'action en établissement agricole de la Mauricie
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Syndicat de la relève agricole
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
- * UQTR – Chaire de recherche sur la carrière entrepreneuriale

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de participants au programme ;
- satisfaction des participants.

Processus de révision :

Un suivi personnalisé auprès des participants sera effectué par le coordonnateur durant et après le programme de soutien, en vue d'une amélioration en continue.

Coût et financement

Le coût exact du projet sera déterminé dans le cadre du projet (ordre de grandeur de 30000\$/année). Ce projet structurant sera financé par un ensemble de partenaires tels que le MAPAQ, la CRÉ, la MRC et des commandites du Mouvement Desjardins et de la Coop Fédérée.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Une première cohorte d'aspirants entrepreneurs suivra la formation à l'hiver 2015-2016.





ACTION # 7 :

SENSIBILISER LES PRODUCTEURS À LA NÉCESSITÉ D'AVOIR UNE BONNE GESTION D'ENTREPRISE

Description

La croissance des entreprises agricoles est liée aux pratiques de planification et de gestion qu'adoptent les agriculteurs. Généralement, les agriculteurs ont recours à un conseiller pour des services de gestion liés à la comptabilité ou aux questions fiscales, alors qu'une majorité n'a pas recours à un conseiller pour d'autres services comme la gestion du risque, la planification d'entreprise ou la planification de la relève.

Les agriculteurs connaissent très bien les opérations de la ferme, mais plusieurs manquent de connaissances ou de familiarité à l'égard de l'analyse d'entreprise permettant de planifier efficacement l'avenir.

Afin de sensibiliser les agriculteurs à la nécessité d'investir dans une démarche de planification, des efforts de marketing seront conçus pour démontrer le besoin et faire la promotion des avantages de la gestion des entreprises agricoles, tout en instaurant une culture en cette matière.

Clientèles visées

Les producteurs et conseillers agricoles de la MRC de Maskinongé.

Résultats attendus

Le projet vise à accroître la sensibilisation et la compréhension à l'égard des pratiques de gestion d'entreprise avantageuses, tout en favorisant leur adoption chez les producteurs agricoles de la MRC.



Étapes de réalisation

- ◆ Mettre sur pied une campagne de marketing (ou poursuivre les efforts actuels) pour faire la promotion des pratiques de gestion des entreprises agricoles et la nécessité que les agriculteurs considèrent l'éventualité de modifier la gestion de leurs entreprises ;
- ◆ Élaborer des messages clés et des exemples d'études de cas spécifiques qui démontrent les avantages et la valeur d'améliorer les pratiques de gestion des entreprises agricoles ;
- ◆ Instaurer une culture de gestion des entreprises agricoles par des efforts de relations publiques et de publicité ;
- ◆ Créer des occasions d'interaction entre les agriculteurs et les conseillers agricoles ;
- ◆ Concevoir un module de formation visant à améliorer les habiletés de communication des conseillers agricoles. La formation en communication efficace améliorera la relation avec le client.



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité de la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM).

Partenaires

- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * MAPAQ
- * Réseau Agriconseils Mauricie
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de producteurs et conseillers agricoles participants ;
- satisfaction des participants.

Processus de révision :

Une évaluation de la campagne de marketing sera réalisée par l'entremise d'un sondage au sein de la clientèle agricole, pendant et après la campagne.

Coût et financement

Le coût du projet est estimé à environ 30000\$. Le financement proviendra de diverses sources telles que le Réseau Agriconseils et la CRÉ de la Mauricie.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Le projet débutera à l'automne 2015 et se réalisera en continu sur une durée de deux ans.



© Isabelle Demers, 2013

ACTION # 8 : **METTRE EN PLACE UN RÉSEAU VIRTUEL POUR LES PRODUCTEURS ET LES CONSEILLERS AGRICOLES**

Description

Le projet s'inspire de l'initiative de l'École en réseau (ÉER), née de la volonté du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de trouver des solutions nouvelles au problème des petites écoles primaires et secondaires.

L'intervention en réseau offre de nouvelles possibilités de rejoindre la clientèle agricole et d'améliorer les services offerts, en augmentant le temps de prestation tout en limitant les déplacements des agriculteurs et des conseillers. C'est aussi un moyen de renouveler les pratiques d'accompagnement et de rompre l'isolement des différents acteurs. L'intervention en réseau ne remplace donc pas l'intervention en personne dans les milieux ruraux, mais se veut plutôt un ajout de possibilités.

L'organisation actuelle du travail des conseillers agricoles produit trois axes de besoins que cherche à combler l'intervention en réseau : améliorer les services aux agriculteurs, faciliter la concertation entre collègues professionnels et augmenter le rôle-conseil auprès des agriculteurs. Ces trois axes donneront naissance à une diversité de configurations d'accompagnement en vidéoconférence : intervention individuelle auprès d'un agriculteur, animation auprès d'un ou plusieurs groupes, intervention auprès d'un petit groupe d'agriculteurs présentant les mêmes problématiques, mentorat, rencontres d'équipe de professionnels, etc.

La mise en réseau des agriculteurs ouvre aussi la voie à de nouvelles façons d'offrir des services au moyen des technologies de l'information. Ainsi, d'autres professionnels que les conseillers agricoles peuvent aussi utiliser le réseau pour accroître leur offre de services aux agriculteurs (notaires, professionnels de la santé, etc.).

Clientèles visées

Les producteurs et les conseillers agricoles œuvrant sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

Résultats attendus

La mise en place d'un réseau virtuel au service d'une communauté d'apprentissage professionnelle.

Étapes de réalisation

- ◆ Mise sur pied d'un groupe de travail formé des différents partenaires ;
- ◆ Élaboration du plan d'affaires et du plan de financement du projet ;
- ◆ Recherche de financement ;
- ◆ Promotion du projet et recrutement auprès des agriculteurs et des conseillers ;
- ◆ Implantation du réseau et démarrage des activités.



© Sarah Cuillerier, 2013

Description (suite)

La collaboration de diverses compétences, autant que la mise en réseau des intervenants et des organisations, diminuent l'isolement et l'approche partielle que le conseiller agricole peut avoir du fait de sa spécialité.

Le modèle ÉER n'est donc pas seulement une innovation mise au service des agriculteurs et des conseillers agricoles, c'est aussi une innovation en matière d'occupation du territoire, de développement local et de revitalisation des organisations et des communautés.

La vitalité de l'agriculture contribue fortement à l'occupation du territoire et à son développement. Avec la disponibilité des technologies et la mise en réseau qu'elles permettent aujourd'hui, il est possible d'imaginer autrement le fonctionnement des entreprises agricoles et ainsi contrer l'effet démographique. L'expérience de l'ÉER constitue une piste de solution intéressante pour répondre à un tel défi d'offre de services conseils de qualité dans les communautés rurales.

Coût et financement

À déterminer.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Le projet débutera à l'été 2015 et se réalisera sur une durée de trois ans.

Responsables

Le projet sera sous la responsabilité de la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM).

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * CEFRIO
- * Centre d'expertise en gestion agricole
- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * Commission scolaire du Chemin-du-Roy
- * Commission scolaire de l'Énergie
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agricoles de la MRC
- * MAPAQ
- * MAMROT
- * MRC de Maskinongé
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * UQTR – Département des sciences de l'éducation

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de producteurs et de conseillers agricoles participant au réseau ;
- satisfaction des participants.

Processus de révision :

Un comité de suivi sera formé, lequel réalisera un suivi continu du projet et un bilan annuel sera présenté au Conseil de la MRC.



© Sarah Cuillerier, 2013

ACTION # 9 :

ORGANISER DES JOURNÉES DE RÉSEAUTAGE, DES RENCONTRES, DES ACTIVITÉS SOCIALES POUR BRISER L'ISOLEMENT CHEZ LES AGRICULTEURS



Description

Les agriculteurs sont maintenant dilués au sein d'une population qui n'a pas suivi l'évolution du monde agricole. Ainsi, en 2008 seulement 4% de la population de la MRC vivait sur une ferme, et ce, malgré que la zone agricole permanente représentait plus du tiers de son territoire. La diminution du nombre de fermes éparpille les agriculteurs sur le territoire, qui sont de plus en plus éloignés et isolés les uns des autres.

De plus, la lourde charge de travail chez les agriculteurs ne leur laisse guère de temps pour entretenir des relations amicales, de travail et de bon voisinage. Enfin, la mauvaise réputation de l'agriculture, souvent causée par une mauvaise perception du métier, se combine aux autres facteurs pour isoler socialement les agriculteurs.

Clientèles visées

Les producteurs agricoles et la relève agricole de la MRC.

Résultats attendus

Une offre diversifiée d'activités de réseautage, de rencontres et d'activités sociales pour les agriculteurs.

Étapes de réalisation

- ◆ Élaboration d'un calendrier d'activités de réseautage, de rencontres et d'activités sociales ;
- ◆ Promotion des activités auprès de la clientèle agricole ;
- ◆ Mise sur pied de « *cellules entrepreneuriales* » dans la MRC afin de favoriser le réseautage entre agriculteurs ;
- ◆ Évaluer les possibilités de jumelage avec d'autres organisations du territoire pour la réalisation d'activités en partenariat.





Responsables

Le Syndicat local de l'UPA de Maskinongé.

Partenaires

- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * FUPAM
- * MAPAQ

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'activités ;
- nombre de participants.

Processus de révision :

Le calendrier d'activités sera mis à jour annuellement en fonction des intérêts et demandes de la clientèle agricole.

Coût et financement

Un budget annuel de 3 000\$ sera nécessaire, auquel s'ajoutera la contribution financière des participants aux activités.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

En continu, dès le printemps 2015.





ACTION # 10 : **EFFECTUER UNE TOURNÉE DE LA MRC POUR PRÉSENTER LE PDZAA**

Description

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDZAA, la MRC de Maskinongé souhaite s'assurer de l'intégration et de l'harmonisation des priorités du PDZAA avec les planifications locales et régionales, et encourager l'implication du monde municipal et du milieu agricole dans le processus de mise en œuvre du plan d'action. Pour ce faire, suite à l'adoption du PDZAA par le Conseil de la MRC, une tournée d'information des municipalités du territoire sera réalisée.

Clientèles visées

Les élus des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé, les agriculteurs et la population du territoire.

Résultats attendus

L'appui et l'implication du milieu municipal et agricole dans la mise en œuvre du PDZAA et la réalisation des actions identifiées au Plan d'action 2015-2019.

Étapes de réalisation

- ◆ Élaboration d'une présentation Powerpoint ;
- ◆ Établissement d'un calendrier de rencontres ;
- ◆ Tenue des rencontres d'information ;
- ◆ Suivi auprès des directeurs des municipalités et des représentants de la FUPAM.





Responsables

La MRC de Maskinongé sera responsable de la réalisation de l'action, en partenariat avec le Syndicat local de l'UPA de Maskinongé.

Partenaires

- * FUPAM
- * MAPAQ
- * MAMROT

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de municipalités et d'élus rencontrés ;
- nombre de municipalités collaborant à la mise en œuvre du PDZAA ;
- nombre d'agriculteurs présents aux rencontres.

Processus de révision :

Un suivi téléphonique sera effectué auprès des directeurs des municipalités suite à la tenue de la rencontre dans leur municipalité. Également, un suivi sera effectué auprès du Syndicat local de l'UPA pour connaître le niveau de satisfaction de leurs membres.

Coût et financement

Cette activité sera réalisée dans le cadre des activités régulières de la MRC et ne devrait pas nécessiter de financement particulier, si ce n'est que pour les invitations, la réservation de salles et les collations.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Durant les mois d'août et de septembre 2014.





ACTION # 11 : PROMOUVOIR LE SARRASIN COMME PRODUIT IDENTITAIRE DE LA MRC

Description

La Table de concertation du sarrasin de la MRC de Maskinongé est active depuis 2011 et réunit dix-huit personnes provenant de cinq entreprises et huit organismes de la région. En juin 2013, la Table de concertation du sarrasin de la MRC de Maskinongé a procédé au lancement d'un plan de communication de la table de concertation, pour les trois prochaines années afin de faire la promotion du sarrasin dans la MRC.

Le projet consiste à faire la promotion du sarrasin auprès de la population de la MRC Maskinongé, afin de développer la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens au sarrasin comme produit identitaire de la MRC. Le projet vise également à développer un « *produit d'appel* » touristique en organisant des activités et événements autour du thème du « *Pays du sarrasin* ».

Clientèles visées

La population locale et la clientèle touristique.

Résultats attendus

Le développement d'une fierté et d'un sentiment d'appartenance chez les citoyens de la MRC en valorisant l'agriculture et les produits locaux par l'entremise du sarrasin en tant que produit identitaire de la MRC.



Étapes de réalisation

- ◆ Embaucher un chargé de projet qui aura comme mission de mettre en place les actions inscrites dans le plan de communication ;
- ◆ Identifier de nouveaux marchés pour le sarrasin et ses produits dérivés en vue d'augmenter la production locale de sarrasin ;
- ◆ Intégrer le sarrasin au sein de la cuisine régionale avec la collaboration des chefs cuisiniers du territoire ;
- ◆ Appliquer l'appellation « *Pays du sarrasin* » à l'ensemble de la MRC de Maskinongé plutôt qu'uniquement à la ville de Louiseville en raison de son Festival de la Galette de Sarrasin ;
- ◆ Promouvoir la MRC de Maskinongé auprès de la clientèle touristique en utilisant le sarrasin comme produit d'appel touristique.



Responsables

La Table de concertation du sarrasin de la MRC de Maskinongé.

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * Confrérie des sarrasins
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * MAPAQ
- * MRC de Maskinongé
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Tourisme Mauricie

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'actions du plan de communication mises en œuvre ;
- nombre de restaurants intégrant le sarrasin à leur menu ;
- nombre d'hectares supplémentaires cultivés en sarrasin.

Processus de révision :

L'avancement de la mise en œuvre du plan de communication sera suivi de manière régulière par la Table de concertation, laquelle effectuera un suivi annuel auprès du Conseil de la MRC, et apportera les correctifs nécessaires pour l'année suivante.

Coût et financement

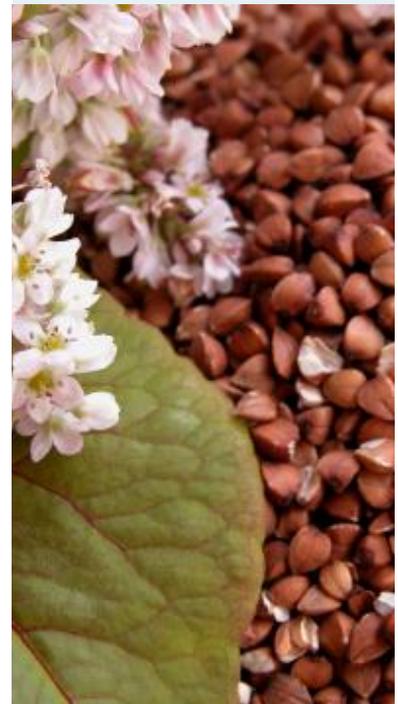
Le chargé de projet sera embauché sur une base de 3 jrs/semaine de travail. Le coût du projet est estimé à environ 40 000\$ par année durant trois ans et proviendra principalement du MAPAQ.

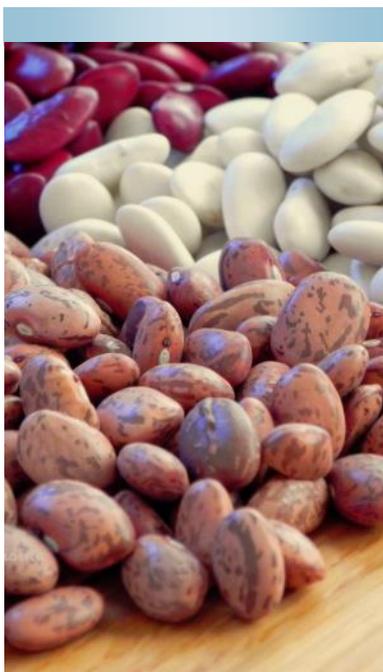
Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Le projet débutera au printemps 2015 et se réalisera sur une période de trois ans.





ACTION # 12 :

AUGMENTER LA DISPONIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DES PRODUITS LOCAUX DANS LES RESTAURANTS, ÉPICERIES ET LIEUX TOURISTIQUES

Description

La commercialisation alimentaire locale est un secteur en croissance et permet un rapprochement entre les entreprises agricoles et les consommateurs. Les raisons motivant la consommation d'aliments locaux le plus souvent évoquées sont le soutien à l'économie locale et la fraîcheur des aliments. Par ailleurs, les revenus des producteurs qui commercialisent en circuits courts peuvent être plusieurs fois plus élevés qu'en faisant affaire avec les grandes chaînes de distribution.

Également, le secteur de la restauration offre des débouchés potentiels importants pour les producteurs locaux désirant développer des circuits courts de distribution.

Clientèles visées

Les entreprises agricoles de la MRC souhaitant développer de nouveaux circuits courts pour leurs produits.

Résultats attendus

De nouveaux débouchés pour les produits agroalimentaires locaux et une augmentation de la consommation locale en améliorant leur accessibilité et visibilité au niveau local.



Étapes de réalisation

- ◆ Extraire du « Répertoire des entreprises en circuits courts de la Mauricie » (qui sera disponible en ligne à compter de l'été 2014), une liste des entreprises agricoles de la MRC mettant leurs produits en marché par les circuits courts et recenser leurs produits disponibles ;
- ◆ Inventorier les restaurants, épiceries et lieux touristiques de la MRC ;
- ◆ Faire du démarchage auprès des entreprises inventoriées pour valider leur intérêt à utiliser ou vendre des produits locaux dans leur établissement ;
- ◆ Vérifier l'intérêt des entreprises agricoles ayant un kiosque de vente à la ferme, à utiliser le répertoire pour augmenter leur offre de produits locaux ;
- ◆ Associer à la démarche une campagne de promotion des produits locaux auprès de la population et publicisant les endroits où les produits sont disponibles, le tout en lien avec la campagne régionale de promotion des produits locaux ainsi que le répertoire.



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité du CLD de la MRC de Maskinongé.

Partenaires

- * Comité régional d'agrotourisme et de tourisme gourmand de la Mauricie
- * Comité régional en circuits courts
- * Coopérative de solidarité agroalimentaire de la MRC de Maskinongé
- * CRÉ de la Mauricie
- * Entreprises agricoles de la MRC
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * SADC de la MRC de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'entreprises agricoles participantes ;
- nombre d'établissements/commerces utilisant les produits locaux ;
- niveau de ventes de produits locaux.

Processus de révision :

Suite au projet, une évaluation des résultats sera effectuée et les résultats seront publicisés auprès de la population et des participants au projet.

Coût et financement

À déterminer.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

L'inventaire des produits et des établissements s'effectuera durant l'été 2015, le démarchage débutera à l'automne et la campagne promotionnelle à l'hiver 2016.





ACTION # 13 :

ÉVALUER LES OPPORTUNITÉS DE MARCHÉ POUR LES PRODUITS LOCAUX DE LA MRC DANS LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

Description

Les municipalités de la MRC de Maskinongé se trouvent à une distance de seulement 100 à 150 km de la Grande région de Montréal, laquelle englobe plus de 3 millions de consommateurs potentiels pour ses produits agroalimentaires locaux. La région métropolitaine de Montréal, particulièrement l'île de Montréal, est le premier centre de transformation alimentaire au Québec avec ses quelque 500 entreprises de transformation alimentaire.

La région se caractérise également par des activités importantes liées au commerce (de gros et de détail) des produits alimentaires ainsi qu'aux services alimentaires. On y retrouve notamment plus de 6 800 établissements dans le secteur de la restauration et des services alimentaires. Enfin, près de cinquante marchés de quartier accueillent chaque année les Montréalaises et Montréalais de juin à octobre, alors qu'il n'en existait qu'une dizaine en 2007.

Les entreprises agricoles et agroalimentaires de la MRC de Maskinongé pourraient développer de nouveaux marchés pour leurs produits dans la Grande région de Montréal étant donné l'attrait exercé par la proximité et la grande concentration de consommateurs.

Clientèles visées

Les entreprises agricoles et agroalimentaires de la MRC de Maskinongé.

Résultats attendus

De nouvelles opportunités de marché pour les produits agroalimentaires locaux.



Étapes de réalisation

- ◆ Embauche d'un stagiaire pour la réalisation des projets no. 13 et no. 20 ;
- ◆ Inventorier les produits agroalimentaires locaux et les quantités disponibles dans la MRC ;
- ◆ Vérifier l'intérêt des producteurs/transformateurs à développer individuellement ou collectivement, de nouveaux marchés ;
- ◆ Identifier les entreprises effectuant déjà de la mise en marché dans la région de Montréal ;
- ◆ Évaluer la faisabilité d'utiliser des réseaux de distribution déjà existants de la MRC ;
- ◆ Évaluer l'intérêt des restaurants participant à la semaine « Montréal à table » en novembre à utiliser des produits de la MRC ;
- ◆ Identifier les commerces qu'il serait intéressant d'approcher pour la vente de produits locaux à partir des entreprises de la liste de « Quartier gourmands »
- ◆ Évaluer la faisabilité d'occuper un kiosque de produits du terroir de Maskinongé au sein d'un marché public de Montréal.



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité du CLD de la MRC de Maskinongé.

Partenaires

- * CRÉ de la Mauricie
- * Coop de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé
- * Entreprises agricoles et agroalimentaires de la MRC de Maskinongé
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * SADC de la MRC de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'entreprises de la MRC participantes ;
- nombre d'opportunités identifiées.

Processus de révision :

Les résultats du projet seront évalués à l'automne 2016 et les opportunités de marché seront publicisées auprès des producteurs/transformateurs et des organismes de développement du territoire. Une seconde évaluation du projet sera faite en 2019 pour connaître les retombées au sein des entreprises de la MRC.

Coût et financement

L'embauche d'un stagiaire et la réalisation de certains mandats précis par des ressources spécialisées nécessiteront un budget de 25 000\$ pour réaliser les projets no. 9 et no. 20 conjointement.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Le projet se réalisera du printemps à l'automne 2016.



ACTION # 14 :

PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE LA COOP DE SOLIDARITÉ AGROALIMENTAIRE DE LA MRC



Description

Issue de la fusion entre la Coopérative de solidarité Fierté d'ici et le Marché public Yamachiche, la Coopérative de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC Maskinongé a débuté ses opérations en 2012. Elle est responsable de la gestion du Marché public Yamachiche et du marché alimentaire virtuel « Fierté d'ici ». Ces deux marchés regroupent des producteurs de la Mauricie, dans le but de faire découvrir l'agriculture locale à la population, en offrant des produits d'une qualité inégalée au meilleur prix.



Clientèles visées

La population de la MRC de Maskinongé et des environs.

Résultats attendus

Dans un but d'augmenter la visibilité et le niveau d'activité de la Coopérative, le projet vise à mieux faire connaître la Coopérative auprès de la population locale et environnante. Ainsi, les membres producteurs de la Coopérative augmenteront leurs ventes de produits locaux, et la clientèle sera mieux desservie en produits alimentaires locaux.



Étapes de réalisation

- ◆ Définir un calendrier d'activités détaillé pour l'année 2014-2015 ;
- ◆ Définir une stratégie de communication développant un sentiment d'appartenance à la Coopérative, tant chez les agriculteurs que chez la population de la MRC ;
- ◆ Élaborer un plan de communication pour la promotion des activités de la Coop ;
- ◆ Identifier les sources de financement éventuelle et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir le financement requis ;
- ◆ Embauche d'un coordonnateur ;
- ◆ Poursuivre le recrutement de membres producteurs au sein de la Coopérative ;
- ◆ Réaliser les activités inscrites au plan de communication et au calendrier d'activités ;
- ◆ Effectuer un bilan en fin de saison et apporter les mesures correctives nécessaires.



Responsables

La Coop de solidarité agroalimentaire sera responsable du projet, avec l'appui des partenaires.

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRÉ de la Mauricie
- * FUPAM
- * Jean-Paul Diamond, député provincial
- * Médias locaux et régionaux
- * MAPAQ
- * Municipalité d'Yamachiche
- * MRC de Maskinongé
- * Productions DLM
- * Ruth-Ellen Brosseau, députée fédérale
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de participants aux activités de la Coop ;
 - nombre de nouveaux membres de la Coop ;
 - chiffre d'affaires de la Coop.

Processus de révision :

Un bilan sera effectué en fin de saison et les mesures correctives nécessaires seront apportées.

Coût et financement

Un budget annuel de 60000\$ sera nécessaire à la réalisation du projet.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Le projet a débuté en janvier 2014 et sera complété à la fin décembre suite à la tenue du Marché de Noël. Il sera répété à chaque année pour une durée de trois ans.



ACTION # 15 :

ÉVALUER LES BESOINS LOCAUX EN MATIÈRE D'ABATTAGE ET SE Doter D'UNE STRUCTURE DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION DE PRODUITS AGRICOLES



Description

En Mauricie, on compte 5 abattoirs soit 2 abattoirs fédéraux pour le porc (situés à Yamachiche), 1 abattoir provincial multi-espèces sauf volailles-lapins, et 2 abattoirs transitoires dont l'abattoir Denis Giguère de Sainte-Ursule (abattoir de type B devant se conformer aux normes de proximité au plus tard le 1er juillet 2015, mais qui devrait fermer étant donné les investissements importants nécessaires).

Certaines entreprises de la MRC doivent parcourir de grandes distances pour accéder à des infrastructures d'abattage pour leurs animaux d'élevage, parfois au détriment de la qualité de la viande due au stress occasionné par le transport éloigné,

auxquels s'ajoutent des coûts de transport importants. De plus, certains élevages de créneau (ex : grands gibiers) ont de la difficulté à trouver des lieux d'abattage. Au Québec, on constate une demande importante et primée pour les produits bio, sans hormones de croissance, à l'herbe ou naturel, comparativement au bœuf conventionnel qui n'est pas concurrentiel.

Le projet vise à vérifier la faisabilité d'implanter un abattoir provincial multi-espèces sur le territoire de la MRC en y associant une démarche de valeur ajoutée par la transformation des produits.

Clientèles visées

Les entreprises agricoles de la MRC éprouvant des difficultés à faire abattre leurs animaux localement ou à proximité, les producteurs de viande biologique, les éleveurs de grands gibiers ou de volailles spécialisées.

Résultats attendus

L'identification des potentiels de développement d'un abattoir provincial multi-espèces dans la MRC, et d'une structure de transformation et de distribution de produits agricoles à valeur ajoutée.

Étapes de réalisation

- ◆ Évaluer l'intérêt et les besoins des producteurs agricoles pour un abattoir local ;
- ◆ Effectuer une étude de faisabilité pour un abattoir multi-espèces ;
- ◆ Effectuer une étude de marché sur les besoins locaux en viande, les réseaux de distribution et les possibilités d'apporter de la valeur ajoutée par la transformation alimentaire.





Responsables

Le CLD de la MRC de Maskinongé sera le porteur du projet.

Partenaires

- * Abattoir Denis Giguère
- * CRÉ de la Mauricie
- * Coop de solidarité agroalimentaire régionale de la MRC de Maskinongé
- * Entreprises agricoles de la MRC en production animale
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * MRC de Maskinongé
- * SADC de la MRC de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - l'intérêt des producteurs agricoles pour un abattoir local ;
- la faisabilité ou non d'implanter un abattoir multi-espèces ;
- les possibilités de marché.

Processus de révision :

Suite à l'évaluation de l'intérêt des producteurs agricoles pour un abattoir local, nous évaluerons la pertinence de réaliser ou non l'étude de faisabilité.

Coût et financement

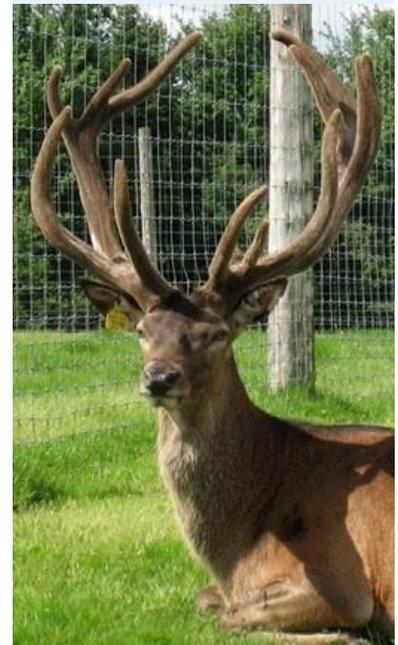
Le coût total du projet est évalué à 50000\$ pour la réalisation des études de faisabilité et de marché.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Ce projet se réalisera durant l'année 2016 et les résultats seront connus à l'été 2017.





ACTION # 16 :

SOUTENIR LE DÉMARRAGE D'UNE MALTERIE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ORGE BRASSICOLE

Description

Dans la MRC de Maskinongé, l'orge brassicole est une culture importante. On y dénombre une soixantaine de producteurs d'orge brassicole, produisant quelque 3400 tonnes métriques d'orge (environ 25% de la production québécoise) sur une superficie totale de 850 hectares. On y trouve également l'association *Bio Malt Mauricie* qui regroupe des producteurs d'orge brassicole certifiée biologique.

De même, avec sept microbrasseries sur son territoire, la Mauricie est la troisième région d'importance à égalité avec le Saguenay-Lac-St-Jean, derrière Montréal et la Montérégie.

Le démarrage d'une malterie dans la MRC de Maskinongé apportera une valeur ajoutée à la production régionale d'orge brassicole, tout en contribuant à diversifier la production agricole de la Mauricie.

Clientèles visées

Les producteurs d'orge brassicole de la MRC et des environs.

Résultats attendus

Une malterie pour la transformation de l'orge brassicole dans la MRC de Maskinongé.



Étapes de réalisation

- ◆ Identifier et approcher des promoteurs en vue de les intéresser au projet ;
- ◆ Élaborer un plan d'affaires incluant un plan de financement détaillé du projet ;
- ◆ Identifier un lieu d'implantation de la malterie ;
- ◆ Évaluer la quantité et la qualité d'eau nécessaires pour l'approvisionnement de la malterie, et les capacités requises en matière de traitement des rejets ;
- ◆ Obtenir le financement nécessaire auprès des institutions financières ;
- ◆ Rédiger les demandes de subvention pour l'obtention du financement complémentaire nécessaire à la réalisation du projet ;
- ◆ Obtenir les permis et autorisations nécessaires à l'implantation de la malterie (municipal, environnement, salubrité des aliments, etc.) ;
- ◆ Procéder à la construction de la malterie et à sa mise en opération.



Coût et financement

Le coût global du projet est évalué entre 3 et 5 millions de dollars.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 1.

Échéancier

Ce projet se réalisera durant l'année 2015 et les résultats seront connus à l'été 2016.

Responsables

Le CLD de la MRC de Maskinongé assumera la responsabilité du projet.

Partenaires

- * Bio Malt Mauricie
- * CRÉ de la Mauricie
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * MRC de Maskinongé et la municipalité où sera implantée la malterie
- * Producteurs d'orge brassicole de la MRC
- * SADC de la MRC de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de tonnes de malt produites ;
- nombre de tonnes d'orge brassicole transformées.

Processus de révision :

Un suivi de l'avancement du projet sera présenté au Conseil de la MRC à tous les trois mois, selon l'avancement des travaux.





ACTION # 17 :

ORGANISER DEUX FINS DE SEMAINE DE « BALADE GOURMANDE » À L'AUTOMNE

Description

Afin de mieux faire connaître les entreprises agrotouristiques de la MRC et les produits agricoles locaux, deux fins de semaine seront consacrées à l'accueil de visiteurs sur le territoire. Ceux-ci pourront sillonner la MRC à l'aide d'un dépliant présentant des circuits bien signalisés, composés de nombreux sites où ils pourront rencontrer des producteurs, transformateurs et artisans culinaires. Il s'agira également d'une belle occasion pour faire leurs achats de produits frais avant l'hiver, et de découvrir les entreprises agrotouristiques du territoire.

Également un forfait touristique incluant 1 baluchon de produits régionaux par chambre, 1 nuitée, 1 souper, 1 déjeuner et le dépliant de *La Balade Gourmande* sera offert aux visiteurs de l'extérieur de la région.

Parmi les activités et visites possibles, on retrouvera : la cueillette de citrouilles (Louiseville), l'observation des oiseaux migrateurs, une soirée de légendes (Saint-Élie-de-Caxton), des restaurants et auberges avec produits locaux, une microbrasserie (Ste-Angèle-de-Prémont), une exposition de peintres et artisans de la région, des sentiers pédestres et pique-nique (chute Sainte-Ursule), la pêche à la truite (Saint-Alexis-des-Monts), le marché public (Yamachiche), la dégustation de vins (Saint-Sévère), etc.

Clientèles visées

La population locale et environnante, ainsi que des touristes souhaitant découvrir la MRC et ses produits agricoles.

Résultats attendus

Un engouement de la population locale et touristique à découvrir le territoire de la MRC et ses entreprises agricoles et agrotouristiques.

Étapes de réalisation

- ◆ Élaboration d'un dépliant comprenant divers circuits agrotouristiques ;
- ◆ Validation de l'intérêt des entreprises agrotouristiques à s'impliquer dans l'activité ;
- ◆ Promotion de l'activité dans les médias ;
- ◆ Installation d'une signalisation adéquate ;
- ◆ Tenue de l'activité des balades gourmandes à la fin septembre – début octobre.





Responsables

Le Bureau d'information touristique de la MRC sera responsable de l'activité, avec l'appui de nombreux partenaires.

Partenaires

- * Les 17 municipalités du territoire
- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agricoles et agrotouristiques de la MRC
- * FUPAM
- * MRC de Maskinongé
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé
- * Tourisme Mauricie

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de dépliants distribués ;
 - nombre de visiteurs dans les entreprises participantes ;
 - montant des ventes de produits.

Processus de révision :

Suite à la tenue des deux fins de semaine, un bilan de l'activité sera réalisé pour évaluer la pertinence de répéter l'activité l'année suivante.

Coût et financement

Un budget d'environ 10 000\$ sera nécessaire pour l'élaboration du dépliant, l'organisation des deux fins de semaine, et la promotion de l'activité dans les médias.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Les entreprises agrotouristiques seront contactées à l'automne 2015 et le dépliant sera réalisé durant l'hiver 2016. L'activité se tiendra les 20-21 et les 27-28 septembre 2016.



ACTION # 18 :

RÉALISER DES MISES AUX NORMES DES ENTREPRISES AGROTOURISTIQUES, ÉLABORER UNE CHARTE DE QUALITÉ ET DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE COACHING/MENTORAT



Description

L'agrotourisme constitue une activité où l'agriculture et le producteur agricole sont au centre du produit touristique offert et où l'activité se déroule sur une entreprise agricole. L'agrotourisme existe au Québec depuis près de quarante ans et présente un potentiel de développement intéressant pour la MRC, tout en permettant de faire connaître l'agriculture.

La qualité du service étant le premier facteur déterminant dans le développement d'une activité agrotouristique, la satisfaction des touristes permet à chacune des organisations de fidéliser sa clientèle et de se bâtir une réputation enviable qui leur assurera la venue de nouveaux visiteurs.

Afin de structurer l'offre agrotouristique de la MRC, nous souhaitons accroître la qualité des entreprises agrotouristiques du territoire par la mise en place d'outils garantissant une qualité uniforme d'accueil et de services auprès des touristes.

Clientèles visées

Les entreprises agrotouristiques actuelles et futures de la MRC de Maskinongé.

Résultats attendus

L'amélioration de la qualité des services offerts par les entreprises agrotouristiques de la MRC. L'efficacité de la mise en place du projet sera gagnante grâce à la collaboration de toutes les entreprises agrotouristiques.

Étapes de réalisation

- ◆ Mise sur pied d'un groupe de travail avec les entreprises agrotouristiques du territoire ;
- ◆ Élaboration d'une grille d'évaluation des services offerts dans les entreprises existantes et application de la grille ;
- ◆ Élaboration d'une charte de qualité pour les entreprises agrotouristiques du territoire ;
- ◆ Mise en place d'un système de coaching/mentorat pour les entreprises en démarrage ;
- ◆ Réalisation des mises aux normes par les entreprises suite aux évaluations et à l'utilisation de la charte de qualité.





Responsables

Le projet est sous la responsabilité du Comité régional d'agrotourisme et de tourisme gourmand de la Mauricie.

Partenaires

- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agrotouristiques de la MRC de Maskinongé
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Tourisme Mauricie

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre d'entreprises agrotouristiques participantes ;
- investissements réalisés pour la mise aux norms.

Processus de révision :

Un bilan du projet sera réalisé suite à l'élaboration et l'utilisation des outils, afin d'évaluer les résultats obtenus dans les entreprises agrotouristiques.

Coût et financement

À déterminer.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Le projet a déjà été démarré au niveau régional avec l'embauche d'une coordonnatrice à temps partiel qui élaborera la charte de qualité en 2014. De plus, une première cohorte de dix entreprises (dont six de la MRC de Maskinongé) participera au système de coaching/mentorat à compter de janvier 2014. Les mises aux normes s'effectueront par les entreprises selon l'ampleur des travaux à réaliser et les disponibilités financières.



ACTION # 19 :

DÉVELOPPER POUR LES TABLES GOURMANDES DES PRODUITS ALIMENTAIRES ISSUS DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)



Description

Le secteur de la valorisation des PFNL québécois est un secteur prometteur, mais peu structuré. Il offre cependant des opportunités de développement pour les municipalités rurales et forestières. Ainsi, l'engouement croissant de la population pour les produits régionaux et de spécialité ne fait pas de doute et la cuisine gastronomique met en valeur les produits du terroir et de spécialité. D'ailleurs, les chefs cuisiniers sont en recherche constantes d'innovations, et les PFNL représentent une source abondante de produits à découvrir.

Nos forêts regorgent de fruits, légumes, noix, champignons, tisanes, épices et condiments qui n'attendent qu'à être découverts et utilisés. En Mauricie, le patrimoine culinaire est fortement lié à la forêt et ses ressources, dont font partie les PFNL. Le « *mycotourisme* » (récolte récréative des champignons forestiers) représente une opportunité de développement prometteuse et innovante pour la région, et constituera le produit d'appel pour la valorisation des PFNL.

Clientèles visées

Les tables champêtres, les auberges et les restaurants gastronomiques de la MRC et des environs, ainsi que les propriétaires forestiers pour la récolte des PFNL.

Résultats attendus

Améliorer l'offre de produits à valeur ajoutée en développant une offre diversifiée de produits alimentaires issus des PFNL, notamment les champignons forestiers, pour les tables gourmandes de la MRC.



Étapes de réalisation

- ◆ Mise sur pied d'un groupe de travail formé des différents partenaires associés au projet ;
- ◆ Évaluer les besoins des chefs cuisiniers en termes de PFNL et leur ouverture à l'intégration de nouveaux produits à leur cuisine ;
- ◆ Recenser les produits forestiers non ligneux alimentaires présentant un bon potentiel de récolte sur le territoire de la MRC ;
- ◆ S'associer avec l'École d'alimentation et d'hôtellerie du CFP Bel-Avenir pour le développement de produits alimentaires issus des PFNL ;
- ◆ Promouvoir les nouveaux produits développer auprès des chefs cuisiniers de la MRC et favoriser leur intégration au sein des cuisines ;
- ◆ Organiser la récolte et l'approvisionnement en PFNL pour les établissements de restauration intéressés aux produits.



Responsables

Le projet sera sous la responsabilité du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie qui dispose d'une grande expertise dans le domaine des PFNL.

Partenaires

- * AMFM
- * Association des pourvoies de la Mauricie
- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRÉ de la Mauricie
- * CRFA de la Mauricie
- * CRRNT de la Mauricie
- * École d'alimentation et d'hôtellerie – CFP Bel-Avenir
- * FUPAM
- * Lieux d'hébergement touristiques et de restauration de la MRC de Maskinongé
- * MAMROT
- * MAPAQ
- * MRN
- * Société des chefs, cuisiniers & pâtisseries du Québec – section Mauricie
- * Tourisme Mauricie
- * UQTR – Département d'études en loisir, culture et tourisme

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de PFNL intégré dans la cuisine régionale ;
- nombre d'établissements et de chefs cuisiniers intéressés aux PFNL ;
- niveau de ventes de PFNL alimentaires.

Processus de révision :

Une évaluation des résultats sera effectuée après le développement de nouveaux produits issus des PFNL, ainsi qu'après l'étape de récolte et de mise en marché des PFNL.

Coût et financement

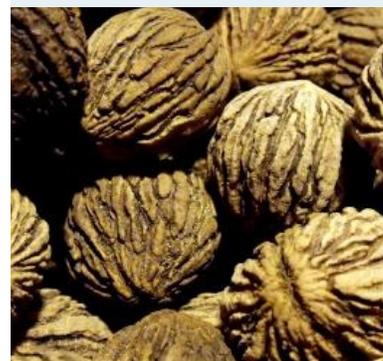
Le projet se réalisera dans le cadre du développement de la filière PFNL mis en œuvre par le SPBM, lequel inclura déjà les frais de coordination. Pour les entreprises qui voudront introduire les PFNL dans leur menu, on estime les coûts de développement de nouveaux produits entre 5000 à 8000 \$ par entreprise, ce qui représente un budget annuel de 25 000 à 40 000 \$ pour un objectif de cinq entreprises par année.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Le projet se réalisera à compter du printemps 2015 sur une durée de cinq ans.



ACTION # 20 :

ÉVALUER LES OPPORTUNITÉS DE NOUVELLES PRODUCTIONS POUR SATISFAIRE LES BESOINS DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL



Description

L'important bassin de population de Montréal constitue un marché de choix, particulièrement avec la présence de nombreux groupes ethniques qui a un impact sur la diversité des consommateurs et des produits. Les aliments ethniques représentent un secteur en pleine croissance parmi les détaillants en alimentation. Ainsi, les marchés des aliments « *cashers et halal* » connaissent une croissance importante (15% par année) depuis les dix dernières années et qui devrait se poursuivre.

Les marchés ethniques représentent une possibilité de produire dans la MRC de Maskinongé des produits qui sont actuellement importés en réponse aux besoins des différentes ethnies vivant dans la Grande région de Montréal.

À titre d'exemple, Parc-Extension est le quartier le plus densément peuplé à Montréal et c'est aussi un quartier ayant une vocation très ancienne d'accueil de la population immigrante. On y dénombre une centaine de groupes ethniques dont les principaux proviennent de la Grèce, de l'Inde, du Pakistan, du Sri Lanka, du Bangladesh et d'Haïti. De même, on retrouve désormais un Quartier chinois dans le sud de la ville de Brossard ainsi que le Petit Maghreb dans le quartier Saint-Michel (on compte 80000 Maghrébins dans la métropole).

Clientèles visées

Les communautés ethniques de la Grande région de Montréal.

Résultats attendus

Identifier de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises agricoles de la MRC en répondant aux besoins des différentes communautés culturelles en matière d'aliments ethniques.

Étapes de réalisation

- ◆ Embauche d'un stagiaire pour la réalisation des projets no. 13 et no. 20 ;
- ◆ Effectuer une revue de littérature sur les principales communautés ethniques de Montréal, et leurs habitudes alimentaires et coutumes ;
- ◆ Rencontrer des représentants de diverses communautés ethniques et identifier les principales fêtes et coutumes ;
- ◆ Se renseigner sur les habitudes alimentaires des groupes ethniques :
 - ◇ Visiter des épiceries spécialisées (Adonis, Kim Phat, etc.) ;
 - ◇ Identifier des restaurants ethniques ;
 - ◇ Recenser les produits importés pouvant être produits dans la MRC.
- ◆ Évaluer la faisabilité, les coûts et les bénéfices associés à la production et la mise en marché de ces nouveaux produits sur le territoire.





Responsables

Le CLD de la MRC de Maskinongé sera responsable de la réalisation du projet.

Partenaires

- * CRÉ de la Mauricie
- * FUPAM
- * MAPAQ
- * SADC de la MRC de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de produits présentant un potentiel de développement.

Processus de révision :

Les résultats du projet seront évalués à l'automne 2017 et les opportunités identifiées seront publicisées auprès des entreprises agricoles, de la relève et des organismes de développement du territoire.

Coût et financement

L'embauche d'un stagiaire et la réalisation de certains mandats précis par des ressources spécialisées nécessiteront un budget de 25 000\$ pour réaliser les projets #20 et 9 conjointement.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Le projet se réalisera du printemps à l'automne 2016.



ACTION # 21 : PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT



Description

Les superficies en cultures biologiques sur le territoire de la MRC ont augmenté de près de six fois entre 2004 et 2014 pour atteindre plus de 2 200 hectares exploités par seize entreprises agricoles certifiées biologiques. De plus en plus de consommateurs recherchent les produits biologiques, notamment en raison des bienfaits leur étant attribués : modes de production contribuant à préserver l'environnement, aliments meilleurs pour la santé, etc.

Au Québec, le marché des produits biologiques demeure encore relativement restreint par rapport à l'ensemble du marché agroalimentaire. Toutefois, la demande pour ces produits connaît une croissance importante de l'ordre de 15 à 20 % par an depuis plusieurs années. Pour sa part, bien qu'elle connaisse une croissance également, l'offre de produits biologiques ne parvient pas à suivre la cadence établie par la demande. Ce faisant, la demande en produits biologiques est comblée de manière croissante par des importations, et les perspectives d'avenir du marché des produits biologiques semblent donc intéressantes.

Clientèles visées

Les entreprises agricoles de la MRC, notamment les producteurs de céréales, les producteurs laitiers en transition, et la relève agricole.

Résultats attendus

L'augmentation du nombre d'entreprises agricoles certifiées biologiques et de la superficie totale en cultures biologiques pour atteindre 10% des superficies cultivées dans la MRC en 2019.

Étapes de réalisation

- ◆ Élaborer un plan de promotion de l'agriculture biologique mettant en valeur les bénéfices environnementaux, les opportunités de marché et les bienfaits pour la santé des consommateurs et des producteurs agricoles associés à l'agriculture biologique ;
- ◆ Promouvoir et soutenir le développement de la culture de l'orge brassicole biologique ;
- ◆ Évaluer les potentiels de développement dans la filière biologique des plantes de santé.





Responsables

Le CLD de la MRC de Maskinongé sera responsable du projet.

Partenaires

- * Bio Malt Mauricie
- * CLD de la MRC de Maskinongé
- * CRFA de la Mauricie
- * Entreprises agricoles de la MRC de Maskinongé
- * FUPAM
- * Filière biologique des plantes de santé du Québec
- * MAPAQ
- * Organisme de certification Québec Vrai
- * SADC de la MRC de Maskinongé
- * Syndicat local de l'UPA de Maskinongé

Indicateurs et processus de révision

Indicateurs : - nombre de nouvelles entreprises certifiées biologiques ;
- nombre d'hectares additionnels certifiés biologiques.

Processus de révision :

Un bilan annuel sur la réalisation des actions du plan de promotion sera effectué et les résultats seront publicisés dans les médias locaux.

Coût et financement

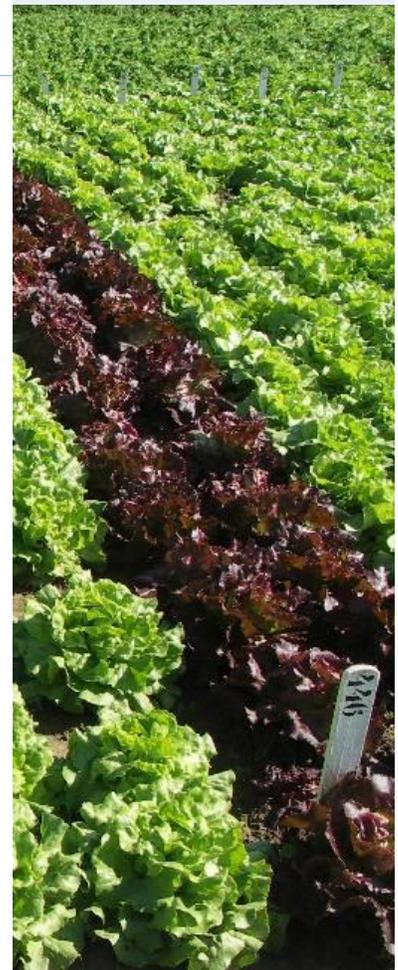
Le projet se réalisera dans le cadre des activités régulières du CLD et ne nécessitera pas de budget supplémentaire.

Niveau de priorité

Ce projet est de priorité niveau 2.

Échéancier

Le projet s'échelonnera sur une durée de trois ans et débutera à l'automne 2016.



Suivi du plan d'action annuel du PDZAA de la MRC de Maskinongé

Guide d'entrevue avec les membres du comité de mise en œuvre et de suivi

But : Recueillir le point de vue des membres du comité en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'ensemble du plan d'action annuel.

Questions

1. De manière générale, est-ce que la réalisation du plan d'action annuel a été réussie?

2. La mobilisation des partenaires a-t-elle répondu aux attentes? Comment ?

3. Les moyens de communication ont-ils été suffisants et adéquats pour rejoindre la population?

4. Les actions rejoignent-elles les clientèles ciblées?

5. Le plan d'action a-t-il été réalisé tel que prévu?

6. Quels sont les facteurs, conditions ou contextes qui ont facilité la mise en œuvre de l'action?

7. Y a-t-il eu des obstacles ou des facteurs qui ont rendu difficile la réalisation du plan d'action?

a. Si oui, lesquels? _____

b. Pour quelle(s) action(s)? _____

8. Le plan d'action produit-il des résultats à court terme ...

a. pour le milieu agricole?

b. pour les partenaires locaux?

c. pour les collectivités de la MRC?

9. Le plan d'action a-t-il été réalisé selon les prévisions...

a. quant aux coûts prévus pour chacune des actions?

b. les ressources humaines et matérielles ont-elles été celles qui étaient prévues?



10. Les objectifs du plan d'action sont-ils atteints ?

a. Comment cela a-t-il été vérifié?

b. Selon quels indicateurs de performance?

c. Selon vous, quel est leur degré d'atteinte ? (100 % - 75 % - 50 % - 25 %)

11. Y a-t-il eu des retombées non prévues? Si oui, lesquelles.

12. Selon vous, quels sont les éléments qui pourraient être améliorés ?





PDZAA de la MRC de Maskinongé

Fiche de suivi et d'évaluation des actions

Action planifiée : _____

Responsable : _____

Partenaires associés : _____

Date de début de l'action : _____

Mesures concrètes prises pour assurer le succès de l'action :

Résultats escomptés (date prévue) : _____

Résultats obtenus jusqu'à présent : _____

Contraintes et difficultés rencontrées jusqu'à présent : _____

Mesures envisagées pour surmonter ces contraintes et ces difficultés :

Indiquer les moyens mis en œuvre pour appliquer ces mesures :

Dans quelle mesure, l'exécution de cette action contribue-t-elle à l'atteinte de l'objectif de résultats associé?

PDZAA de la MRC de Maskinongé

Grille d'appréciation des actions réalisées

ACTION : _____

Tracez un X dans l'espace qui correspond le plus à votre point de vue :

Énoncés	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Peu d'accord	Pas d'accord	Non applicable
Le déroulement de l'action					
L'action a été implantée tel que prévu					
Le contexte était adéquat pour le déroulement de l'action					
Nous avons disposé de suffisamment de temps pour réaliser l'action					
Je suis satisfait du déroulement de l'action					
Les ressources					
Les ressources humaines étaient compétentes					
Les ressources matérielles et financières étaient adéquates					
L'action a été réalisée au coût prévu					
Les effets					
L'objectif visé par l'action a été atteint					
La clientèle visée a participé activement					
Les participants ont exprimé leur satisfaction de l'action					
De manière générale, les participants se sont montrés intéressés par l'action					

Y a-t-il d'autres aspects ou commentaires que vous aimeriez partager? Si oui, lesquels ?

RÉFÉRENCES

- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM). 2000. *Enquête auprès des propriétaires de boisés privés de la Mauricie*. Trois-Rivières, 149 p.
- Avencis Services conseils Inc. (ASC). 2010. *De l'innovation à l'action. Étude de pré faisabilité technico-économique sur les produits forestiers non ligneux en Mauricie et Lanaudière*, 20 p.
- Atlas agroclimatique du Québec. 2012. Agrométéo Québec. Site Internet : <http://dev.agrometeo.org/atlas/index/true>
- Beauchemin, Nérée. 1928. *Patrie intime*, Montréal : Librairie d'Action canadienne-française, 199 p.
- Centre Local de Développement (CLD) de la MRC de Maskinongé. 2011. *La MRC de Maskinongé vit de sa forêt*. Dépliant réalisé par la Table du milieu forestier du CLD de Maskinongé.
- Commission canadienne du tourisme (CCT). 2003. *Guide pour le développement d'un produit de tourisme culinaire*, 28 p.
- Commission Européenne. *L'analyse SWOT*. http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/too_swo_res_fr.pdf. Consulté le 5 novembre 2013.
- Conseil de l'Europe. 2000. Convention européenne du paysage, Site Internet : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>. Consulté le 9 janvier 2014.
- D'Aoust, Vincent. 2010. *Étude du potentiel de récoltes et de cultures des PFNL dans les forêts privées de Lanaudière et de la Mauricie*, Rapport final présenté à la Coopérative Forvalco, 34 p.
- De Baets, Nathan et Frédéric Lebel. 2007. *L'agroforesterie au Québec*. Mémoire présenté à la Commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAQ) pour le Centre d'expertise sur les produits agroforestiers (CEPAF), 37 p.
- De Baets, Nathan, Stéphane Gariépy et André Vézina. 2007. Agriculture et Agroalimentaire Canada et Centre d'expertise sur les produits forestiers. *Le portrait de l'agroforesterie au Québec*, 76 p.
- Environnement Canada, Service de l'environnement atmosphérique, Normales climatiques au Canada, Vol. 2, 3, 4, 6 et 7.
- Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. 2001. *Problématique de développement de l'agrotourisme au regard de l'aménagement et de la protection du territoire agricole*. 2e édition, mars, 89 pages. <http://www.agr.gouv.qc.ca/agrotouqc/rapport.pdf>
- La financière agricole du Québec (FADQ). 2001. *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*. Compilations du groupe AGÉCO, 6 p.
- Le groupe DESFOR. Blais, Nathalie. 2003. *Plan de développement multiressources du milieu forestier de la MRC de Maskinongé*, 113 p.

- MRC de Maskinongé. 2008. *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maskinongé*.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2003. Site Internet : <http://www.fao.org/forestry/nwfp/6388/fr/>. Consulté le 4 février 2010.
- Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY). 2011. *Analyse du bassin versant des rivières du Loup et des Yamachiche, Partie 2 – Diagnostic*, 118 p.
- Pellerin, Fred. 2003. *Il faut prendre le taureau par les contes*. Éd. Planète rebelle, 133 p.
- Québec. 2003. Ministère des Ressources Naturelles (MRN). *Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL)*, 11 p.
- Québec. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). *Rapport annuel de gestion, 2004-2005, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011*.
- Québec. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). *Décisions rendues de 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, MRC de Maskinongé*.
- Québec. 2004. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Profil régional de la Mauricie en 2004*, feuillet MRC de Maskinongé, 4 p.
- Québec. 2006. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire en Mauricie de 2006*, 28 p.
- Québec. 2007. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2007*.
- Québec. 2008a. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Faits saillants. Recensement de la relève agricole établie. Mauricie*.
- Québec. 2008b. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Rapport statistique. Portrait de la relève agricole établie 2006*, 36 p.
- Québec. 2010a. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Profil régional de la Mauricie en 2008*, 44 p.
- Québec. 2010b. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Profil régional de la Mauricie en 2008, feuillet MRC de Maskinongé*, 16 p.
- Québec. 2011a. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Direction des politiques et des analyses sectorielles, *Recensement sur la relève agricole*, édition 2011.
- Québec. 2011b. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT). Site Internet : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/indice-de-developpement/>. Consulté le 2 décembre 2011.



- Québec. 2011c. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Direction de l'aquaculture et du développement durable. Document d'information. *Liste des établissements piscicoles et de leurs produits*, 13 p.
- Québec. 2012. Ministère des Ressources Naturelles (MRN), secteur Forêts, *Couvertures écoforestières (FORGEN)*, 1:20000, Janvier 2012.
- Québec. 2013a. Emploi Québec Mauricie. *Répertoire des établissements de la Mauricie*, 3 juin 2013.
- Québec. 2013b. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT). *Répertoire des municipalités*, Site Internet : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/510/>. Consulté le 18 octobre 2013.
- Ruiz, J. et G. Domon (2005). Les paysages de l'agriculture en mutation. In : Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (Éds.). *Paysages en perspective*. Presses de l'université de Montréal, série « Paysages », Montréal, pp. 47-97.
- Statistiques Canada. *Recensement Canada*. 1991, 1996, 2001, 2006 et de 2011.
- Statistiques Canada. 2001b. *Profil agricole du Québec*, 2001.
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM). 2009. *Inventaire des friches pour la MRC de Maskinongé*.
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM). 2010. *Rapport annuel de 2010*.
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM). 2010b. *Développement de la filiale des produits forestiers non ligneux, tome I, II et III*.
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM). 2011b. *Compilations spéciales pour la MRC de Maskinongé*.
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). 2013. *Caractérisation des eaux souterraines du sud-ouest de la Mauricie*. Site : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1456